

## À l'étude, un projet intégré de "trois ou quatre stades olympiques"

# Pour le métro, les jeux sont faits

par Bernard Descôteaux

Le débat qui oppose depuis quelques semaines le président de la Communauté urbaine de Montréal, M. Lawrence Hanigan, au ministre des Transports, M. Raymond Mailloux, sera tranché aujourd'hui par le Conseil des ministres à qui M. Mailloux soumet une recommandation.

Au moment où le comité interministériel chargé de l'aménagement du territoire se penche sur un projet intégré pour le "transport des personnes" dans la région métropolitaine, projet évalué à "trois ou quatre stades olympiques" (\$3 ou \$4 milliards), tout indique que M. Mailloux optera pour l'arrêt de la construction du métro vers Saint-Laurent et Cartierville en faveur de la modernisation de la liaison ferroviaire du Canadien National vers Deux-Montagnes.

C'est ce qui ressort des informations obtenues par LE DEVOIR à l'issue de la rencontre qu'ont eue, hier à Québec MM. Mailloux et Hanigan. Pour l'instant, le ministre se limiterait à présenter une recommandation sur le problème précis posé par la poursuite des travaux de construction du métro.

De ce côté, la situation est urgente, puisque, la semaine prochaine, la CUM ouvrira les soumissions en vue de l'adjudication d'un contrat pour l'excavation d'un tronçon de tunnel de quatre milles de cette ligne de métro. Une fois le contrat accordé, il sera alors à toutes fins utiles impossible de faire marche arrière.

Pour ce qui est du projet intégré pour le "transport des personnes" dans la région de Montréal, aucune décision ne pourrait être prise avant l'été, l'état des travaux en cours n'étant pas assez

avancé. Toutefois, M. Mailloux aurait en main un premier rapport lui permettant de juger de la situation dans le cas de la poursuite des travaux de construction de la ligne No 2 du métro Nord-Ouest, dont la tête est prévue près du boulevard de Salaberry, à Cartierville.

C'est une déclaration de M. Mailloux au DEVOIR, il y a deux mois environ, qui a ouvert les hostilités. Celui-ci soutenant qu'en dehors d'un milieu fortement urbanisé le métro constitue une solution coûteuse et moins efficace que l'on ne croit, il avait proposé de stopper la construction de la ligne de métro No 2 qui, partant de l'actuelle station Bonaventure, traverse Westmount pour se diriger vers le Nord dans l'axe du bd Décarie jusqu'à Cartierville.

M. Mailloux avait une solution de rechange en poche, soit la modernisation

de la ligne du CN qui va du centre-ville jusqu'à Deux-Montagnes tout en desservant Saint-Laurent, Cartierville et plusieurs villages du West-Island. Selon le ministre, le métro devrait s'arrêter à la future station Snowdon, soit à la hauteur de la rue Édouard-Montpetit.

Pour M. Hanigan, c'était là une proposition insensée, et il demandait qu'on puisse juger des deux solutions au mérite. A son avis, la modernisation de la ligne du CN serait plus coûteuse que la poursuite de la construction de la ligne de métro.

Il y a quelques semaines, M. Mailloux a eu l'impression que les autorités de la CUM voulaient le prendre de vitesse et le placer devant un fait accompli. Les contrats pour l'excavation du tunnel étaient accordés pour la presque totalité de la ligne, soit jusqu'à la future station

de La Savanne, à la hauteur de la rue Jean-Talon, et l'on procédait à un appel d'offres pour la construction d'un tronçon de quatre milles, soit jusqu'à la station terminale de Salaberry.

Le ministre des Transports obtint finalement que l'on retarde de trois semaines cet appel d'offres, celui-ci désirant avoir le temps de recevoir le rapport du comité interministériel sur l'aménagement du territoire, ce qui permettait aussi à la rencontre prévue entre les deux hommes d'avoir enfin lieu.

M. Hanigan n'a pas voulu dévoiler le contenu de la discussion qu'il a eue avec M. Mailloux, se contentant de qualifier cette rencontre d'amicale. Il était cependant amené à préciser qu'une décision serait prise par le gouvernement, et qu'elle lui serait vraisemblablement communiquée demain. Disant ne pas connaître le

sens de la recommandation que fait aujourd'hui M. Mailloux à ses collègues du cabinet, M. Hanigan n'a pas voulu rien indiquer quant à ses espoirs, se disant un homme optimiste de nature.

Le président de la CUM, qui est aussi président-directeur général de la CTCUM, a présenté un volumineux dossier au ministre, dossier qui porte à la fois sur le programme complet adopté par la CUM pour le prolongement du métro et sur le cas de la ligne numéro 2.

Les études faites à la CUM démontrent qu'il en coûterait plus cher pour moderniser la ligne du CN que de poursuivre la construction du métro. On évaluerait à quelque \$120 millions les économies réalisées en stoppant la construction du métro.

Ce débat entre MM. Mailloux et Hanigan.

Voir page 6: Métro

■ Bellemare n'entend pas porter ombrage au prochain chef du parti

■ Après cinq longues années dans les prisons de l'Inde

— page 2

■ Les ralentissements continuent d'inquiéter la RIO

— page 3

■ Le CTC et les politiques nationales: un éditorial de Claude Ryan

■ Qui vient dîner ce soir à Washington: un commentaire de Georges Vigny

■ Choc nucléaire sur les Jeux: un commentaire de J.-C. Leclerc

— page 4

■ La médecine préventive, une mission impossible?

— page 16

## Gerald Ford bat aisément Reagan dans le Michigan

NEW YORK (AFP) — Le président Gerald Ford a remporté l'élection primaire républicaine du Michigan.

Le président sortant distance son rival, M. Ronald Reagan, avec plus de soixante pour cent des suffrages exprimés, selon les résultats partiels. M. Ford paraît être également assuré de triompher dans le Maryland où il mène avec environ 57 pour cent des voix.

Du côté démocrate, le gouverneur de Californie, M. Edmund Brown, a battu M. Jimmy Carter dans le Maryland et l'ancien gouverneur de Georgie est en difficulté dans le Michigan face à M. Morris Udall.

Le succès de M. Brown, 38 ans, et surtout son ampleur (47 contre 43 pour cent, selon les résultats partiels) vont redonner vigueur au mouvement "stop Carter" représenté par le sénateur Frank Church (vainqueur la semaine dernière dans le Nebraska), M. Brown et le représentant de l'Arizona, M. Morris Udall.

Le président Ford jouait en quelque sorte dans le Michigan, l'état dont il fut

l'élu pendant 25 ans, son va-tout politique.

Sa campagne, déjà en plein désarroi après cinq revers consécutifs face à M. Ronald Reagan, aurait été compromise par un autre échec, ou une victoire par trop serrée, dans cet Etat où le chef de l'exécutif a lancé tout le poids dont dispose un président sortant pour l'emporter. Une défaite dans le Michigan aurait presque été la promesse pour M. Ford d'être le premier président sortant républicain depuis 1886 à se voir refuser l'investiture par la convention nationale de son parti.

Le président Gerald Ford a donc réussi à stopper la série de défaites aux élections primaires qui commencent à lui donner, aux yeux d'une large partie de l'opinion, une dangereuse image de "perdant".

C'est à l'ambassade de France, où il était l'hôte hier soir du président Valéry Giscard d'Estaing, que M. Ford a pu apprendre ces bonnes nouvelles, quelques minutes après vingt heures locales. Il devait déjà savoir, au moment de se mettre à table, qu'il avait mis fin à la série noire. Certes, ses problèmes ne sont pas pour autant résolus. Bien des embûches le guettent encore sur le chemin de la convention républicaine d'août. Au décompte des délégués, il demeure encore derrière M. Reagan et on ne peut affirmer, surtout s'il perd le 8 juin les primaires de Californie dont son adversaire fut le gouverneur pendant huit ans, qu'il est assuré d'obtenir, en tout cas au premier tour de scrutin, l'investiture de son parti.

Au comité électoral de M. Ford à Washington où le soulagement contrastait avec le pessimisme de ces derniers jours, on attribuait ce redressement au nouveau style de la campagne de M. Ford. Celui-ci a surtout insisté dans le Michigan sur le rétablissement de la confiance à la Maison blanche qu'il a su imposer, après les scandales du Watergate.

Tandis que les fortunes de M. Ford semblent ainsi se rétablir, dans le camp démocrate M. Jimmy Carter rencontre de sérieuses difficultés. En trois semaines de campagne seulement, le jeune gouverneur de Californie M. Edmund Brown a réussi à le mettre nettement en

Voir page 6: Ford

## Le décret augmente de \$534 le prix moyen des maisons

par Michel Nadeau

Le prix moyen des maisons neuves dans la région de Montréal pourrait bien être majoré de \$534, par suite de l'augmentation de 55 cents l'heure accordée lors de la prolongation du décret dans l'industrie de la construction, et d'une hausse proportionnellement identique, des profits des entrepreneurs.

Dans son dernier bulletin, l'Association provinciale des constructeurs d'habitations mentionne que le coût horaire global de la construction domiciliaire est passé de \$13.09 à \$13.88 le 1er mai dernier, date du début de la prolongation du décret.

Le nombre d'heures nécessaires à la construction d'une maison unifamiliale de 1,000 pieds carrés serait d'environ 675, selon l'A.P.C.H.Q. Le 30 avril dernier, le coût total de la main-d'oeuvre, évalué à \$13.09 l'heure en incluant les frais d'administration et les profits, s'établissait à \$8,835. Depuis le début du mois, ces coûts sont de \$9,369, c'est-à-dire 675 X \$13.88.

L'écart horaire de 79 cents s'explique par la hausse des salaires, l'augmentation des avantages sociaux correspondants (vacances, sécurité sociale indexée...) et un accroissement proportionnel des bénéfices fixés à 10% du coût de la main-

d'oeuvre.

Un peintre ou un tireur de joints reçoit ainsi, depuis le 1er mai, un salaire horaire de \$7.28, plus la prime d'indexation de 85 cents. Les vacances (10% du salaire) et la sécurité sociale coûteraient respectivement 73 cents et \$1.25 à l'employeur.

Le coût net atteint \$10.11, auxquels il faut ajouter \$2.50 pour l'administration et \$1.26 pour les profits. Le prix de revient de ce travailleur serait de \$13.87, selon

Voir page 6: Maisons

## Ottawa n'achètera pas les appareils Lockheed

OTTAWA (PC) — Le projet d'achat par le Canada d'appareils Orion de la compagnie Lockheed au coût de \$1 milliard est mort hier soir. M. Bill Wilson, vice-président de Lockheed Aircraft Corporation, a déclaré au cours d'une interview que le projet d'achat des 18 appareils de chasse anti-sous-marine, projet que l'on étudiait depuis une dizaine d'années,

était devenu impossible parce qu'on n'avait pu trouver les fonds nécessaires à son financement.

Il aurait tenté de maintenir l'offre de la compagnie encore un ou deux jours de plus, mais il aurait subi un refus du ministre des Approvisionnements, M. Jean-Pierre Goyer.

Le cabinet a d'ailleurs tenu hier à ce sujet, une séance extraordinaire, et, par la suite, le premier ministre Trudeau avait dit à des reporters que le Canada ne se porterait acquiescent des patrouilleurs Orion que si la société Lockheed, qui est aux prises présentement avec de graves problèmes financiers, réussissait à emprunter dans les banques suffisam-

ment d'argent pour financer la construction de ces appareils. Or, il appert que les banques refusent de fournir à Lockheed l'argent qu'elle leur demande.

Jusqu'à mardi, le gouvernement avait projeté de fournir à Lockheed, pour le début de la construction des appareils Orion, une avance de \$300 millions. Ce

projet est maintenant disparu.

Jusqu'ici, le gouvernement a dépensé \$16 millions pour des travaux de planification relatifs à l'utilisation par le Canada de patrouilleurs Orion. Même si le Canada ne se procure pas ces avions, ceux-ci auront coûté aux contribuables canadiens \$16 millions.



La fanfare du Service des incendies de Montréal ajoutait un air de fête hier à la remise officielle du centre sportif Claude-Robillard par l'administration de Montréal au président du COJO, M. Roger Rousseau. La cérémonie a eu lieu par un temps froid et pluvieux, et ce pompier musicien semblait en être à son corps défendant. Nos informations en page 13.

## 5¢ de plus le gallon d'essence

# Hausse en deux temps des prix du pétrole

par Michel Guénard

OTTAWA — Le coût du gallon d'essence à la pompe augmentera probablement d'environ cinq cents, à la suite de la décision du gouvernement fédéral de procéder à une hausse en deux temps du prix du baril de pétrole canadien. Le ministre fédéral de l'Energie, M. Alastair Gillespie, a en effet annoncé hier soir aux Communes que le gouvernement avait résolu

que le prix du pétrole brut devrait augmenter de \$1.05 le 1er juillet prochain, atteignant ainsi le tarif de \$9.05 le baril, puis augmenter de 70 cents le 1er janvier 1977, et se stabiliser à \$9.75.

Les consommateurs canadiens ne devraient toutefois commencer à ressentir les effets de ces hausses que 60 jours après leur adoption. Quant au prix du gaz naturel, le ministre a fait savoir qu'il devrait augmenter de 15.5 cents au point

de livraison, à Toronto. Il passera donc de \$1.25 à \$1.40½ les mille pieds cubes, le 1er juillet, et une nouvelle hausse de 10 cents le portera à \$1.50½ le 1er janvier 1977.

Le ministre de l'Energie a souligné que le gaz naturel se maintiendra ainsi pendant encore une année à un prix correspondant à quelque 35% du prix du pétrole brut, en termes d'équivalence

Voir page 6: Pétrole

Obligations  
d'épargne  
du Québec

tassé & associés  
Ités

Montréal: 288-9111  
Québec: 647-1080  
Trois-Rivières: 379-4069  
Saint-Jean: 347-7511  
Granby: 372-4489  
Montmagny: 248-2700

## En tirant pour se dégager, la troupe tue un manifestant arabe à Jérusalem

JERUSALEM (d'après Reuter et AFP) — Un Arabe de Cisjordanie a été tué par balle par les forces israéliennes hier dans la vieille ville de Jérusalem, qui a de nouveau été le théâtre de manifestations anti-israéliennes. Mahmoud Kurd, 21 ans, est la troisième victime arabe tuée par balle en trois jours en Cisjordanie.

L'utilisation d'armes à feu pour disperser les manifestations, qui se sont mul-

tipliées contre l'occupant en Cisjordanie au cours de ces derniers mois, suscite un vif débat en Israël où nombreux sont ceux qui préconisent d'autres méthodes moins meurtrières.

Depuis le 15 mai, jour anniversaire de la création d'Israël, une nouvelle flambée de violence secoue la Cisjordanie. Elle a fait trois morts au cours de ces trois derniers jours, une jeune fille et deux jeunes

gens. Toutefois le foyer de cette agitation se déplace: samedi et dimanche il était à Naplouse, lundi à Ramallah et hier en vieille ville de Jérusalem.

En fait, l'agitation avait déjà commencé lundi soir à Jérusalem, lors des funérailles d'Abdallah Hawass (17 ans) tué dans la matinée à Kalandya, sur la route menant de Jérusalem à Ramallah. Des heurts violents avaient alors eu lieu avec

la police, faisant des blessés de part et d'autre.

Hier matin, dans le secteur de Jérusalem-Est, les étudiants manifestèrent en plusieurs points. Près de Kalandya, ils bloquèrent la route en mettant le feu à de vieux pneus. A Jérusalem, ils se groupèrent sur le Mont du temple, puis envahirent les ruelles étroites de la vieille

Voir page 6: Jérusalem

Bienvenue à  
la foire  
internationale  
du livre

à ses exposants, à ses visiteurs

**DUSSAULT**

La grande librairie  
du 8955 saint-laurent

# Maurice Bellemare a bien l'intention de s'effacer devant le nouveau chef de l'UN

QUEBEC (PC) — Le chef intérimaire de l'Union nationale, M. Maurice Bellemare, n'a pas du tout l'intention de se substituer au nouveau leader qui sera élu, en fin de semaine, par les députés au congrès de direction de cette formation politique.

C'est lui-même qui a tenu à apporter cette précision hier dans une rencontre des candidats du comité organisateur du congrès avec la presse.

Pour la première fois, tous les aspirants au leadership prenaient place à une même table et chacun d'eux a exprimé sa

conviction que M. Bellemare ne cherchera en aucune façon à exercer une sorte de tutelle dans la direction du parti.

Tous ont cependant souhaité l'étroite collaboration et l'appui entier du vieux routier de la politique provinciale à son successeur.

Des observateurs et des articles de journaux ont laissé entendre dernièrement que, devant le peu de panache des candidats en lice, M. Bellemare continuerait de diriger les destinées du parti après les assises derrière l'identité du nouveau chef.

Le député de Johnson, à qui les militants rendront hommage samedi soir, a indiqué qu'il a déjà pris la décision d'abandonner la direction et de rechercher un homme capable de prendre en mains la barre.

M. Bellemare a ajouté qu'il offrira tout son dévouement au nouvel élu et qu'étant habitué à l'esprit de discipline, il tâchera de travailler à la réédification de l'UN, selon le rôle qu'on lui confiera.

Pour une des rares fois, les organisateurs du congrès ont procédé, devant les médias, au tirage au sort de l'ordre dans

lequel les candidats s'adresseront aux délégués samedi après-midi, 24 heures avant le scrutin.

C'est le doyen de la tribune parlementaire de la presse, Normand Girard, du Journal de Montréal, qui a été invité à tirer au hasard les noms des aspirants.

Le sort a voulu que le dernier venu sur les rangs, M. William Shaw, dont la candidature officielle venait d'être acceptée, soit appelé le premier à choisir son rang. Il a décidé de parler le deuxième. Il est précédé de M. Nepveu et suivi de Rodrigue Biron, Jacques Tétreault et Jean-Guy Leboeuf.

Tous ces aspirants chefs livreront un dernier message aux délégués à compter d'environ 15 h 30 samedi.

En soirée, un hommage particulier sera rendu à M. Bellemare, un des hommes de la première heure de l'histoire de l'UN et celui qui a remis un tant soit peu le parti sur la carte électorale en réussissant le tour de force de se faire élire député du comté de Johnson dans une élection partielle par suite de l'affaire Boutin.

Sur le plan des dépenses des candidats en lice, les budgets de la plupart d'eux seront défoncés. M. Tétreault fait exception; il prévoit encore consacrer environ \$60,000.

C'est encore M. Biron, l'industriel de Sainte-Croix, qui mettra le plus d'argent dans le financement de sa campagne qui pourrait lui coûter jusqu'à \$100,000, a-t-il confié.

M. Nepveu, qui avait estimé à \$25,000 les frais de sa campagne, doublera au moins ce montant d'ici la fin tandis que M. Leboeuf affectera 10% de plus que ses prévisions et consacrera environ \$55,000.

Ces sommes d'argent sont très modestes pour un congrès à la direction de l'UN qui nous avait habitués à une folle escalade de coûts aux courses antérieures de 1969 et 1972.

Par ailleurs, les candidats paraissent tous disposés à poursuivre les pourparlers avec le chef du Parti national populaire, M. Jérôme Choquette, après le congrès mais pas à n'importe quel prix.

Personne ne semble prêt à sacrifier ni les objectifs ni la philosophie de base de l'UN en retour d'une fusion des deux formations, suivant en cela l'attitude de M. Bellemare.

## SOS Frioul

Le comité de secours aux sinistrés du Frioul communique que toutes les succursales de la Banque de Montréal, de la Banque Provinciale, de la Banque d'épargne et des caisses populaires peuvent recueillir des fonds pour SOS Frioul. Les fonds peuvent aussi être recueillis auprès de la Fiducie canadienne-italienne, 7390 Papineau et à la Fédération canadienne-italienne, 152 rue Saint-Zotique.

## tribunaux

### Les suites d'un coup de filet

Treize personnes arrêtées parce qu'elles étaient soupçonnées d'appartenir à un réseau de trafiquants de drogue ont comparu hier devant le juge Roger Craig, à Montréal. Une seule a pu regagner son domicile, à condition de laisser son passeport aux autorités policières. Quant aux douze autres, elles devront se présenter demain au palais de justice pour leur enquête sur cautionnement.

Le dernier coup de filet de la police avait rapporté \$530,000 en argent comptant et une cargaison de 30 livres de haschisch. On a d'abord procédé à l'arrestation de 16 prévenus mais trois furent relâchés sans que l'on porte d'accusation contre eux.

Des treize qui ont comparu hier, trois sont des femmes: Elizabeth Johnston Novess, Era Bennett et Ashley Mae Abbott.

Les dix autres prévenus sont: Donald Mason, David Glenworth, Benjamin Kramer, John Unger, Toti Hot-singer, Michael Kelley, David Berco-vitch, Fred Novess, Howard Millstein et Philip Powell.

Les accusations varient de l'importation de quelques livres de haschisch à complot pour importation de drogue, ou tout simplement trafic de drogue. D'après les sources policières, ce réseau démantelé approvisionnait Montréal depuis l'Angleterre, l'Inde et les Bahamas.

### Policier accusé de voies de fait

L'inspecteur chef Ferdinand Dubé, de la police de Longueuil, a été envoyé hier à son procès sous trois chefs d'accusation de voies de fait graves contre trois membres du Syndicat des travailleurs unis de l'Automobile, lors de l'occupation d'une usine de la United Aircraft, en mai 1975.

M. Dubé a pour l'instant choisi d'être jugé par juge et jury: il pourra confirmer ce choix ou "réopter" le 7 septembre, date d'ouverture des assises d'automne au palais de justice de Montréal.

L'avocat du prévenu, Me Pierre Bé-liveau, a obtenu une ordonnance de non-publicité du juge Roger Vincent, qui en était à sa première journée sur

le banc, aux sessions de la paix de Montréal. C'est Me Guy Fortier qui occupait pour le ministère public à cette enquête préliminaire; il avait pour l'aider, Me Pierre-Olivier Boucher.

Les plaintes de voies de fait contre l'inspecteur Dubé ont été déposées le 7 novembre par André Choquette, André Normandin et Gabriel Aimé, trois des grévistes qui avaient occupé l'usine no 2 de Longueuil dans la nuit du 12 au 13 mai 1975.

M. Dubé a été suspendu du service dès que les plaintes furent acceptées et il le restera tant que ne sera pas terminé le procès.

### Jean Pilon déclaré non coupable

Après que le juge Yvon Jasmin eut accepté une motion de la défense pour un verdict d'acquiescement, Jean Pilon a été déclaré, hier, non coupable d'avoir placé ou fait placer une "trappe" au 5738 de la rue Hadley. Ce procès avait fait suite à une visite où des policiers enquêteurs s'étaient retrouvés en présence, à l'adresse précitée, d'un piège ou d'une "trappe" susceptible de provoquer des lésions corporelles ou la mort: un "appareil" branché sur une porte et sur une fenêtre, générant 16,000 volts environ et réalisant à l'aide d'un câble passant par une vasque.

Pilon était défendu par Me Pierre Saint-Louis qui faisait face à Me Pierre Sauvé, occupant pour la Couronne.

Le jury de six hommes et de six femmes, après avoir entendu les directives du juge Jasmin, ne s'est même pas retiré pour délibérer et a tout de suite, unanimement, rendu un verdict de non-culpabilité.

L'article 231 du Code pénal en vertu

duquel fut instituée la poursuite rendait Jean Pilon passible de cinq ans d'emprisonnement s'il avait été déclaré coupable. Le juge Jasmin a convenu qu'il n'y avait aucune preuve permettant d'affirmer que le prévenu Jean Pilon, connu par son oeuvre de l'Aide aux sinistrés, était au courant de l'existence d'une telle trappe.

L'incident s'était produit le 27 juillet 1975. La preuve, par le témoignage du propriétaire, avait établi que Pilon avait signé un bail pour le 5734 de même qu'un bail pour le 5736. Quant au 5738, occupé par une dame Lemieux, le proprio disait ne pas savoir si Pilon y demeurait, bien qu'on admettait qu'au moment de la visite des enquêteurs, Pilon en détenait la clé.

Tout en félicitant les deux plaideurs, le juge Jasmin constata, après une seule journée de procès, que la Couronne n'avait pas prouvé l'un des éléments essentiels de l'accusation portée. Pilon fut déclaré non coupable.

— CLÉMENT TRUDEL

## Après cinq longues années dans les prisons de l'Inde

par Marie Laurier

Mary Tyler attend encore son bracelet-montre qu'on lui a promis de lui renvoyer en Angleterre. Ce sera le seul souvenir tangible qui lui restera de son séjour en Inde. Quant aux autres souvenirs, ils restent gravés dans sa mémoire à jamais: elle a vécu pendant cinq longues années dans une prison de ce pays, sans procès.

Histoire invraisemblable qui commence en 1970.

Traductrice de métier, Mary qui a maintenant 33 ans, décide de faire un voyage en Inde et de rejoindre son fiancé, Amalendu Sen, ingénieur de Calcutta. Après avoir visité le Népal, épousé Sen en Inde, la jeune femme est subitement arrêtée manu militari dans un petit village situé dans un des États les plus pauvres du pays, le Bihar, qui est aussi un foyer brûlant de contestation contre le régime de Mme Indira Gandhi, pour être ensuite écrouée en prison sans aucune explication.

De quoi l'accuse-t-on? Qu'a-t-elle fait? Rien. Peut-être voir un avocat? Non. Elle est finalement libérée par le gouvernement de l'Inde en juillet 1975 à la suite de nombreuses démarches de la part des autorités diplomatiques et politiques de son pays: on reconnaît qu'elle est une citoyenne britannique et que son dossier est vierge. Son mari, arrêté le même jour qu'elle, est toujours détenu dans une prison de Calcutta.

Cette étrangère n'avait tout simplement pas le droit de se mêler aux gens du pays et surtout de leur témoigner de la sympathie. Ces paysans sont frappés d'interdit sur tous les plans, comme les 600 millions d'Indiens qui ne doivent pas s'opposer au système. Il suffit de brandir une pancarte, de militer dans le mouvement Nalaxite qui lutte depuis 1967 pour la réforme agraire et une plus juste répartition des terres arables pour que la police prive inconditionnellement les protestataires de toute liberté. Ils sont alors emprisonnés à court ou à long terme et victimes de tortures et de sévices. On va même jusqu'à les enchaîner.

Voilà ce qui se passe dans ce vaste pays qui a déclaré l'état d'urgence le 26 juin 1975 et où 200,000 prisonniers "politiques" crouissent actuellement dans des prisons infectes, raconte Mary hier à des journalistes. Ce chiffre est d'ailleurs nié par les autorités gouvernementales qui prétendent que la plupart de ces détenus sont des contrebandiers ou des commerçants véreux. "Mon devoir n'est pas de m'occuper uniquement de la libération de mon mari, explique-t-elle, mais aussi de celle de tous les opprimés du régime jetés injustement et illégalement dans des cachots. Cette situation répressive existait bien avant l'adoption de la



Mary Tyler a vécu une expérience terrifiante: cinq ans de prison en Inde. (Photo Alain Renaud)

loi de sécurité intérieure, car des citoyens vivent en prison depuis plus de sept ans". Six touristes de Nouvelle-Zélande, d'Australie et des États-Unis seraient encore incarcérés.

Selon Mary Tyler et un représentant de l'Association du peuple de l'Inde en Amérique du Nord, le gouvernement Gandhi refuse de publier des statistiques sur l'importance de sa politique répressive mais justifie les détentions comme étant "une mesure nécessaire pour la croissance économique du pays".

Dans sa prison de Bihar, Mary Tyler a pu constater de visu les traitements inhu-

mans et brutaux que l'on inflige particulièrement aux prisonniers politiques. Comme citoyenne britannique, elle a échappé à la cruauté des geôliers mais a vécu dans des conditions sanitaires plus que rudimentaires, n'ayant que le sol pour lit et que des bricoles pour nourriture. "On m'a laissée seule dans une cellule pendant près de deux mois pour me transférer dans une salle commune où j'ai pu communiquer, tant bien que mal avec mes compagnes. Je ne connaissais évidemment pas leur langue, mais dans un climat semblable, la sympathie mutuelle sert de langage et le grand silence me permettait d'observer tout ce qui se passait autour de moi. Dans le pavillon des femmes, il y avait des mères avec leurs tout jeunes enfants! Ces derniers sont privés d'école, de jeux et d'une alimentation de leur âge. Au menu quotidien pour tout le monde: des galettes de pois chiche le matin, un plat de riz et lentilles le soir".

A ce régime, on comprend que la maladie et les épidémies s'installent dans ce ghetto. Au bout de quelques semaines, Mary est tombée gravement malade mais elle a eu droit à des soins médicaux, à un lit, et pour quelques jours... au jus d'orange. Les indigènes ne sont pas soignés et ils souffrent de la malaria. Quand ils ont la chance de sortir de prison, leur santé est considérablement ébranlée.

Tous ces faits et bien d'autres que l'on a peine à croire seront colligés dans un livre que Mary rédige actuellement et qui sortira à l'automne sous le titre: *Emprisoned in India*.

Elle prononce une conférence ce soir, à 20 heures, au Pavillon Leacock de l'Université McGill avant de s'enlever vers d'autres villes nord-américaines.

## La situation est "confuse" dans quelque 20 cégeps

Alors que des rencontres en comité restreint se poursuivent à la table des enseignants des collèges et semblent s'orienter vers la reprise des négociations, le ministère de l'Éducation dénombre hier une vingtaine d'institution collégiales où sévit une "situation confuse" en raison du boycottage des cours de rattrapage par les enseignants ou les étudiants.

La Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ) ne nie pas l'impact provoqué par ces boycottages auprès de la partie patronale tout en reconnaissant que le temps presse pour en arriver à un règlement qui ne pénalisera pas indûment les cégepiens.

Les rencontres officieuses amorcées lundi dernier entre les représentants des parties se poursuivaient encore hier en

soirée et selon un porte-parole de la FNEQ, sont un premier pas vers une reprise des négociations. Avec l'intervention des commissaires aux différends auprès de la partie patronale, il est devenu évident que, compte tenu du chemin déjà parcouru, des possibilités de règlement pouvaient encore s'ouvrir malgré le dépôt des offres globales et définitives du gouvernement aux personnels des cégeps. La FNEQ attend maintenant une réponse de la partie patronale quant à l'ensemble du problème que soulève la tâche professorale et le plan de récupération des cours perdus au cours de la session présente.

Entre-temps, les représentants des 4,500 enseignants catholiques anglophones ont exprimé leur confiance de conclure une entente dans les prochaines

heures. Ils avaient refusé, dimanche, la dernière offre gouvernementale qui leur assurait une hausse salariale de plus de 30% pour un contrat d'un an. Cette proposition incluait le bonus de 17% que le gouvernement avait déjà consenti au cours du dernier contrat de deux ans pour compenser la hausse du coût de la vie.

Un porte-parole de l'Association provinciale des enseignants catholiques a expliqué que l'offre patronale n'était pas suffisamment généreuse aux échelles de salaires qui affectent le plus grand nombre de syndiqués. Il a cependant souligné que tout est réglé sauf les questions salariales, et qu'un nouveau déblocage devrait aboutir rapidement sur une entente globale. Les enseignants catholiques anglophones ne font pas partie du

front commun syndical mais la signature d'un contrat avec le gouvernement pourrait avoir des retombées sur l'ensemble des négociations avec les autres syndicats de l'enseignement.

Le conflit des employés des secteurs public et parapublic a suscité de nouveaux échanges entre le gouvernement et l'opposition à l'Assemblée nationale, alors que le leader parlementaire du Parti québécois, M. Robert Burns, a accusé l'employeur de n'avoir jamais négocié avec le front commun et de s'être tenu à de la stratégie.

Par ailleurs, le ministre de l'Éducation, M. Jean Bienvenu, n'a pas voulu préciser devant la Chambre hier s'il y avait eu déblocage sur des points majeurs à la suite des rencontres récentes avec les

dirigeants des enseignants. Il a précisé qu'il n'était pas dans l'intérêt public de dévoiler les résultats de ses entretiens avec le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau mais a ajouté que le gouvernement n'avait pas présenté de contre-propositions susceptibles de favoriser un rapprochement entre les parties aux tables de négociation.

La CEQ annonçait hier une reprise des négociations à la table des enseignants de l'élémentaire et du secondaire mais précisait que les discussions n'ont porté que sur des chapitres secondaires de la convention collective. Convoquée par la partie syndicale, cette session n'a pas apporté beaucoup de développements majeurs, au dire d'un porte-parole de la CEQ qui ainsi faisait écho aux propos de M. Bienvenu.



Pourpreuil rouge (fruité): \$2.65 434-H(S.A.Q.)  
Pourpreuil blanc (fruité): \$2.65 448-D(S.A.Q.)  
Château du Grand Puch (sec): \$3.60 393(S.A.Q.)

Compagnie Albert Robinson (514) 849-3674



## le château d'aujourd'hui... extravagant ou sage

### L'ACTIVITÉ

Ce système d'étagère redonne leur place aux choses. Il concentre l'activité pour qu'on y retrouve si l'on veut, un bar, la télé et le système de son.

L'acier brossé lui confère son allure moderne. Les vitres sont teintées et l'éclairage est intégré au système.

Le Château d'Aujourd'hui vous le propose à seulement \$1,295.00. Découvrez l'authentique moderne au Château d'Aujourd'hui.

\* Étagère: 104" x 74".

Il y a trois Châteaux d'Aujourd'hui:

• 6370 St-Hubert • 6375 St-Hubert, Montréal

• 1125 boulevard St-Martin, Laval. Téléphone: 382-4710



## Le ralentissement inquiète encore la Régie olympique

Les représentants de la Régie des installations olympiques se présenteront en Cour supérieure du district de Montréal aujourd'hui pour demander le renouvellement de l'injonction interlocutoire émise le 10 mai interdisant aux plombiers et aux électriciens de se livrer à des ralentissements de travail.

Un porte-parole de la RIO a fait savoir que les travaux se poursuivaient normalement du côté des électriciens depuis le congédiement d'une trentaine d'entre eux; chez les plombiers, par contre, bien que le rythme soit meilleur cette semaine, les activités vont encore légèrement au ralenti.

Aucune plainte n'a toutefois été portée par la Régie relativement à des violations de l'injonction mais 124 plombiers ont été remerciés et remplacés par 124 autres membres également du local 144 de l'Association unie de l'industrie de la plomberie.

Ce qui inquiète le plus les représentants de la Régie c'est que les installations sanitaires tant dans le grand stade que dans le vélodrome et les piscines ne sont pas encore posées et tous les raccordements aux égouts sont à faire sauf pour les roulettes temporaires qui serviront de vestiaires aux athlètes.

Les ralentissements de travail accompagnés d'actes de sabotage ont commencé le 5 mai dernier en guise de protestation par les plombiers et les électriciens, qui gagnent en moyenne \$900 par semaine, contre les prolongations des décrets de la construction.

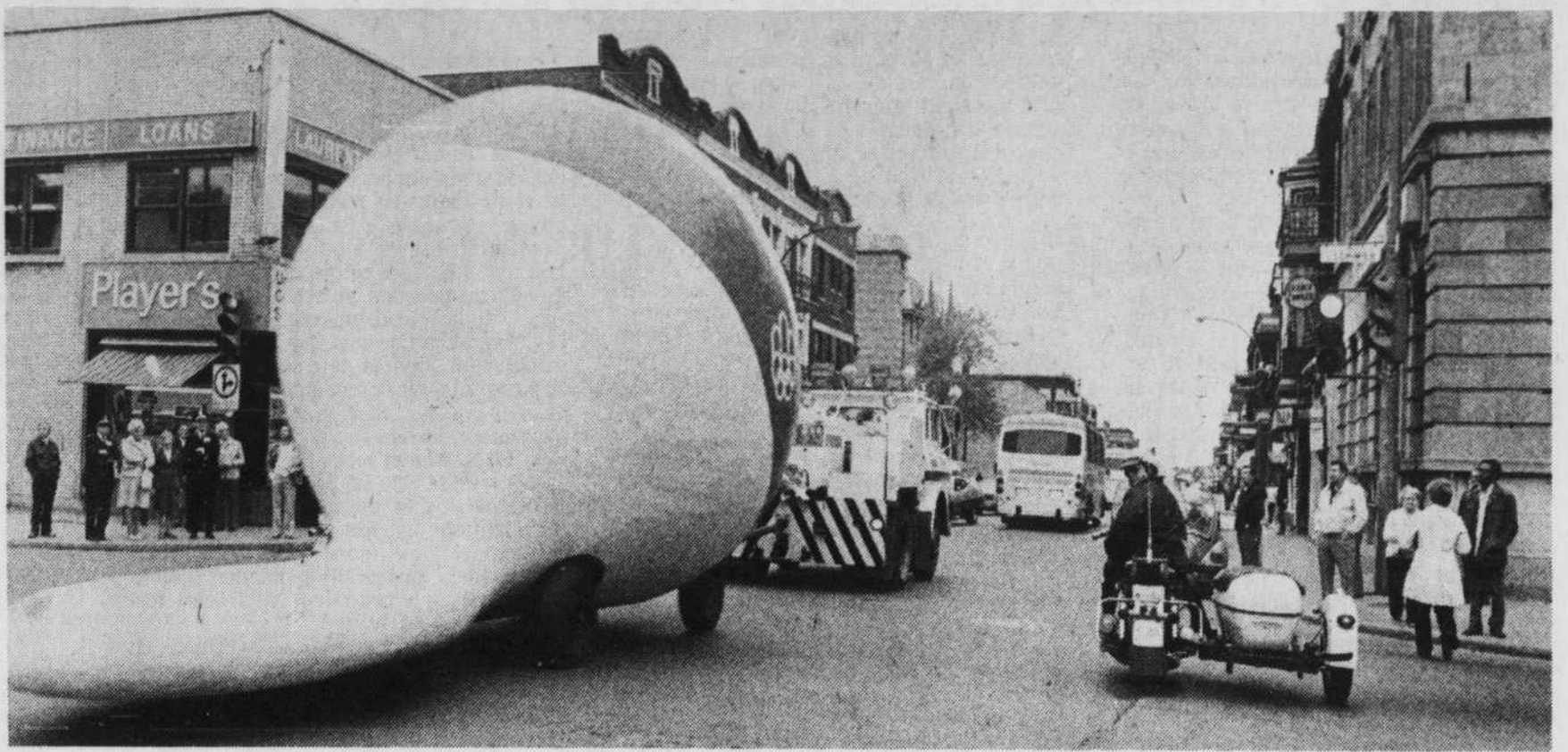
Les deux syndicats voulaient obtenir des tables séparées de négociation en vue de l'arrivée de nouveaux décrets avant le début des Jeux. Les négociations avec les employeurs de la construction ne commenceront qu'après les Jeux.

Il est certain que si les travaux ne s'accroissent pas dans le domaine de la plomberie la Régie pourrait faire face rapidement au problème d'installer des toilettes temporaires au parc olympique, ce qui placerait les installations sous la norme minimale fixée par la RIO pour atteindre ce que le Dr Victor Goldbloom appelle un "confort raisonnable".

Entre-temps, un problème soulevé il y a 10 mois, celui de la toiture du vélodrome, a connu un nouvel écho, hier,

alors que la Société de l'industrie des plastiques du Canada a affirmé que la toiture présentait un danger pour le feu. M.M.A. Hyde, président du comité de sécurité de la Société, a déclaré à Ottawa que l'ethafoam employé pour fabriquer les globes translucides qui forment la toiture n'avait pas été suffisamment éprouvé quant à ses propriétés et présentait un risque d'incendie.

Il s'est étonné que le président de la Régie olympique, M. Roger Trudeau, ait donné le feu vert à ce matériau sans exiger que des tests soient faits pour en garantir la sécurité. Il faut dire que le plastique en question qui devait être produit au Canada et qui n'a pas fait l'objet de critiques à ce moment là par l'industrie canadienne a été finalement importé d'Europe.



## La biennale du CTC rejette un projet de réforme prôné par le comité exécutif

par Louis-Gilles Francoeur

QUEBEC — La réforme des structures proposée par l'exécutif du CTC, dont les assises biennales se déroulent dans la vieille capitale, a été battue hier à l'issue d'un débat passionné par les 2,100 délégués présents, qui y ont vu "une centralisation excessive des pouvoirs au détriment de la base" et même une façon d'accroître indirectement l'influence des états-majors américains sur le mouvement syndical canadien.

En dépit de la majorité qui s'est dessinée dès le début contre le projet, l'exécutif du CTC a défendu avec énergie sa réforme, jugeant les mesures proposées comme une arme "essentielle" pour mener à bonne fin le combat entamé lundi contre les lois anti-inflation. La FTQ, qui voit dans tout accroissement des pouvoirs du CTC une atteinte à son autonomie, s'est rangée en bloc dans le camp des opposants au projet.

Le rapport du comité sur les structures visait officiellement deux objectifs: d'une part réduire la représentation au congrès et d'autre part, donner une voix aux syndicats trop pauvres pour se payer un ou plusieurs délégués à la biennale. Pour y arriver, le comité proposait d'enlever aux différents "locaux" de chaque union internationale le droit d'envoyer ses propres délégués. A l'avenir, chaque union aurait élu un nombre de délégués proportionnel à celui de ses membres.

Selon le comité de l'exécutif, ce système aurait permis aux petits syndicats de se faire entendre. A l'heure actuelle, quelque 10,000 représentants syndicaux peuvent s'inscrire à la biennale mais les moyens à la disposition des locaux varient d'un endroit à l'autre, 25% des sections locales seulement se prévalent de ce droit.

Pour la plupart des délégués, le débat avait des incidences beaucoup plus politiques. Les unions internationales, dont les

états-majors américains continuent dans plusieurs cas de nommer les directions canadiennes, voire même provinciales, s'accaparent le pouvoir de nommer les délégués au congrès du CTC et choisissent des personnes susceptibles de défendre leurs intérêts actuellement menacés par les tendances "autonomistes" qui apparaissent un peu partout au Canada, ont argumenté la plupart des intervenants.

D'autres en ont conclu que le congrès du CTC deviendrait une biennale "de directeurs" et que la force du mouvement, qui avait reposé jusqu'ici entre les mains de la base, disparaîtrait en passant aux "élites" du CTC et des grosses unions.

Le mécanisme de représentation proportionnelle proposé a été dénoncé comme une apparence de démocratie. "Une élection dans un syndicat de 50,000 membres permettra aux directions d'être sur-représentées puisque ce sont les figures connues — donc en place — qui réuniront presque automatiquement les suffrages", a expliqué un délégué.

"La représentation directe des sections locales avait été jugée au début du CTC comme le moyen par excellence d'ériger le contrôle de notre congrès par les unions américaines. Nous n'allons pas nous priver aujourd'hui de l'autonomie qui découle de cette décision historique", a conclu un autre délégué.

Battu en dépit des manoeuvres de l'exécutif pour le sauver, le rapport a abouti, pour reconsidération, au comité des structures. Dans un effort ultime pour ne pas perdre son mandat dans ce domaine, le comité a proposé en fin d'après-midi d'étudier à nouveau la question d'ici la prochaine biennale en scrutant attentivement cette fois les expériences européennes. La proposition, alors adoptée, a recueilli les voix du Syndicat canadien de la fonction publique, qui avait été le plus farouche adversaire du projet initial. Et pour cause, puisque la proposition pignait par le comité dans l'é-

pais cahier de résolutions provenait de ses rangs.

Parmi les nombreuses autres résolutions adoptées par les délégués, il s'en trouvait une pour proposer l'abolition de la peine de mort au Canada. La proposition adoptée, qui émanait de l'exécutif, visait toutefois à faire rejeter une proposition des délégués de l'Île-du-Prince-Édouard en vue du rétablissement de cette même peine...

### Grèves et lock-out

Les commis et les employés de bureau de la Régie des alcools ont débrayé hier en promettant de ne pas retourner au travail avant que la société n'ait levé les lock-out frappant une trentaine de magasins ici et là dans la province.

Les syndiqués de la Régie, qui ont acquis le droit de grève en janvier 1976, réclament la parité avec les employés d'entrepôt à qui l'on vient d'accorder un salaire hebdomadaire de \$194.

Sous le thème "Embellir pour mieux accueillir", les autorités municipales ont lancé hier midi la traditionnelle campagne d'embellissement de la Ville de Montréal. A la place Vauquelin, le président de l'Exécutif, M. Gérard Niding, a apposé sur l'hôtel de ville, le premier exemplaire des nouvelles plaques qui dorénavant désigneront le nom des rues dans le Vieux-Montréal. Celles-ci, de couleur rouge et ivoire, seront installées sur les encadrements des édifices. Puis l'on s'est rendu en défilé au Centre Claude-Robillard où l'on a procédé à une plantation d'arbres. La mascotte officielle du COJO, un immense castor de carton-pâte, était évidemment de la partie, ne manquant pas de susciter l'ébahissement de quelques badauds.

(Photo Alain Renaud)

## Le leadership de Joe Morris ne paraît pas sérieusement menacé

QUEBEC (par Louis-Gilles Francoeur) — Le leadership du président du CTC, M. Joe Morris, a été remis en question à plusieurs reprises au cours des deux dernières semaines de ce congrès de cet organisme. Cependant le vide ainsi créé par cette contestation, qui s'en prend systématiquement au "conservatisme" du pré-

sident actuel, ne semble pas en voie d'être comblé à l'occasion des élections qui auront lieu demain.

Jusqu'à présent, un seul candidat s'est inscrit contre M. Morris. Il s'agit de Lofty MacMillan, un ex-ministre du Cap Breton devenu par la suite directeur du puissant syndicat canadien de la fonction publique, MacMillan, qui propose des actions beaucoup plus radicales contre le programme anti-inflation, recueille la sympathie d'un congrès décidé à freiner les tendances centralisatrices de l'exécutif actuel. Mais cette sympathie ne semble pas en voie de se transformer en bulletins de vote au moment de l'élection. La stature de Morris, qui "régne" sur le CTC depuis plusieurs mandats, semble encore l'emporter à moins d'un revirement de dernière minute des 2,400 délégués.

Jusqu'ici, les attaques de la "base" ont durement atteint l'autorité du président Morris. Son manifeste pour le "corporatisme social", transformé d'urgence en "social-démocratie" pour les besoins de la cause, a été jugé mou, utopique et plein de contradictions par les délégués, qui l'ont néanmoins approuvé parce qu'il allait "plus loin" que les prises de position antérieures.

Hier, le projet de réforme des structures, appuyé par l'exécutif, a été battu par le congrès, qui y a vu un moyen de centraliser le pouvoir du CTC aux mains de la direction nationale, voire au profit des "unions américaines" au détriment de la base.

Les décisions de Morris sur le plancher du congrès ont été attaquées à deux reprises et dans un cas, le vote exprimé lors du recomptage a renversé la décision du président. Certaines interventions du leader actuel ont été jugées "indues" de la part d'un président d'assemblée trop enclin à défendre les thèses de son exécutif du haut de la tribune officielle. A un moment donné, hier après-midi, Morris semblait même avoir perdu le contrôle de la salle où les points d'ordre fusaient

de toutes parts.

La FTQ, qui, par ses orientations, est favorable à la problématique défendue par les délégués opposés à la centralisation des pouvoirs aux mains de l'exécutif, n'en appuie pas moins subtilement le groupe en place. Louis Laberge a ramené

Voir page 6: Morris

### au gré du temps

Tous des héros!

Le Conseil du civisme de Montréal voudrait que la loi protège ceux qui, au risque de leur vie, sauvent des vies humaines.

On a peine à croire que la Société n'ait pas la moindre considération pour ses héros, alors qu'elle déborde "d'attentions" pour ses assassins. La vengeance pousse des racines beaucoup plus profondes et troubles que la reconnaissance. Les arcanes du comportement humain sont vraiment inquiétants.

Si, quelqu'un, au mépris de sa vie arrache un inconnu, à qui il ne doit rien, d'une mort certaine, on admire, bien sûr! mais on dira qu'il "n'écouterait que son courage", ce qui revient à dire qu'il aura obéi à une impulsion irrésistible, en d'autres mots qu'il était fou.

On n'imagine pas un seul instant que le sauveur ait pu froidement poser son geste, en peser les risques au péril de sa vie. Pas du tout. On écarte cette éventualité. On ira même jusqu'à minimiser sa folle audace en disant: "J'en aurais fait autant."

L'assassin ne mérite pas mieux que la mort; le héros, lui, on le paie d'oubli ou d'ingratitude.

Albert BRIE

### aujourd'hui

Collectes de sang de la Croix-Rouge à Montréal, édifice Sun Life, compagnie Sun Life au 7e étage, de 9 h à midi et de 13 h 30 à 16 h. Longueuil, chez Weston Limitée, 1100 bd Marie-Victorin, de 9 h 30 à midi et 13 h 30 à 16 h. Trois-Rivières, au centre d'achats du boulevard Royal de 13 h à 21 h.

Conférence de M. Jean Ouellette, à 13 h, sur l'Histoire du peuple juif, à l'édifice Cummings, 5151 chemin Sainte-Catherine, 4e étage au local de la Fédération des femmes des services communautaires juifs.

M. Lawrence Hanigan et les échevins Germain Roy et Robert Sigouin rencontrent le public à 20 h au sous-sol de l'église Saint-Gaëtan, 11455 rue Drouart.

Martin Gray, hôte du Mouvement Couple et Famille, s'adresse au public à 20 h à 426 rue Saint-Sulpice (métro Place d'Armes) au Centre du Mouvement. Il parlera des "forces de la vie". Entrée libre.

A 20 h, M. Jacques Déoux, du Club d'astronomie de Montréal, prononce une conférence intitulée "Voyage à travers l'univers" au centre récréatif Saint-Pascal, 6750 chemin de la Côte-des-Neiges.

## INVITATION

Le Centre Hospitalier de l'Institut de Réadaptation de Montréal tiendra sa séance publique annuelle d'information le dimanche, 6 juin 1976, à 14 00 heures, à l'auditorium de l'établissement, au 6300 de l'avenue Darlington, à Montréal.



MARTIN GREY

sera le conférencier invité par

Les Cercles des Jeunes Naturalistes

au Jardin botanique de Montréal  
angle Sherbrooke et Pie IX

**SAMEDI 22 mai, à 14 h 30**

Entrée: \$2.00

Information: C.J.N.

Mme Irène Desjardins  
Mme Pauline Dussault

849-8141

389-8740

271-2862

### COURS DE FINE CUISINE

par le professeur

Henri Bernard

en démonstration  
avec repas et livret  
jours, soirs

Salades et Terrines  
26 et 27 mai

Bar-B-Q.

1er juin

Buffet froid

2 et 3 juin

Plats exotiques

7 et 8 juin

Programmes

843-6481

Institut  
Culinaire  
Henri Bernard

2015 rue de la Montagne,  
610, Montréal, Métro Peel  
Permis d'enseignement  
de culture personnelle.

As-tu ton

WATER

\$2

vlà ta chance...

tirage:  
4 juin

## éditorial

# Le CTC et les politiques nationales

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, les quelque 2.400 délégués qui participent à Québec aux assises nationales du Congrès du Travail du Canada ont réitéré avec vigueur leur opposition à la politique de contrôle des salaires et des prix instituée en octobre dernier par le gouvernement Trudeau.

C'est la première fois depuis belle lurette que l'exécutif du CTC — organe assez dénué de pouvoirs réels, tout compte fait — se voit investir d'une responsabilité aussi grave que celle "d'organiser ou de déclarer un ou plusieurs arrêts de travail nationaux, si nécessaire." Comme indication du sentiment de profonde frustration que créent chez les travailleurs syndiqués les contrôles de M. Trudeau, cette résolution ne saurait être minimisée.

De la coupe aux lèvres, il y a cependant une marge qui peut être considérable. Il ne suffit pas qu'un congrès national adopte une résolution de grève nationale pour que celle-ci se réalise. Il faut aussi et surtout que des votes précis soient pris dans ce sens par des milliers de syndicats autonomes et aussi par de puissantes fédérations spécialisées dont toutes sont loin d'avoir la même conception de la stratégie à suivre. On est encore loin, après le vote de lundi, du moment où le CTC pourrait avec quelque chance de succès lancer un appel à la grève générale.

Au surplus, la cause que défend le CTC est très discutable. En s'opposant à toute forme de contrôle des revenus, même en une période d'urgence, M. Joe Morris, président du CTC, défend une ligne qui procède du plus pur libéralisme. Même au Canada, nous sommes désormais à un stade où ce libéralisme pur qui pourrait seul permettre une absolue liberté des négociations dans le secteur du travail a cessé depuis longtemps d'exister.

Notre régime actuel de négociation collective repose au fond sur une loi invisible de modération et de retenue qui doit jouer des deux côtés de la table de négociation. Aussi longtemps que cette loi est comprise et observée, le régime est le meilleur qui soit. A compter, par contre, du moment où on prétend l'ignorer, on crée les conditions qui rendront nécessaire une intervention modératrice du Parlement. C'est ce qui s'est produit ces derniers mois. En permettant que se prolonge indéfiniment le coût excessivement élevé des règlements qui se multipliaient à travers le pays, le gouvernement et le Parlement fédéraux eussent manqué à leur devoir qui leur commande de veiller à ce qu'aucune partie du corps social ne retire de l'activité commune une part excessive dont le prix ne peut que se répercuter sur les membres plus faibles.

Le mouvement syndical a certes raison de réclamer que les contrôles s'appliquent avec une efficacité équivalente sur les prix autant que sur les rémunérations. Il doit toutefois reconnaître que les modalités et les normes concrètes ne sauraient être les mêmes dans les deux cas. Il rendra plus service à ses

membres et au pays en atténuant la stérile querelle de principe qu'il cherche en vain à instituer et en orientant plutôt son attention vers les cas concrets où il y aurait vraiment abus des entreprises ou négligence grossière de la Commission de lutte contre l'inflation en matière de hausses de prix.

Si la lutte du mouvement syndical contre le programme de contrôles paraît plus ou moins bien engagée, il faut par contre prendre très au sérieux la plainte plus générale que fait entendre M. Joe Morris au sujet de l'éloignement où se voit confiné le travail organisé en ce qui a trait à l'élaboration des grandes politiques nationales au plan économique et social.

La sympathie ouverte du CTC pour la philosophie social-démocrate n'a rien de nouveau, n'en déplaise aux observateurs qui ont fait là une découverte. Déjà, dans les années '40, l'ancien Congrès canadien du Travail prenait ouvertement position pour le CCF au plan fédéral; maintes filiales de cet organisme en faisaient autant dans plusieurs provinces. Depuis la fusion des deux anciennes centrales canadiennes en une seule, la plupart des politiques épousées par le CTC ont de même généralement revêtu une forte saveur social-démocrate.

Pendant plusieurs années, cette tendance fut cependant contre-balancée par la présence au sein des gouvernements, en particulier des gouvernements libéraux, d'anciens syndicalistes qui avaient su conserver des liens précieux avec le mouvement syndical. Grâce à des hommes comme Humphrey Mitchell, Mike Starr et Bryce Mackasay, pour n'en citer que trois, il resta longtemps possible de maintenir une ligne de communication ouverte entre le gouvernement et la direction du mouvement syndical. Les politiques adoptées de part et d'autre ne plaisaient pas toujours. On pouvait néanmoins procéder à des explications, voire à des redressements de tir.

Or, cela ne paraît plus exister depuis un certain temps. A Ottawa, tout comme à Québec, le gouvernement serait-il devenu plus technocratique? En serait-il venu à s'identifier davantage à ces classes moyennes d'où il tire dans chaque cas le gros de sa force électorale? Aurait-il trop pris l'habitude de tenir conseil surtout avec ceux qui ont l'habitude des décisions qui comptent dans le domaine économique? Les syndicats, de leur côté, auraient-ils cédé trop facilement à une radicalisation idéologique qui les aurait incitées à prendre des distances plus grandes vis-à-vis du pouvoir politique?

Tous ces facteurs ont sans doute joué un rôle dans la détérioration d'une situation qui paraissait naguère plus ouverte. Toujours est-il que nous sommes aujourd'hui en présence de tensions beaucoup plus fortes entre le mouvement syndical et l'autorité politique.

Pareille situation est évidemment malsaine pour l'équilibre politique de la société. Comment y remédier?

A M. Morris, il faut rappeler sans hésitation qu'il ne saurait être question d'instaurer au Canada un quelconque "corporatisme social" en vertu duquel les grandes décisions économiques et sociales seraient prises à la suite d'ententes entre les "trois grands" de l'économie, soit l'Etat, le patronat et les syndicats. De ce trois pouvoirs, un seul, celui de l'Etat, émane de la volonté universelle des citoyens. Les deux autres ne sont que des émanations partielles et limitées de cette volonté. C'est au pouvoir politique seul qu'il incombe de définir les grandes orientations économiques et sociales qui devront être acceptées par tout le pays. Si M. Morris souhaite pour son groupe un pouvoir de veto sur les décisions du gouvernement, ou encore s'il entend opposer à ces conditions, une fois qu'elles ont été prises légitimement, une résistance qui équivaudrait en pratique à un veto, il nourrit des illusions dangereuses qui pourraient se révéler fort coûteuses.

Le gouvernement doit se rendre compte, en retour, que s'il ne saurait partager un pouvoir qu'il détient en totalité et en exclusivité, il a le devoir grave de rechercher des liens plus efficaces avec le mouvement syndical et avec le milieu ouvrier; Des efforts récents à cette fin ont malheureusement échoué. Il ne faut pas renoncer pour autant à refaire les liens et à reprendre les démarches; La première obligation incombe en cette matière aux détenteurs du pouvoir.

Il se peut que le mouvement syndical veuille éviter de se compromettre avec un gouvernement dont l'orientation lui répugne de manière invincible. Notre régime lui reconnaît alors un autre mode d'action non négligeable. A condition qu'il n'écrase ou n'étouffe les convictions d'aucun de ses membres (ceux-ci restent des citoyens libres avant même d'être des syndiqués), il est entièrement libre d'employer ses ressources considérables à promouvoir l'accession au pouvoir d'une force politique dont la philosophie et le programme répondraient davantage à ses intérêts et à ses convictions.

Si le CTC, par exemple, ne voulait plus rien entendre d'un gouvernement libéral, il serait sain que, les droits individuels de ses membres étant saufs, il s'emploie plus directement à favoriser l'action d'un parti comme le NPD, dont la philosophie est très proche de celle que définit le nouveau manifeste du CTC. On exigerait seulement de lui, en retour, qu'une fois rendu le verdict du peuple à l'occasion d'une élection, il l'accepte comme tout le monde et refuse de se donner l'allure d'une "prima donna" corporatiste qui aurait reçu des dieux le pouvoir magique de se situer au gré de son caprice au-dessus des lois et des gouvernements.

Claude RYAN

M. Joe Morris devant le CTC

## Les changements nécessaires

Que des changements s'imposent, cela est évident. Toute société qui peut trouver les capitaux nécessaires pour construire des hôtels ou des installations olympiques extravagants, mais qui n'a pas les moyens de construire des maisons pour les gens et de créer des emplois dans les régions; toute société qui s'en prend à l'assurance-chômage au lieu de s'attaquer au chômage même; toute société qui institue un programme de lutte contre l'inflation au nom de ceux qui ont été le plus durement frappés par le mal, mais en frappant ceux-ci une seconde fois avec des mesures sociales rétrogrades; toute société qui peut suspendre impunément les droits fondamentaux des citoyens ordinaires; toute société qui peut élire un gouvernement sur la foi d'un programme politique opposé aux contrôles pour se retrouver ensuite sous la férule d'un tel programme, toute société qui se comporte ainsi a besoin de changer.

Ce qui s'impose, c'est un changement dans la manière dont les décisions économiques et sociales importantes sont prises. Le monde des affaires et le gouvernement doivent maintenant partager leur pouvoir avec le mouvement ouvrier. Si l'on a besoin du concours du mouvement syndical pour tirer le pays de ses difficultés économiques actuelles, ce concours ne pourra être acquis que sur la base d'un programme répondant à des conditions précises. Ce programme devra:

- 1) reconnaître que le droit à un travail comportant une rémunération convenable est la pierre d'assise d'une société productive et équitable;
- 2) reconnaître que la création d'emplois est la première priorité économique;
- 3) garantir que ceux qui sont affectés par l'inflation seront protégés grâce à l'imposition plus lourde dont écopent ceux qui profitent de l'inflation;
- 4) promettre une amélioration de la performance inacceptable de ce pays en matière

de redistribution du revenu;

5) reconnaître qu'une société équitable ne saurait exister que si le pouvoir de fixer les prix dont disposent les sociétés est assorti de contraintes équivalentes à celles que la négociation collective fait peser sur la détermination du prix du travail;

6) reconnaître que les décisions du secteur privé en matière d'investissements doivent servir les intérêts des gens ordinaires.

Le mouvement ouvrier a pris l'engagement de servir ces objectifs et ces principes. Il n'y a qu'une façon de garantir que ces valeurs auront la place qui leur revient dans nos décisions économiques et sociales d'envergure nationale: c'est de faire en sorte que le travail organisé soit un partenaire à part entière dans l'élaboration de ces décisions.

Ce qu'il faut, c'est un système de planification sociale et économique à l'échelle nationale. Seul un développement planifié nous permettra:

- 1) d'orienter les investissements vers la création d'emplois dans l'industrie secondaire et dans les régions qui en ont le plus besoin;
- 2) de faire en sorte que soient disponibles les ressources nécessaires pour répondre à des besoins fondamentaux comme ceux qui existent dans le domaine du logement;
- 3) de mettre en oeuvre un programme de planification nationale de la main-d'oeuvre;
- 4) de planifier la croissance urbaine de l'avenir et de protéger les sols à vocation agricole;
- 5) de négocier le partage de notre revenu national sur une base équitable;
- 6) de mettre au point une politique nationale des transports qui servira de complément à une stratégie industrielle nationale;
- 7) d'instaurer un système de service de sécurité du revenu et de santé qui s'appliquera également à tous les Canadiens;
- 8) de définir nos priorités nationales d'ordre social et économique.

## lettres au DEVOIR

### Les vrais responsables: les élus du peuple

A la lecture des différents éditoriaux de nos quotidiens, j'ai pu constater la recherche d'une mise en garde de plusieurs éditorialistes en regard des idées socialistes, voire marxistes de nos dirigeants syndicaux.

Aussi, étant alerté, j'ai cherché à me procurer de la documentation et j'ai lu "A propos des grèves" de Lenine, brochure de 14 pages. Ce texte, bien que publié en 1899, est d'une actualité on ne peut plus évidente. Tous les syndiqués, et les autres, devraient lire ces quelques pages. Les mêmes mots, les mêmes expressions, le même langage est dans la bouche de nos meilleurs représentants syndicaux. Bien plus, j'ai la nette impression que beaucoup de gens partagent les vues exprimées par les représentants du front commun.

N'est-il pas l'heure, pour les élus du peuple, d'affronter leur minute de vérité? Ne devient-il pas impossible de servir deux maîtres à la fois: le travailleur, la population, qui élisent son gouvernement et la finance qui prête ses milliards au même gouvernement?

Je suis un enseignant, je veux bien affirmer que je ne suis pas dupe du fait que nos divers dirigeants syndicaux exploitent une idéologie qui ne nous est pas familière.

Cependant, il faut noter que les syndicats actuels sont le véhicule unique que les lois existantes permettent pour que le travailleur organisé manifeste ses besoins les plus fondamentaux. Lorsque les élus du peuple critiquent les dirigeants syndicaux, ils doivent en même temps reconnaître qu'ils sont les premiers responsables de cet état de fait.

En effet, les lois existantes obligent actuellement tout enseignant à adhérer à un syndicat unique. Les syndicats locaux, d'enseignants font tous partie soit de la C.S.N., soit de la C.E.Q. Ils sont membres du cartel C.S.N., C.E.Q., F.T.Q. Et le syndicalisme en est un de combat. Il n'y a pas d'autre choix. Est-ce qu'il faut changer cela? Sera-ce à l'avantage des enseignants? des travailleurs?

Pourtant, malgré de sérieuses divergences entre la base et les dirigeants des centrales, au plan de l'idéologie, la majorité des enseignants n'hésitent pas à la suivre plutôt que d'accepter des offres patronales qui sont foncièrement inadmissibles, intolérables et injustes. Il est important de faire la distinction entre l'exploitation d'idéologies nouvelles et l'adhésion des membres à ces idéologies.

Mais, qu'attend donc le Gouver-

nement pour présenter de nouvelles offres à ses employés? La présentation de nouvelles idéologies est-elle voulue par les membres du Gouvernement? Ne faut-il pas admettre, actuellement, que le Gouvernement se fait le complice de la propagation du socialisme, du léninisme et du marxisme? Les élus du peuple n'ont-ils pas conscience qu'ils sont dupes des stratégies gouvernementales? Ont-ils pour rôle de mieux servir le travailleur ou la finance? Jusqu'à présent, je croyais qu'ils étaient au service du peuple. Les mesquins intérêts électoralistes prennent-ils sur le bien commun?

Il me semble, qu'un chef d'état, digne de ce nom, aurait pris conscience, depuis longtemps, de l'importance de la présentation de nouvelles offres à tous ses employés. Faut-il reconnaître que la population du Québec ne mérite pas mieux que ce minable chef de parti?

L'Histoire le prouve, une triste sorte est réservée aux détenteurs du pouvoir qui ne reconnaissent pas les besoins réels des travailleurs.

Les vrais responsables: les élus du peuple.

Robert BERTRAND, enseignant.

Québec, 11 mai 1976.

### La manie du "gauchisme"

M. Jean-Paul Desbiens,

Je fus vivement surpris de lire dans le Devoir du vendredi 14 mai 1976, les propos que vous tenez sur l'orientation idéologique de M. Camille Brossard. Le connaissant personnellement, je puis vous dire que M. Brossard n'est sûrement pas un membre de la "gauche", mais plutôt tout au plus, un membre en règle du "centre-droite".

Assimiler du même élan M. Camille Samson, celui-là pourtant bien connu du public, à la gauche est un geste des plus maladroits, et je laisse le soin aux lecteurs qui connaissent M. Samson de juger du sérieux d'une telle affirmation.

Que vous soyez d'accord ou non avec les idées de M. Brossard ou de M. Samson, le fait d'assimiler ces

gens à la "gauche", aux communistes, ne constitue pas en soi une quelconque réfutation de leurs arguments. Cette manie du "gauchisme" qui consiste à réduire toute opposition, au pouvoir en place ou aux idées dominantes, à de la subversion communiste est tout à fait déplorable et malsaine à l'intérieur d'une société démocratique. On se souvient dans l'histoire du Québec de la façon dont M. Maurice Duplessis se débarrassait de ses opposants, afin de régner en maître incontesté avec les résultats que l'on connaît.

Il existe une meilleure façon de réfuter des idées émises. Elle consiste à démontrer ce qu'il y a de faux et de contradictoire dans ce qui est avancé; c'est la seule façon logique de procéder.

### Une autre dette que les Québécois n'ont pas fini de payer

Le gouvernement du Québec regrette de ne pas s'être souvenu plus tôt des Jeux olympiques. Il est opportun de se demander quand ce même gouvernement se souciera de ses propres projets.

Depuis deux ans il fait tout pour faire oublier le projet de la baie James et n'en prononce le nom qu'à voix basse de peur de réveiller les vieilles questions glissées sous le tapis et d'autres qui surgissent à chaque emprunt, à chaque coupure dans les budgets sociaux:

— jusqu'où ira l'escalade des coûts de la baie James commencée à un milliard en 1972?

— à quelles conditions sont accordés les contrats?

— pourquoi certains continuent-ils à promouvoir l'enrichissement de l'uranium inutile au Canada?

— pourquoi les régions du nord qui étaient censées bénéficier en priorité du projet connaissent-elles un chômage aussi élevé (25-30%)?

Il est difficile de ne pas s'interroger sur ce que veulent prouver les sociétés de la baie James et l'Hydro-Québec par des offensives de relations publiques comme le

symposium qu'elles tiennent cette semaine. Après avoir dépossédé les Cri et les Inuit, veulent-elles nous inviter nous aussi à jouer leur jeu avant que leur comparaison devant la Commission des Richesses naturelles et de la faune ne nous prouve que l'avenir du Québec est déjà hypothéqué non pas pour sept ans, mais pour plusieurs générations?...

Estimer le "projet du siècle" à 18 milliards de dollars comme le font certains économistes, revient à contraindre chaque famille québécoise à emprunter pour contribuer 15.000 dollars, qu'il faut rembourser avec des intérêts qui vont doubler et tripler cette somme!

Ceci à l'instant même où l'urgence du projet devient plus contestable que jamais: en 1975, l'accroissement de la demande en électricité est tombé à 1%, soit encore plus bas qu'en 1971 (1.4%).

Nous sommes loin des augmentations de 8% proclamées par les vénéralisés experts de l'Hydro-Québec... Hélène LAJAMBE, pour le Comité de la défense de la baie James

Montréal, le 17 mai 1976.

### LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny

Directeurs de l'information: Jean Francoeur

Pierre Lafrance

Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$52 par année; six mois: \$28. À l'étranger: \$57 par année; six mois: \$31; trois mois: \$19. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par le poste aérien sur demande. Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

## bloc-notes

### Qui vient dîner ce soir à Washington?

Il est de ces voyages officiels que, d'emblée, on n'arrive pas à prendre au sérieux, même en y mettant beaucoup de bonne volonté. Car, voici, avec le séjour américain du président Valéry Giscard d'Estaing, un beau cas qui, vu de Montréal surtout, devrait nous emballer; pensez donc: le chef de la francophonie, le premier des Français, en un mot, le représentant le plus prestigieux de cette terre avec laquelle la plupart d'entre nous ont un cordon ombilical, vient saluer le premier des Américains qui, lui, tient le cordon de la bourse de beaucoup de nos travailleurs. Mais voilà: c'est un immense show, toute une vaste opération de "relations publiques" qui ne parvient pas à faire atténuer — au contraire — le fait que ca n'intéresse rigoureusement que les deux partenaires. Même si du côté français c'est un "mondialiste" déclaré qui arrive, aucune dimension réellement planétaire ne vient dramatiser l'enjeu. Bien sûr, on parlera — c'est déjà fait — d'Afrique et de coopération, d'atlantisme et de menace communiste en Italie ou en France, un peu comme Madame la marquise prenant son thé et ses petits fours. Entre-temps, on aura appris par le discours du président français devant les deux Chambres réunies à Washington, que la France est prête à des sacrifices pour la défense de la liberté. Dans tout ce discours, on relèvera — outre les applaudissements subséquents dont on dit qu'ils étaient plus chaleureux que ceux recueillis par feu Georges Pompidou en 1970 — que la France reste fidèle à ses engagements atlantiques. Mais comme une affirmation pareille risque de faire grimper un peu tout le monde dans les rideaux en France, le chef d'Etat français la tempère en ne renonçant pas à la politique d'indépendance inaugurée par le général de Gaulle. Deux contraires exaltés en même temps.

Pour le reste, MM. Ford, Giscard d'Estaing et Kissinger — il y a aussi M. Sauvagnargues dans le décor mais il est là parce qu'il fallait qu'il y fût — ont pu manifester leur convergence de vues sur un peu tous les problèmes et toutes les questions, étant entendu que, depuis l'avènement de M. Giscard d'Estaing, Paris et Washington évoluent plus souvent côte à côte qu'autrement. Le nouvel euphémisme qui fait fureur est de dire que les deux capitales évoluent selon des "lignes parallèles". Pourtant, la géométrie plane prétend que deux lignes parallèles ne se rencontrent qu'à l'infini. Peut-être s'agit-il de géométrie dans l'espace, en l'occurrence selon Lobatchevski.

Bien sûr, c'est un voyage sentimental, un pèlerinage de bicentenaire commémorant la contribution française à la révolution américaine. Ce qui, par le fait même, a permis à M. Giscard d'Estaing d'établir lui-même un itinéraire qui lui évite les désagréments connus en 1970 par son prédécesseur à Chicago. Des étapes historiques — non en elles-mêmes mais par ce qu'elles signifient — qui permettront à la France d'offrir comme cadeau de bicentenaire un Son et Lumière à Mount Vernon à la nation américaine. Philadelphie, Yorktown, Houston et la Nouvelle-Orléans seront autant d'occasions d'exalter l'amitié franco-américaine pour la plus grande joie des foules. Toute une offensive de charme préparée depuis des jours et des jours par des déclarations à la presse.

Mais, franchement, c'est à Gerald Ford que va toute la sympathie: à l'heure où, hier soir, ces messieurs en étaient au dessert, l'un des hôtes entamait allégrement d'une petite cuiller d'argent sa bombe glacée, conscient d'avoir bien rempli sa journée, alors que l'autre était littéralement sur des charbons ardents. Le dépouillement du scrutin aux primaires du Michigan et du Maryland, le test décisif de M. Ford, candidat-président, était en cours, et le chef de la Maison-Blanche, dont on dit depuis Johnson qu'il ne peut faire deux choses à la fois, était obligé de faire l'impossible pour se trouver à cette table et ailleurs en même temps.

On conviendra que c'est un beau voyage. Mais on conviendra aussi que rien d'impérieux, rien d'urgent ne le justifiait, on aurait pu très bien le décaler de quelques jours. La Maison-Blanche ne pouvant prendre cette initiative, sans froisser Paris, c'est à la partie française qu'incombait de faire cette "suggestion". Et pas seulement par délicatesse: pour peu qu'à l'Elysée on croie à ce voyage et qu'on en attende des fruits, les partenaires en présence auraient eu la possibilité de voir plus clair dans quelques jours: M. Ford aurait su s'il avait une quelconque chance d'obtenir son investiture, M. Kissinger aurait su s'il existe un cas où il lui sera demandé de rester encore au département d'Etat, et enfin, M. Giscard d'Estaing aurait eu l'assurance morale qu'il ne parle pas à des figurants en instance de départ.

Peut-être Paris ne voulait-il pas priver trop longtemps les Américains d'un Son et Lumière. Ou l'Elysée pense-t-il que le voyage de M. Giscard d'Estaing est de nature à renforcer les chances du candidat Ford?

Georges VIGNY

### Choc nucléaire sur les Jeux!

Le Comité de sécurité publique des Jeux de Montréal n'a pas apprécié les révélations policières que le Washington Post a publiées sous la plume du chroniqueur Jack Anderson. Ces rapports allant jusqu'à évoquer de possibles attaques à l'arme nucléaire sont, d'après les autorités policières montréalaises, fondés sur des "informations non contrôlées et sans grande valeur".

Peut-être en effet les policiers américains qui ont retrouvé leurs dossiers à Jack Anderson sont-ils de complets incompetents; peut-être au contraire savaient-ils ce qu'ils faisaient en lançant dans l'opinion américaine (et non pas d'abord canadienne) les bruits d'aussi terrifiants complots. Voilà qui ne saurait de toutes manières aider le COJO à rassurer l'opinion publique ni faire croire à la valeur des renseignements que la GRC compile à partir des dossiers policiers étrangers.

Cherchons donc d'abord à qui la fuite profite. D'ordinaire, ce genre de menace vise à raviver dans le public et chez les politiciens la crainte et la sagesse qui s'expriment, en l'occurrence, en de plus généreux budgets et par une plus aveugle indulgence à l'égard de l'écoute électronique et des autres techniques propres à "contrôler" le crime ainsi que les libertés civiles. Les services canadiens de sécurité ne manquent ni d'argent ni de latitude, on ne saurait guère les soupçonner d'avoir ainsi fait tenir au Washington Post de quoi ajouter à leur importance.

On ne peut en dire autant des services policiers américains, dont la réputation s'effrite avec chaque rapport qui sort des commissions du congrès, et qui ont rudement besoin que les citoyens des Etats-Unis réapprennent à quel point le FBI et les agences de même nature sont plus que jamais essentiels à leur sécurité. Le petit choc nucléaire aura été un mauvais tour que les collègues canadiens de la sécurité olympique comprendront et pardonneront à leurs vis-à-vis américains. On ne pouvait révéler de menaces contre le bicentenaire de l'Amérique sans englober au passage le grand événement international de Montréal.

Même s'il n'est plus invraisemblable que des commandos attaquent à la roquette n'importe quelle concentration de personnalités de la scène internationale ou se livrent à

quelque autre aventure plus sophistiquée encore, la police du COJO appréhende davantage le crime individuel d'un inconnu, tel l'assailant du pape aux Philippines ou celui de l'épouse du président sud-coréen qui ont frappé au simple couteau.

En consultant la feuille de route de plusieurs "individus isolés", à qui l'on a imputé la paternité des attentats contre des personnalités politiques, notamment les assassins du président Kennedy ou la tentative de meurtre contre le président Ford, la Gendarmerie royale du Canada et la police de la Communauté urbaine de Montréal découvriront qu'elles comptent probablement aussi sur la liste de leurs informateurs et agents très spéciaux autant de personnes dangereuses qu'elles n'en ont refoulé arbitrairement à Dorval parmi les étrangers. Jusqu'à nouvel ordre, en tout cas, ce ne sont pas les Palestiniens qui ont fait pêter une bombe chez le président de la chaîne Steinberg; ce ne sont pas non plus les Oustachis qui ont cambriolé l'Agence de presse libre du Québec.

Tout cela pour dire que les forces policières — les locales comme les étrangères — qui vont nous visiter discrètement en compagnie des athlètes olympiques — comportant dans leur entourage sinon dans leurs rangs autant de suspects qu'elles doivent en surveiller du côté de l'Armée rouge japonaise ou de l'anonyme parterre montréalais. Et que le mieux qu'on puisse espérer, c'est qu'une sorte d'équilibre prévaille et dissuade les uns et les autres de céder à la tentation du coup d'éclat historique et mondial.

On imagine le coût direct et indirect qu'une telle sécurité olympique fait peser sur les finances publiques du pays hôte. On savait que seules les nations riches peuvent subventionner les olympiades; seuls les Etats totalitaires pourront bientôt se payer le luxe d'y assurer une parfaite sécurité! C'est que les Jeux qui devaient stimuler l'esprit sportif et la fraternité sont tombés aux mains des intérêts économiques et politiques et que le faste qu'ils y donnent stimule à son tour la criminalité économique (pillage éhonté) et politique (attentat publicitaire).

Les Jeux antiques devaient contribuer à pacifier les cités grecques; les modernes militariser plutôt les cités d'accueil et les délégués des nations. Le COJO ne peut ni cacher une police faite pour dissuader les assaillants possibles, ni non plus trop faire peser son ombre sur le podium. Il faudra que les Jeux de Montréal connaissent un succès exceptionnel pour que d'aussi lourds préparatifs ne remettent pas finalement en cause l'organisation des Olympiades telle qu'on la conçoit encore aujourd'hui.

Jean-Claude LECLERC

## des idées

## des événements

## des hommes

## Le DROIT sera-t-il vendu?

## Ne voulant plus être l'actionnaire principal du Droit, les Oblats sont à la recherche de nouveaux propriétaires

La communauté religieuse des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée veut, cette année, profiter de la réunion annuelle des actionnaires de la compagnie Le Droit Limitée pour proposer aux actionnaires du DROIT — et à travers eux à toute la communauté francophone deservie par l'entreprise — quelques éléments de réflexion sur l'avenir du DROIT. Cette réflexion touche principalement la présence et la participation financière des Oblats dans la compagnie Le Droit Ltée.

La communauté des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée songe en effet à se départir dans un avenir prochain de ses intérêts financiers dans l'entreprise Le Droit Ltée, éditeur du journal quotidien LE DROIT, d'Ottawa. Cette option diffère sensiblement de l'orientation prise par les Oblats en 1969, alors que la Congrégation religieuse avait décidé de conserver ses actions majoritaires dans le quotidien (et l'imprimerie qui y est attenante) aussi longtemps qu'il n'y aurait pas de raison suffisante de s'en départir.

C'est par un concours de circonstances historiques que les Oblats se retrouvent

aujourd'hui les principaux actionnaires d'une entreprise de presse; ils ont fait en ce domaine oeuvre de suppléance.

En effet, si les Oblats ont conservé jusqu'ici la propriété du quotidien, c'est qu'ils jugeaient que c'était ainsi la meilleure façon de préserver la liberté d'information. Ils continueraient d'agir de même, si nécessaire.

Cette prise de position nouvelle s'inscrit dans la ligne d'une politique de la congrégation des Oblats recommandant à ses responsables de faire une évaluation périodique de ses engagements dans les différents milieux, organismes ou oeuvres où elle a un rôle à jouer, dont LE DROIT.

Les questions que nous soulevons aujourd'hui sont en rapport avec une nouvelle évaluation que nous avons entreprise depuis quelques mois. Nous n'avons pas voulu garder pour nous seuls les questions que nous nous posons; nous souhaitons au contraire intéresser les actionnaires, les lecteurs, les employés, les amis, les groupes et organismes régionaux à la réflexion et à la recherche de solutions en ce qui concerne l'avenir de ce journal. Ce faisant, nous croyons être

plus en harmonie avec ce qu'a été la tradition du DROIT depuis sa fondation.

A long terme, croyons-nous, il ne paraît pas dans l'intérêt du journal que les Oblats en demeurent le principal actionnaire; cela risque au contraire de nuire à l'entreprise.

Les Oblats n'ont jamais insisté sur le caractère de rentabilité du journal, considérant le quotidien avant tout comme un service à la communauté francophone. La preuve en est qu'en 63 ans d'existence, LE DROIT n'a jamais rien rapporté financièrement aux Oblats, hormis en 1969, alors qu'un dividende symbolique de \$10 par action a été versé aux Oblats \$13,260; en 63 ans, c'est peu de profits!

N'est-ce pas là rendre un mauvais service au journal que de lui permettre autant de facilité? LE DROIT doit avoir au plus tôt l'obligation de viser à une meilleure rentabilité, qui lui permettra de lutter de plain-pied et de résister avec succès au jeu de la concurrence. Il sied cependant fort mal à une communauté religieuse d'en être alors l'actionnaire principal.

De plus, si un coup dur devait survenir

mettant en péril la santé économique du DROIT, les Oblats — tout en portant l'odieuse d'une telle situation! — ne pourraient y injecter de nouveaux capitaux; la situation actuelle de la communauté religieuse, tant en personnel qu'en possibilité financière, ne le permet pas. Cela risque donc de mettre la vie du journal en danger, et, avec l'entreprise elle-même, le gagne-pain des 408 employés qui y travaillent actuellement.

Les Oblats ne voudraient pas pour autant porter atteinte à la liberté de l'information. Mais il existe bien des façons de servir la liberté de l'information.

Aujourd'hui, on peut être mieux présent au monde des médias en n'étant pas propriétaire. En trop de circonstances, les propriétaires se sentent les mains liées; de plus, la propriété financière d'une entreprise de presse entraîne souvent des risques sérieux d'affrontements au niveau de la gestion, de même que l'occasion de gestes interprétés comme des appâts de gain, toutes choses qui conviennent particulièrement mal à un groupe de religieux.

Enfin, en n'appartenant plus à une communauté religieuse, le journal aura plus de chances de devenir admissible à toutes formes d'aide, susceptible d'en améliorer la qualité et de le protéger contre des revers financiers imprévus.

A longue échéance, croient les Oblats, l'avenir du journal LE DROIT repose d'ailleurs beaucoup plus sur la responsabilité collective de ses lecteurs, de ses travailleurs et de ses amis que sur les épaules d'une corporation religieuse incapable d'assurer à tout prix son existence dans le futur.

Le quotidien de l'Outaouais — nonobstant le fait qu'il soit la propriété de ses actionnaires — est jusqu'à un certain point un bien collectif, reflet d'une communauté humaine déterminée, dévouée aux intérêts des Franco-Ontariens et des francophones de l'ouest du Québec.

Il revient donc aux gens du milieu d'en faire leur instrument de communication et de suggérer aux Oblats ce qu'ils entendent comme les meilleures façons pour la communauté religieuse de se retirer du DROIT sans porter atteinte à son avenir. Non sans que soit accordée cependant une importance capitale à la liberté future de l'entreprise de presse. De telle sorte que

le quotidien francophone de la capitale nationale reste fidèle à ses politiques fondamentales de liberté d'information.

Les Oblats ont donc voulu proposer à la population de discuter ces questions alors que ça va bien; on ne peut se permettre de lancer ainsi un débat public en temps de crise.

## Trois formules possibles

Plusieurs voies semblent s'offrir à la congrégation des Oblats pour réaliser son retrait de l'entreprise Le Droit Ltée. Les principales demeurent: la vente pure et simple; la mise en place d'une coopérative; la constitution d'une fondation.

Quelle que soit la voie adoptée, les Oblats souhaitent que le journal demeure indépendant et représentatif de son milieu. Ils souhaitent également qu'il demeure un journal d'inspiration chrétienne au service des francophones de l'Ontario et de l'ouest du Québec.

Les Oblats se demandent si une vente pure et simple à des intérêts privés pourrait répondre à ces exigences.

La solution de la coopérative, quoique apparemment idéale, laisse également planer des doutes. Elle comporte l'avantage de faire participer directement les gens du milieu à une entreprise qui est à leur service. Pourtant, de nombreux obstacles sont à prévoir, spécialement quant à la participation active des membres et à leur motivation, essentielles à l'esprit coopératif.

Pour le moment, la formule de la "fondation" apparaît aux Oblats comme assez intéressante, quoiqu'elle comporte elle aussi ses difficultés. La "fondation", fiducie constituée à même les actions des Oblats, pourrait avoir comme objectif principal la diffusion de l'information. Elle offrirait, entre autres avantages, celui de perpétuer et d'assurer les buts et les politiques que le journal LE DROIT s'est données depuis sa création et qu'il n'a cessé de promouvoir. D'autre part, une fondation ne dispose pas nécessairement de toutes les ressources financières que requiert l'administration efficace d'un journal quotidien.

Sur toutes ces questions, le débat est ouvert et la discussion est proposée à la population concernée. Et les Oblats seront heureux de connaître les points de vue des intéressés sur cette question.

■ Dans une lettre adressée aux actionnaires de la compagnie Le Droit Limitée, qui publie le quotidien Le Droit à Ottawa, le provincial des Oblats de Marie Immaculée, le père Gilles Cazaban, annonçait lundi à l'occasion de l'assemblée annuelle des actionnaires, que sa communauté est intéressée à se départir de ses intérêts financiers majoritaires dans l'entreprise. Il invitait aussi les collaborateurs, les amis et les lecteurs du journal à ouvrir un débat public sur l'avenir de celui-ci. On trouvera ci-dessous le texte intégral de la lettre du provincial des Oblats de Marie-Immaculée aux actionnaires du Droit. Le journal a présentement un tirage de 47,000 exemplaires vendus chaque jour. Il parut pour la première fois le 27 mars 1913.

Les Oblats veulent lancer dans le public un débat d'importance en ce qui concerne l'avenir du journal LE DROIT. Ils souhaitent qu'il soit constructif et révélateur.

Ils n'en laissent pas pour autant tomber leur rôle actuel de principal actionnaire de la compagnie; et ils ne cesseront pas pour autant de porter une attention spéciale aux Franco-Ontariens et aux francophones de l'ouest du Québec.

Conscients du rôle important qu'est appelé à jouer le journal LE DROIT, parce qu'il est publié dans la capitale canadienne et parce qu'il est toujours représentatif des minorités francophones, les Oblats entendent léguer à leurs éventuels successeurs une entreprise en bonne santé financière. Aussi verront-ils à poursuivre la saine administration qui a caractérisé l'entreprise depuis de nombreuses années.

Tout en souhaitant retrouver une partie raisonnable de la valeur de ses actions, la communauté des Oblats n'espère aucunement faire un "coup d'argent" de la vente éventuelle du DROIT. Son propos demeure tout autre: assurer avec le plus de garanties possible l'avenir et le succès d'une oeuvre de presse à laquelle ils ont collaboré depuis les débuts et qu'ils souhaitent voir devenir toujours plus le reflet et le moyen d'expression de la collectivité qu'elle dessert.

Voilà, messieurs et mesdemoiselles les actionnaires, ce que nous voulions vous communiquer aujourd'hui, en tant qu'actionnaire principal, à l'occasion de la réunion annuelle où est déposé le bilan pour l'année 1975 de l'entreprise Le Droit Ltée.

Nous sommes convaincus que ces quelques réflexions touchant l'avenir d'une entreprise qui nous tient à coeur à tous sauront trouver chez vous un accueil favorable et constructif.

## La part des Oblats dans Le Droit

## Des investissements de \$135,200 qui vaudraient aujourd'hui \$2.5 millions

Tout au long de ses 63 ans d'histoire, le journal Le Droit a eu plusieurs fois recours à l'appui financier des Oblats.

Durant les trois premières années (1913-15), les Oblats ont investi dans Le Droit \$7,100. De ce montant, \$5,000 avaient été fournis par le P. Emile David, o.m.i. Le reste, \$2,100, est venu de diverses maisons oblates d'Ottawa-Hull, du Cap-de-la-Madeleine, de Mattawa, de Ville-Marie, et même de Dawson City.

Dans les années qui suivirent, quand la situation financière devenait intenable, l'administration provinciale des Oblats intervenait et achetait des actions.

Par la suite, des montants importants de salaires et d'arrangements de salaires (\$40,300) et de loyer (\$34,600) ont été payés aux Oblats en actions.

Depuis une trentaine d'années, les Oblats ont en outre racheté des actions dont d'autres actionnaires voulaient se départir.

Nous arrivons aujourd'hui à la situation suivante: 54% des actions appartenant aux Oblats dans Le Droit représentent des salaires et loyers (près de \$75,000), 46% représentent de l'argent investi directement (environ \$64,000).

Les Oblats possèdent 1,361 des 1,713 actions émises, soit 79.45%.

Les 352 actions qui restent sont la propriété d'environ 135 autres actionnaires. Presque la moitié de ces actions sont possédées par des Corporations religieuses ou ecclésiastiques.

C'est depuis 1935 que les Oblats sont devenus actionnaires majoritaires du Droit.

La valeur aux livres de l'action est aujourd'hui d'environ \$2,000. C'est dire qu'aux livres les actions détenues par les Oblats dans Le Droit valent environ \$2,5 millions.

La valeur nette aux livres de l'entreprise est d'environ \$3,5 millions. Sans doute sa valeur commerciale dépasse-t-elle de beaucoup ce chiffre.

Les Oblats n'ont jamais retiré de profit de l'entreprise Le Droit Ltée. A une exception près: en 1969, il a été décidé de distribuer à chaque actionnaire un revenu symbolique de \$10 par action; ce qui a rapporté aux Oblats un montant de \$13,260.

Cette distribution de revenus aux actionnaires visait avant tout à affirmer le

caractère de rentabilité possible de l'entreprise.

En fait, tous les profits ont toujours été ré-investis dans l'entreprise, pour en assurer la viabilité et l'expansion.

Les Oblats possèdent 1352 actions enregistrées à leur nom. A ce nombre il faut ajouter les actions entre les mains des 9 administrateurs. Le total est donc de 1361 actions sur 1713 actions émises, soit 79.45%. De fait les Oblats ont investi \$138,662 dans Le Droit, quelques actions ayant été achetées à plus de 100 dollars.

## Investissements des Oblats dans "LE DROIT" — au 31 déc. 1975 (Valeur de l'action: \$100)

|           | Investissements | en Argent     | en Salaires   | en Loyer      |
|-----------|-----------------|---------------|---------------|---------------|
| 1913-1924 | \$20,100        | 10,700        | 9,400         |               |
| 1925-1934 | 61,300          | 13,500        | 27,000        | 20,800        |
| 1935-1944 | 17,800          | 100           | 3,900         | 13,800        |
| 1945-1954 | 17,000          | 17,000        |               |               |
| 1955-1964 | 15,700          | 15,700        |               |               |
| 1965-1975 | 3,300           | 3,300         |               |               |
|           | <b>135,200</b>  | <b>60,300</b> | <b>40,300</b> | <b>34,600</b> |

## La situation financière

## Une entreprise saine qui doit faire face à de lourdes obligations

Au dire de son principal actionnaire, la situation financière actuelle du Droit est bonne, mais fragile.

Le Droit rencontre ses obligations, mais un contre-temps pourrait mettre l'entreprise en péril. La dette du Droit sur son emprunt de \$2,5 millions (de 1970) est aujourd'hui de \$1,8 million.

Depuis 1913, Le Droit n'a pas distribué de profit entre ses actionnaires, sauf pour l'année 1969, alors qu'un dividende symbolique de \$10 par action leur a été versé. D'année en année, les profits ont été ré-investis dans l'entreprise.

Le chiffre d'affaires annuel de Le Droit Ltée atteint les \$12 millions. On trouvera ci-dessous un tableau comparatif des profits et pertes encourus par l'entreprise depuis 1964.

|                      | Profits           | Pertes            |
|----------------------|-------------------|-------------------|
| 1964                 | 52,442.29         | —                 |
| 1965                 | 3,319.24          | —                 |
| 1966                 | 30,392.67         | —                 |
| 1967                 | 120,896.02        | —                 |
| 1968                 | 252,426.61        | —                 |
| 1969                 | 247,713.56        | —                 |
| Dividendes déclarés: | 17,130.00         |                   |
| 1970                 | 18,162.39         | —                 |
| 1971                 | —                 | 352,007.85        |
| 1972                 | —                 | 122,811.57        |
| 1973                 | 80,571.44         | —                 |
| 1974                 | —                 | 134,603.16        |
| 1975                 | —                 | 11,000.00         |
|                      | <b>805,924.22</b> | <b>620,422.58</b> |

En 1970, Le Droit s'est vu dans l'obligation de remplacer sa presse rotative. Pour ce faire il fallait ajouter une aile à l'édifice actuel et y ériger une nouvelle presse. Peu après, pour satisfaire les exigences de la clientèle et lui offrir un produit adéquat, il a fallu modifier du tout au tout les techniques de production. Cela a nécessité l'achat ou la location d'équipement moderne et le recyclage du personnel.

La construction de la nouvelle aile, le réaménagement des services de production, l'installation du nouvel équipement, le recyclage du personnel et les frais de financement requis ont entraîné des dépenses additionnelles considérables. D'où le faible profit de 1970 et les pertes de 1971 et 1972. A compter de 1971, les frais de financement à eux seuls absorbent plus de \$200,000.

Les pertes de 1974 et 1975 sont dues largement aux frais de financement, aux changements technologiques de l'imprimerie commerciale et aux effets de l'inflation subis durant ces deux années. Les augmentations des coûts des matériaux, de la main-d'oeuvre et des autres frais ont englouti presque entièrement les augmentations de revenus.

## propos d'actualité

Il n'est pas nécessaire de vous démontrer tout le succès et l'influence que la publicité exerce sur les consommateurs et, en particulier, la publicité télévisée. Les budgets annuels consacrés par les compagnies à ce chapitre de même que l'augmentation annuelle du temps d'antenne consacré aux commerciaux sont des signes assez révélateurs.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'on estime à environ 1,600 par jour le nombre de messages publicitaires qu'un consommateur reçoit et qu'il se dépense bon an mal an au Canada, une somme d'environ un milliard et demi pour la publicité.

Lise Bacon,  
ministre des consommateurs,  
coopératives et institutions  
financières,  
à l'occasion du jour de  
l'industrie de la publicité,  
Montréal, le 21 avril 1976.

## SETA VOYAGES

## Vols ÉCONAIR

Prix:  
de  
\$309 à \$369

## BILLETS AVION

toutes destinations  
dans le monde entier

Tél.: 861-3906

Permis no 50291

1<sup>er</sup> Le 1<sup>er</sup> juin,

c'est le jour du Recensement du Canada, c'est important. C'est important parce que tout le monde est important.

Tout le monde fournit des renseignements qui aident les gouvernements, l'entreprise publique et privée, à définir les besoins du présent et à mieux planifier l'avenir. Ces renseignements servent à l'inventaire des besoins communautaires: hôpitaux, parcs, écoles, logements, etc. Souvent, ces renseignements aident à déterminer la part des subventions qui revient aux municipalités, aux régions et aux provinces.

De plus, les agriculteurs font l'objet d'un recensement sur l'agriculture.

Comme le veut la loi, participer au Recensement, c'est le devoir de tout citoyen

et les renseignements obtenus sont traités de façon strictement confidentielle.

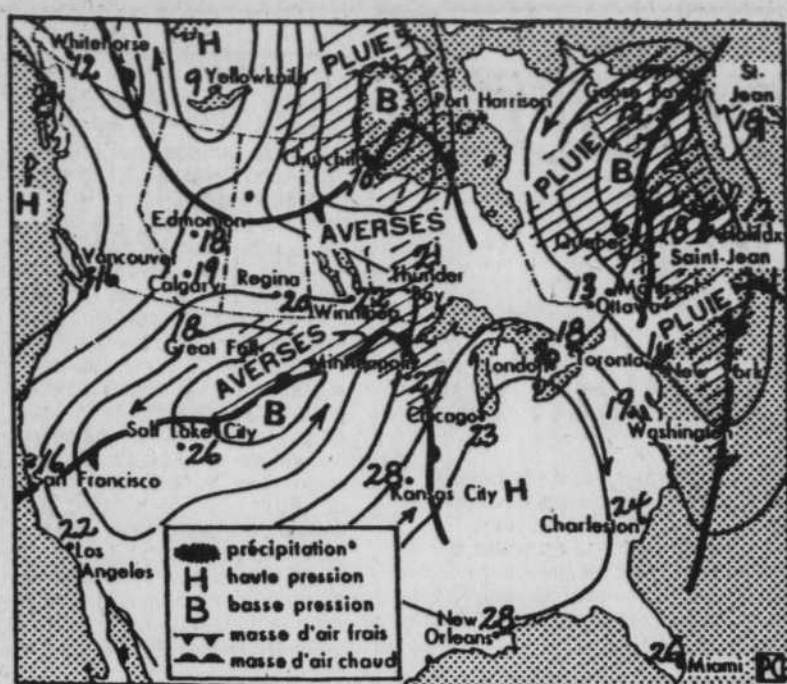
Afin de remplir correctement votre questionnaire:

- consultez le livret d'instructions qui accompagne le questionnaire; en cas de doute, composez le numéro de téléphone inscrit sur le questionnaire pour obtenir des précisions;
- utilisez un crayon à mine ordinaire;
- si vous avez une enveloppe de retour pré-affranchie, retournez le questionnaire par la poste, le 1<sup>er</sup> juin; sinon, conservez-le jusqu'à ce que le représentant du Recensement passe chez vous le recueillir;
- vous avez droit à un questionnaire dans la langue officielle de votre choix. Si vous en avez reçu deux, remplissez-en un et détruisez l'autre.

## Le Recensement du Canada, c'est important.



## la météo



Le passage d'un front froid au-dessus de la plupart des régions du Québec nous a apporté du temps humide et froid hier. On s'attend à de la pluie passagère dans la plupart des régions du bas du fleuve et de la Gaspésie. De plus, l'air très froid qui recouvre le Québec provoquera des chutes de neige légères dans l'ouest et le nord du Québec. Une crête de haute pression localisée au nord de l'Ontario se déplace lentement vers l'est. En conséquence, le ciel se dégagera lentement d'ouest en est demain. Seules les régions les plus à l'est de la province seront nuageuses et les températures redeviendront normales.

Régions de l'Abitibi, Chibougamau, Haute-Mauricie: fréquents passages nuageux et ventoux. Minimum la nuit dernière 0. Maximum près de 8. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

Régions de Pontiac-Témiscamingue, Outaouais, Montréal, Laurentides: nuageux avec quelques éclaircies et des vents modérés du nord-ouest. Minimum la nuit dernière 2. Maximum 12 à 14. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

Régions de Québec, Trois-Rivières, Lac St-Jean: nuageux et averse dispersées. Ventoux. Minimum la nuit dernière 2. Maximum près de 10. Aperçu pour demain: plutôt ensoleillé.

Région des Cantons de l'Est: nuageux et averse dispersées. Ventoux. Maximum près de 12. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

Régions de Rimouski, Baie Comeau, Sept-Îles, Gaspésie: pluie passagère et ventoux. Minimum la nuit dernière 3. Maximum 7 à 9. Aperçu pour demain: dégagement progressif.

vrière rapide entre le centre-ville et Saint-Jérôme pour desservir l'aéroport de Mirabel; à moderniser la ligne du CN vers Deux-Montagnes pour desservir le West-Island; à utiliser les lignes de chemin de fer actuelles pour desservir la Rive-Nord. Dans son ensemble, le projet est évalué à "trois ou quatre stades olympiques", nous dit-on.

## FORD

échec dans le Maryland, et à freiner ainsi une ascension qui paraissait irrésistible. Certes, M. Carter demeure, et de loin, le favori pour l'investiture. Mais cette défaite survient après celle qui lui infligea mardi dernier dans le Nebraska le sénateur Frank Church ne peut manquer de redonner de l'espoir à tous ceux qui, dans l'appareil démocrate, rêvent d'une convention "ouverte". Et cela d'autant plus que dans le Michigan, deux heures après la fermeture du scrutin, la course restait indécise entre M. Carter et son rival "libéral" Morris Udall.

"Une défaite n'aurait guère de conséquences", a déjà dit — par précaution — l'ancien gouverneur de Georgie.

Un total de 186 délégués démocrates sera réparti à la proportionnelle dans le Michigan et le Maryland. M. Jimmy Carter a déjà dépassé la marque des six-cents contre seulement 209 à son concurrent de tendance libérale, M. Morris Udall.

Mardi prochain des élections primaires auront lieu dans plusieurs États de l'Ouest de moindre importance (Nevada, Oregon, Idaho...). La dernière grande épreuve sera disputée le 8 juin avec trois des grands scrutins primaires de la campagne: la Californie, l'Ohio et le New Jersey.

## MAISONS

l'organisme patronal.

Pour les autres métiers de la construction, les nouveaux taux horaires sont les suivants (entre parenthèses, le prix de revient pour l'employeur en incluant son profit): charpentier et menuisier, \$7.40 (\$14.10); plâtrier et poseur de tapis, \$7.62 (\$14.46); poseur de revêtement souple, \$6.96 (\$13.32); couvreur et cimentier, \$7.15 (\$13.67).

## JÉRUSALEM

ville, brandissant le drapeau palestinien, criant des slogans anti-Israéliens et lapidant des policiers.

C'est alors que se produisit l'incident le plus grave de la journée: cinq garde-frontières furent, selon un communiqué israélien, encerclés par plusieurs dizaines de jeunes gens dans une ruelle du marché aux épices. Lapidés à coups de grosses pierres, ils firent d'abord, pour se dégager, usage de gaz lacrymogènes. Mais n'y réussissant pas, ils tirèrent des coups de semonce. Mahmoud Kurd (21 ans) fut alors blessé à la tête. Transporté dans un état critique à l'hôpital, il y succomba quelques heures plus tard.

La nouvelle de ce grave incident se répandit dans toute la partie arabe de Jérusalem et des jeunes gens parcoururent les rues en sommant les commerçants de fermer boutique, ce qu'ils firent. En peu de temps, les rues se vidèrent, seuls les touristes poursuivant imperturbablement leurs promenades.

Dans l'après-midi, la police devait néanmoins réussir à faire rouvrir un certain nombre d'établissements commerciaux, sous la menace d'y apposer des scellés.

Pendant que ces événements se déroulaient à Jérusalem, le calme imposé par un couvre-feu total régnait à Ramallah et à Naplouse ainsi que dans les camps de réfugiés de Djenine et de Balata (près de Naplouse) foyers principaux de l'agitation au cours des derniers jours. En fin d'après-midi, le couvre-feu avait même été levé à Balata. D'autre part, les gouverneurs militaires des principales villes de Cisjordanie convoquaient les maires et les responsables de l'enseignement pour tenter un moyen de retour au calme. Mais la mort de Mahmoud Kurd rend plus douteuses encore leurs chances d'aboutir.

Cet incident est d'autant plus regrettable qu'il survient au lendemain des très strictes directives données aux forces de l'ordre de n'utiliser leurs armes qu'en toute dernière extrémité. Il est même question de leur fournir des balles de caoutchouc et d'autres types d'équipement qui leur permettraient de disperser des manifestations sans causer mort d'homme. Reste à savoir si cela sera possible face à la violence accrue des heurts. Elle explique le fait qu'au cours des trois premiers mois de l'agitation, le nombre de victimes n'a pas dépassé la demi-douzaine, on en a déploré trois ces trois derniers jours.

Toutefois, comme le souligne le quotidien "Basretz" (indépendant), la solution aux manifestations de Cisjordanie est avant tout politique. En effet, le climat en Jordanie, loin de s'apaiser après les premières manifestations, s'est détérioré au fil des jours, marqué par la victoire de nationalistes aux récentes élections municipales.

Face à la situation, les autorités militaires israéliennes ont recouru au couvre-feu. Celui-ci a été imposé, lundi, à Naplouse, où des affiches ont fait leur apparition sur les murs de la ville dans la

nuit invitant la population à adhérer au "Front du refus" palestinien opposé à tout règlement négocié avec Israël, ainsi que sur plusieurs camps de réfugiés palestiniens. Hier matin à l'aube, c'était le tour de Ramallah et el-Bireh, où les conseils municipaux envisageaient apparemment de décréter la grève générale.

Les centaines d'arrestations sont signalées dans l'ensemble de la Cisjordanie. Les journalistes et équipes de télévision n'ont pas été autorisés à se rendre dans la région.

## MORRIS Suite de la page 3

l'opposition à l'exécutif en voyant dans le manifeste "un pas dans la bonne direction" en dépit de ses lacunes dénoncées d'autre part. Hier, le président de la FTQ a promis à l'exécutif de ne pas perdre la face en évitant que la défaite de la réforme des structures ne devienne un blâme indirect. M. Laberge, tout en votant contre la réforme, y a vu une "erreur de parcours", qui ne justifiait pas une déchéance publique de ses auteurs.

Officiellement, la FTQ ne votera pas pour MacMillan, même si les délégués sont laissés libres de voter à leur gré. En réalité, comme le disait un délégué de cette centrale, le vote politique de la direction actuelle permet de faire des pressions plus efficaces sur le CTC.

"L'absence de stature politique" de MacMillan, comme le disait hier un dirigeant d'une importante union, obligera le congrès "à conserver Morris en place parce que tout le monde sait qu'en réalité, c'est la vice-présidente Shirley Car et Julien Major, le représentant officieux de la FTQ, qui assument dans l'ombre un leadership jugé encore acceptable".

## Ottawa-Carleton: l'élection aura lieu en octobre

OTTAWA (CP) — Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau a annoncé aux Communes hier qu'il serait tenu une élection complémentaire, le 18 octobre prochain, dans la circonscription d'Ottawa-Carleton, celle de l'ancien ministre des Finances, John Turner.

La date est exactement la même que celle de l'autre élection complémentaire antérieurement annoncée pour la circonscription terre-neuvienne de St. John's West, qu'avait abandonnée l'automne dernier son titulaire conservateur, M. Walter Carter. Celui-ci est aujourd'hui ministre des Pêcheries dans le cabinet conservateur de sa province.

Les députés conservateurs, qui avaient mis le gouvernement au défi de livrer Ottawa-Carleton à une consultation populaire complémentaire, ont accueilli la nouvelle en Chambre avec des éclats de satisfaction. M. Turner, on s'en souviendra, avait été élu pour la première fois député de cette circonscription fédérale en 1968. Il avait abandonné le siège au cours de l'hiver; quelques mois plus tôt, il avait résigné les fonctions de ministre des Finances. Il est aujourd'hui attaché à l'étude juridique torontoise Macmillan, Binch.

## De Mortagne ouvre ce matin

L'école secondaire polyvalente de Mortagne de Boucherville, fermée récemment en raison de l'incendie qui a ravagé l'aile des services administratifs, la cafétéria et la bibliothèque, annonce qu'elle ouvre ses portes ce matin aux élèves de Secondaire IV et V.

Cette rentrée se fera sur un horaire modifié de 8 h à 12 h 30. Les élèves sont priés d'apporter leur goûter car les services de la cafétéria ne sont pas rétablis. La direction signale qu'elle leur accordera 25 minutes aux étudiants pour manger.

Les élèves des autres degrés du secondaire, soit Secondaire I, II et III seront avisés plus tard de leur rentrée scolaire car les réparations à apporter au système électrique ne sont pas encore complétées.

## Injonction à CKVL

Le syndicat en grève de CKVL est sous le coup, jusqu'à vendredi d'une injonction provisoire l'empêchant, ainsi que ses membres, de faire des pressions sur les commanditaires de ce poste de radio. C'est le juge Austin Johnson qui a émis cette ordonnance, "considérant l'urgence et la balance des inconvénients". L'on saura vendredi si un autre juge de la Cour supérieure, après audition, maintiendra cette ordonnance.

Radio-Futura Limitée, qui exploite la station CKVL où le syndicat affilié à la CSN est en grève depuis près de deux mois, a en effet obtenu du juge Johnson que le syndicat et 25 syndiqués "intimés" respectent l'ordre de cour qui leur enjoint de cesser tout acte constituant des menaces, une obstruction ou de l'intimidation à l'égard des personnes ou organismes faisant affaires avec CKVL ou détenant des contrats avec cette station.

## Le déficit olympique

## Les Montréalais doivent faire plus que les autres Québécois, estime Garneau

Le ministre des Finances, M. Raymond Garneau, a déclaré hier que les Montréalais devraient faire un effort spécial afin de combler le déficit olympique.

"Il serait injuste de demander à tous les Québécois de fournir un effort équivalent à celui des Montréalais", a dit le ministre au cours d'une conférence de presse dans la métropole. Il a suggéré que Montréal négocie un emprunt à moyen terme afin de payer sa part du déficit. Le premier ministre, M. Robert Bourassa, avait émis une suggestion semblable au cours du week-end.

La part montréalaise du déficit, \$200 millions, était au poste des comptes recevables dans le budget municipal adopté le 30 avril dernier. On évalue le déficit olympique total à plus de \$1 milliard.

Selon M. Garneau, il revient à la ville d'emprunter l'argent nécessaire; c'est la seule solution, dit-il, à la lumière des renseignements qu'il a obtenus. Le ministre estime que Montréal pourra acquitter sa

part de la dette olympique dans les délais qui lui sont impartis, si l'administration municipale effectue des investissements prudents dans ses projets futurs. M. Garneau rappelle que la province verse à Montréal des sommes considérables, en rabattement d'intérêts sur des projets municipaux.

Interrogé sur l'éventualité d'une rencontre entre le maire de Montréal et lui, M. Garneau a dit que M. Drapeau ne lui avait pas encore demandé d'entrevue. A une autre question, le ministre a dit qu'il ne savait pas si la cote de crédit de la ville serait affectée par la situation déficitaire.

Avant la conférence de presse, M. Garneau avait eu des entretiens avec des membres de la Chambre de commerce du Québec, au cours desquels on a discuté du budget provincial. En général, a dit le ministre, les réactions des participants ont été favorables au budget.

## Les Jeux de Moscou coûteront 2 milliards

NEW YORK (Reuter) — Le gouvernement soviétique va dépenser plus de deux milliards de dollars pour l'organisation des Jeux olympiques d'été de Moscou en 1980, a déclaré hier à New York, M. Vladimir Koval, vice-président du comité d'organisation olympique.

Le coût des Jeux de Montréal sera, selon les dernières informations, de 1,3 milliards de dollars.

M. Koval et trois autres membres du comité d'organisation effectuent aux États-Unis une visite "d'information". Il s'agit de prendre contact avec des entreprises commerciales américaines qui pourront se voir confier des contrats pour la construction des installations.

Les touristes étrangers pourront voyager à leur guise en URSS avant et après

les Jeux, a dit M. Koval. Le comité en attend 120,000 et autant de touristes soviétiques.

Les installations devraient être achevées sans problèmes en temps voulu: la construction et la reconstruction seront achevées pour l'essentiel en 1979 afin que les installations puissent être utilisées pour les finales des Spartakiades des peuples de l'URSS prévues cette année-là, "à-t-il poursuivi.

En tout, 428,000 places assises seront mises à la disposition des spectateurs.

La construction de nouvelles installations sera en fait limitée à quelques grands projets, a précisé M. Koval, à savoir "un stade couvert de 40,000 places, une piscine de 10,000 places assises un vélodrome de 6,000 places et des salles de gymnastique".

## Otto Lang est prêt à élargir l'enquête

OTTAWA (d'après CP) — Le ministre fédéral des Transports, M. Otto Lang, a déclaré, hier, qu'il était disposé à prendre en considération la possibilité d'étendre l'enquête publique sur l'usage du français dans les communications aériennes à toutes les conditions de vol.

Il a fait cette déclaration à Ottawa pendant qu'il traversait le pays les 2,200 contrôleurs aériens étaient appelés à voter une résolution de grève adoptée par les onze membres de leurs exécutifs sauf celui du Québec qui estime qu'il s'agit d'une grève contre le Québec à propos de l'usage du français dans les communications.

On sait que la politique d'abord énoncée par Ottawa était de donner le service en français dans les tours de contrôle des aéroports situés au Québec, d'abord pour le vol à vue et ensuite pour le vol par instruments après études.

Dans son rapport émis au début de la semaine dernière le conciliateur dans le conflit entre Ottawa et les contrôleurs membres de la CATCA (Canadian Air Traffic Control Association) suggérait

qu'on instruisse une enquête publique sur l'emploi du français dans les communications aériennes relativement à la sécurité.

M. Lang, marquant un certain recul sur la politique fédérale, nommait alors Me John Keenan, avocat de la CALPA (Canadian Airline Pilot Association) connue pour son opposition farouche au français, afin qu'il fasse enquête sur l'usage du français dans les conditions de vol par instrument.

Hier, M. Lang a fait une seconde concession en déclarant qu'il était prêt à étudier l'opportunité de donner à Me Keenan le mandat de faire enquête sur l'usage du français dans toutes les conditions de vol.

Si, après l'avis de 48 heures, les contrôleurs déclenchent la grève à minuit de main soir, M. Lang a confirmé que toutes les tours de contrôle seraient fermées sauf pour les urgences.

Au Québec on s'attendait que 80% des contrôleurs, soit les francophones bilingues, rejettent la résolution de grève et se rendent quand même au travail pour montrer leur opposition à la guerre de la CATCA contre l'usage du français.

## Abolition de 81 postes chez les non-enseignants

L'Association des professionnels non enseignants du Québec (APNEQ) affiliée à la CEQ s'insurge contre l'abolition de 81 postes et la mise à pied de 45 de ses 1,800 membres répartis dans plus de la moitié des commissions scolaires du Québec.

Agents de gestion administrative, conseillers d'orientation, psychologues, travailleurs sociaux, conseillers pédagogiques, etc., travaillant en étroite relation avec enseignants, étudiants et personnel cadre, les PNE voient mal la "large brèche" ainsi formée dans leurs rangs par les coupures budgétaires des commissions scolaires. Le financement des traitements de ces professionnels non enseignants, assimilé à celui "des broches à tableaux et des livres de bibliothèque", selon l'expression de Pierre Tellier, membre du conseil d'administration de l'APNEQ est de par sa nature l'un des plus instables du système scolaire. "Lorsqu'il y a des coupures de budget dans les commissions scolaires, ce sont les services aux étudiants et les services pédagogiques qui écopent, de même que le financement du matériel didactique".

Les "services superflus" ainsi tronçonnés pour l'année 1976-77 sont les services de l'enseignement (pédagogiques) ou des coupures de l'ordre de 77.5% des effectifs ont été effectuées, les services aux étudiants, 12.5% et les services administratifs 2.5%.

Ne parvenant à déceler aucune "logique" dans les coupures budgétaires qui affectent tant les commissions scolaires démunies que celles qui ont plus de moyens, l'APNEQ s'interroge du plus sur les choix effectués par les commissions scolaires et le ministère. "S'il faut absolument réduire le personnel, pourquoi à peine toucher le personnel administratif et, encore là ne toucher que le personnel professionnel alors que la plupart des commissions scolaires sont sur-administrées comme le démontrait une récente étude de la CEQ?"

Par surcroît, les coupures se font là où

les commissions scolaires ont entièrement à charge leurs professionnels, c'est-à-dire dans des postes qui ne font pas l'objet de subventions particulières tels spécialistes du développement des langues, conseiller en éducation physique, etc.

Négociant dans le cadre du Front commun, l'APNEQ demande le gel des effectifs déjà en poste et l'établissement de certaines normes minimales de calcul des besoins en services des commissions scolaires sans toutefois exiger un ratio par étudiant car, comme le disait un responsable, une commission scolaire aura toujours besoin d'un conseiller en informatique même si elle perd 1,000 étudiants une année.

Le gouvernement, dans ses offres finales et complètes du 10 mai dernier offre aux PNE à titre de sécurité d'emploi qu'ils admettent la notion de "surplus de personnel" et accepte ainsi de leur verser une prime de séparation. L'APNEQ signale qu'aucune négociation ne s'est tenue depuis le dépôt des offres finales de la partie patronale.

## Accord à Val d'Or

Les membres du Conseil des médecins et dentistes du centre hospitalier Saint-Sauveur de Val d'Or ont accepté la garantie du ministère des Affaires sociales relativement au maintien des services existants. Les professionnels réclament cette mesure depuis déjà 55 jours. Ils ont finalement rencontré les représentants du MAS vendredi dernier et les parties ont convenu de travailler d'abord au redressement budgétaire de Saint-Sauveur, avec la coopération de M. Horace Lamarche, chef de division ouest à la direction des établissements de santé.

Les médecins maintiennent cependant leur position sur les services établis et la qualité des soins et verront à s'assurer que la population ne sera aucunement lésée.

## suites de la première page

## PÉTROLE

énergétique.

Le ministre a reconnu que malgré les nombreuses consultations qu'il avait eues avec les gouvernements provinciaux, il n'avait pu dégager un consensus quant au niveau de la hausse envisagée. "Quelques provinces se refusent à reconnaître la nécessité d'augmenter les prix, mais nous sommes convaincus, à la suite de nos discussions, qu'une bonne majorité finira par l'accepter," a déclaré M. Gillespie.

"Ces réponses, a-t-il poursuivi, pourraient bien être marquées par les décisions adoptées au cours des prochaines semaines, en ce qui concerne les prix à l'exportation. Il est donc fort probable que les décisions dont je viens de faire part à la Chambre emporteront l'adhésion non seulement du gouvernement fédéral mais aussi de la majorité des provinces, tant productrices que consommatrices."

Actuellement, le prix du baril de pétrole canadien est coté à \$8.00 soit \$4.50 en-dessous du prix international. "J'ai suggéré, à la Conférence des ministres de l'Énergie de mars dernier, que l'augmentation minimale des prix du pétrole brut que nous pourrions considérer soit de l'ordre de \$1.05," a confié le ministre.

Même s'il était d'accord pour que le nouvel écart entre le prix international et le prix canadien soit comblé rapidement, le ministre s'est toutefois opposé à une majoration supérieure à \$2.00. "Il fallait aussi tenir compte des effets inflationnistes de toute augmentation des hydrocarbures au pays, et particulièrement en ce qui regarde la capacité de l'industrie canadienne d'affronter la concurrence sur les marchés internationaux," a-t-il expliqué.

M. Gillespie a rappelé que la structure de prix des hydrocarbures produits au Canada sera désuète le 30 juin prochain, et que le gouvernement fédéral a multiplié les rencontres à tous les niveaux afin d'arrêter de nouveaux tarifs pour l'été du 1er juillet.

C'est en rappelant sa politique d'autonomie en matière énergétique que le ministre a dit avoir voulu concilier à travers ces nouveaux prix pétroliers les intérêts des provinces productrices et celles des provinces consommatrices. "J'ai souligné

## les atomisés de l'An O

• ALMANACH DU SURVIVANT. GÉOGRAPHIE ÉVOLUTIVE. Après la catastrophe, les rivières se sont desséchées, les terres défertilisées, les montagnes aplaties.



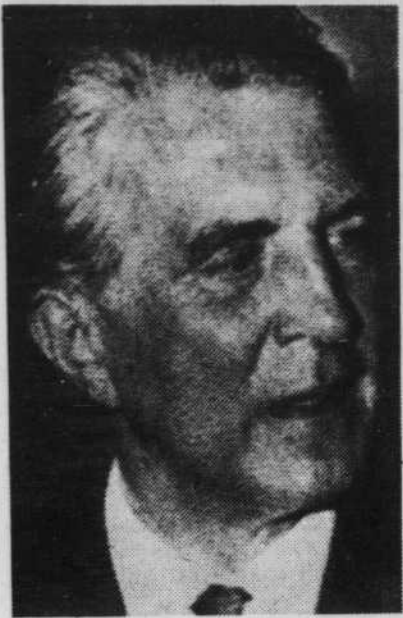
C'est bien simple: Au nord, au sud, à l'est, à l'ouest: rien que du sable à perte de vue... La géographie? C'est le désert...



CE N'EST PAS ALMANACH QU'IL FAUTAIT APPELER ÇA, MAIS PLUTÔT LE "LIVRE DES SUBTILITÉS"!



# RFA: coalition et opposition au coude à coude



Heinrich Boex, ancien ambassadeur de la RFA en Pologne et en Norvège, est impliqué dans une affaire d'espionnage aux ramifications politiques évidentes.

(Téléphoto AP)

BONN, (Reuter) — A quelques mois des élections législatives prévues en octobre, les partis de la coalition gouvernementale et de l'opposition sont pratiquement au coude à coude en Allemagne fédérale.

Quatre instituts d'opinion indépendants ont posé, pour le compte du magazine Stern, la question suivante: comment voteriez-vous si les élections avaient lieu maintenant?

Selon deux des sondages, réalisés par les instituts INFAS et Allensbach, les chrétiens-démocrates et leurs alliés bavarois de l'Union chrétienne sociale obtiendraient 50 pour cent des suffrages contre 49 pour cent à la coalition gouvernementale 41 pour cent pour les sociaux-démocrates et 8 pour cent pour les libéraux.

Selon l'institut INFRASET, la coalition gouvernementale obtiendrait 50 pour cent des suffrages et les partis d'opposition 49. Selon l'institut EMNID, la coalition gouvernementale obtiendrait 52 pour cent des suffrages et l'opposition seulement 46.

Dans ce contexte, la nouvelle affaire d'espionnage qui vient d'éclater à Bonn provoque une vive polémique entre l'opposition chrétienne-démocrate et le gouvernement, et risque de devenir un point important de la campagne pour les élections législatives d'octobre.

Mme Helge Berger, trente-cinq ans, secrétaire au ministère des Affaires étrangères, a été arrêtée pendant le week-end à Bad-Godesberg, soupçonnée d'avoir espionné pendant dix ans au profit de la République démocratique allemande.

Son ancien patron, M. Heinrich Boex, soixante-dix ans, a été suspendu par l'Union chrétienne-démocrate de son poste de directeur du bureau des relations extérieures de la CDU jusqu'à la conclusion de l'enquête sur l'affaire.

D'après le procureur fédéral, Mme Berger entretenait des relations intimes avec M. Boex, dont elle était le secrétaire lorsqu'il dirigeait la mission commerciale ouest-allemande à Varsovie de 1966 à 1970.

Ancien ambassadeur en Norvège, M. Boex avait pris la tête du bureau des relations étrangères de la CDU à son départ en retraite il y a six ans. En outre, il était secrétaire-général adjoint de l'Union européenne des partis démocrates-chrétiens. Il a affirmé n'être en rien mêlé à des activités d'espionnage.

Interpellé vendredi sur l'ordre du procureur fédéral, il a été relâché après interrogatoire. Cependant l'affaire qui risque de faire autant de bruit que celle de l'espion Guillaume qui obligea M. Willy Brandt à démissionner de la chancellerie, embarrassera la CDU.

Celle-ci a publié hier un communiqué accusant le chancelier Schmidt d'essayer de dissimuler le fait que Mme Berger avait occupé des postes confidentiels au ministère des Affaires étrangères. Le gouvernement tente de mettre en cause la CDU, a déclaré son porte-parole alors que le ministère est au cœur de l'affaire. Il a affirmé que Mme Berger, entre autres postes importants, avait été secrétaire de M. Sigismund Von Braun, ancien secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

Le gouvernement a rejeté les accusations de la CDU, les jugeant "insensées".

En dépit des dénégations de M. Boex,

l'enquête à son sujet se poursuit, a déclaré à Karlsruhe le procureur fédéral. Mme Berger aurait profité de ses relations constantes avec l'ancien diplomate pour obtenir des renseignements qu'elle communiquait aux services secrets de la RDA.

A son poste à la CDU, M. Boex était très au courant des affaires du parti d'opposition qui, d'après les sondages actuels, a des chances de revenir au pouvoir à l'automne. De son côté Mme Berger était, quand on l'a arrêtée, secrétaire au service commercial du ministère des A.E., indique-t-on de source proche du gouvernement. Ce service s'occupe des

exportations d'armes et contrôle la vente à l'étranger de technologie nucléaire.

La police a intensifié ses recherches pour essayer de mettre la main sur un peintre est-allemand, M. Klaus Woehler, quarante ans. Le procureur fédéral a dit qu'il était un agent communiste qui contrôlait les activités d'espionnage de Mme Berger.

On craint qu'il n'ait déjà passé la frontière, a déclaré le procureur fédéral à l'agence Reuter. La police a établi que l'ancienne secrétaire de M. Boex se rendait de temps en temps à l'appartement du peintre à Dortmund pour lui transmettre des renseignements, a-t-il dit.

## Le PCI dénonce les menaces d'excommunication du Vatican

ROME (Reuter) — Le parti communiste a vivement réagi hier aux déclarations faites la veille devant la conférence épiscopale italienne par son président, le cardinal Poma.

Ce dernier a rappelé aux catholiques, qui se sont alliés aux communistes pour les prochaines législatives, "les lois qui, dans leur logique interne, gouvernent la sainte communion et les atteintes à ce sacrement".

En fait, d'éclaire-t-on de source proche du Vatican, il s'agit d'une mise en garde à six catholiques de premier plan qui se proposent de se présenter comme indépendants sur les listes communistes: si ces personnes, parmi lesquelles figurent M. Romero La Valle, ancien rédacteur-en-chef de l'organe de la démocratie-chrétienne, le Popolo, mettent leur projet à exécution, elles encourront une excommunication.

Hier L'Unità, quotidien du parti communiste italien, dénonce dans cette mise en garde "une ingérence dans la campagne électorale italienne et une tentative visant à restreindre la liberté de choix politique des citoyens catholiques". Dans un éditorial de première page, le

journal ajoute que "les initiatives telles que celle prise hier à la conférence épiscopale vont à l'encontre de relations correctes et positives entre l'Eglise et l'Etat".

Les propos du cardinal Poma semblent également remettre à l'ordre du jour la décision prise en 1949 par le Saint-Siège d'excommunier ou d'exclure de l'Eglise ceux des catholiques qui se réclament de la doctrine communiste, la défendent ou la propagent. Prise au plus fort de la guerre froide, cette décision n'a jamais été rapportée. Compte tenu de l'attitude plus libérale de l'Eglise depuis le Concile, compte tenu aussi de l'"Ostpolitik" du Vatican, on pensait qu'elle était tombée en désuétude.

Les remarques du cardinal Poma semblent indiquer que tel n'est pas le cas. Elles sont venues s'ajouter à une longue déclaration devant la conférence épiscopale et le fait que le prêtre ait été reçu en audience par le pape Paul VI. Quelques heures plus tôt permet de se demander si le cardinal a élevé cette mise en garde sur instruction du souverain pontife. Reste à savoir si la menace d'une excommunication sera reprise à

son compte par la conférence et si le pape soulèvera le problème lorsqu'il rencontrera demain les deux cents évêques qui y participent.

D'autre part, M. Umberto Agnelli, administrateur délégué de la firme automobile Fiat, défendra les couleurs du parti démocrate-chrétien aux élections législatives de juin.

Divisés sur sa candidature, parce que certains craignent qu'elle n'identifie trop étroitement leur parti au patronat, les dirigeants démocrates chrétiens l'ont finalement acceptée.

Seul des membres du comité exécutif, M. Carlo Donat-Cattin, ministre de l'Industrie et chef de file d'une tendance de gauche au sein du parti, s'y est opposé. Le ministre représente également Turin, siège du constructeur automobile.

La décision de M. Umberto Agnelli de se porter candidat a, croit-on savoir, dissuadé son frère aîné, M. Giovanni Agnelli, président de Fiat, de défendre aux élections les couleurs du parti républicain comme on lui en prêtait l'intention.

Par ailleurs officiellement, les élections de juin en Italie et la possibilité d'une participation des communistes au gouvernement de ce pays ne seront pas à l'ordre du jour du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, qui se réunira demain et vendredi à Oslo.

Il ne fait cependant nul doute que ce problème et ses inconnues seront constamment présents à l'esprit des représentants des quinze pays membres et que ceux-ci en discuteront en privé dans les couloirs de la conférence, indique-t-on de source britannique informée.

Nombre de diplomates occidentaux voient en effet dans les incertitudes de la situation politique la plus sérieuse menace pesant actuellement sur l'Alliance atlantique. Le Foreign Office a préparé pour sa part un bref aide-mémoire rappelant les éléments du problème.

En bref, ce document suggère qu'il serait erroné pour les partenaires de l'Italie au sein de l'OTAN de vouloir conseiller les Italiens à propos de la manière de conduire leurs propres affaires. On estime cependant à Londres qu'il appartient à l'électorat italien de mesurer les conséquences extrêmement importantes que sa décision de juin aura pour la société italienne et des intérêts italiens essentiels.

En tout état de cause, la réunion d'Oslo, à laquelle participera le ministre italien des Affaires étrangères Mariano Rumor, ne donnera lieu, dit-on à Londres, à aucune déclaration publique à propos du "problème italien". On rappelle également qu'aucune clause du traité de l'Atlantique nord dont l'Italie est un partenaire important, ne prévoit l'exclusion d'un de ses membres.

## Journalistes battus en Espagne

MADRID (Reuter) — D'après le nouveau quotidien libéral de Madrid El País, la garde civile a détenu trois journalistes espagnols pendant sept heures dimanche à l'occasion d'une manifestation à Aranjuez, au sud de la capitale. Ils ont été battus à coups de crosses et de cravaches, affirme le journal, et l'un d'eux, le photographe Cesar Lucas, est à l'hôpital, ayant été peut-être atteint à la rate.

**PEUGEOT**  
La voiture qui gagne à être connue

Chez Peugeot, la sécurité est la première des préoccupations.

**Biarritz**  
10,825 Racette  
323-1900

## Portugal: candidat du PC aux présidentielles

LISBONNE (Reuter) — Le parti communiste portugais a annoncé hier qu'un de ses dirigeants, M. Octavio Pato, serait candidat aux élections présidentielles du 27 juin.

M. Pato n'aura guère de chances contre le favori, le général Antonio Ramalho Eanes, chef d'état-major de l'armée, qui bénéficie du soutien des trois plus puissants partis politiques et des commandants des quatre régions militaires du Portugal.

Le troisième des principaux candidats à la présidence de la république est l'amiral Jose Pinheiro de Azevedo, premier ministre, qui a confirmé hier qu'il se présenterait le 27 juin.

M. Pato, qui est âgé de cinquante-et-un ans, est considéré comme l'un des deux ou trois principaux membres du comité central du parti communiste après M. Alvaro Cunhal, secrétaire général. Il a été présenté à la presse par M. Cunhal dans un hôtel de Lisbonne.

A certains moments, M. Pato a été assimilé à la faction libérale du parti. Mais en fait, il n'a jamais laissé entendre publiquement qu'il n'était pas tout à fait "dans la ligne" de la direction du parti.

Cette faction libérale souhaiterait, dit-on, que le parti accède au pouvoir par des moyens électoraux. Elle s'apparenterait ainsi aux partis communistes français et italiens.

La stratégie du PC portugais a été jusqu'ici de mener une campagne "musclée" pour les élections parlementaires, tout en ayant recours à des méthodes d'accession au pouvoir plus révolutionnaires.

M. Pato figure parmi les dirigeants communistes qui restent dans la clandestinité au Portugal sous la dictature de droite, et qui ne s'exilent pas à Moscou ou à Prague comme le firent M. Cunhal et d'autres.

Son choix en tant que candidat à la présidence de la république est considéré comme constituant la reconnaissance tacite par le parti que sa campagne visant à son inclusion dans un gouvernement de coalition avec les socialistes a échoué.

En présentant M. Pato contre le général Eanes, soutenu entre autres par le parti socialiste, le PC semble renoncer à la campagne qu'il menait jusqu'ici en faveur d'une "majorité de la gauche" liant communistes et socialistes.

**w.h.perron**  
LE CENTRE DE JARDINAGE LE PLUS COMPLET DE MONTRÉAL

**La serre de Perron, d'une étendue de 20,000 pi. ca. débord de plants de légumes de toute première qualité**  
*Passez pour y choisir vos plants préférés*

La serre Perron, récemment agrandie, regorge de vos plants de légumes préférés. C'est aussi maintenant le meilleur moment de cultiver votre potager. Et le jour où vous goûterez la saveur toute particulière d'un légume fraîchement cueilli de votre potager, il vous sera alors difficile de vous contenter du goût des divers légumes offerts en magasins. Cultivez-les vous-mêmes et vous vous en rendrez compte.

|                                                                                                                                                                     |      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| AUBERGINE (pots de tourbe 4") PLANTÉ LA PLANTÉ ET LE POT                                                                                                            | 50¢  |
| BASILIC (cassettes de 12 plants repiqués) — feuilles de légumes aromatiques et employées comme condiment                                                            | 1.25 |
| BROCOLI (cassettes de 12 plants repiqués) — vert blanchâtre — se mange frais ou se congèle                                                                          | 1.25 |
| CÉLERI (cassettes de 16 plants repiqués) — Pascal d'été (vert) côtes larges, épaisses et de bonne saveur                                                            | 1.25 |
| CHOU D'ÉTÉ ET D'AUTOMNE (cassettes de 12 plants repiqués) — Bonnes petites pommes dures et précoces qui se conservent bien                                          | 1.25 |
| CHOU ROUGE (cassettes de 12 plants repiqués) — petites pommes dures qui se conservent bien                                                                          | 1.25 |
| CHOUX DE BRUXELLES (cassettes de 12 plants repiqués) — Hybride Jade, prolifique, excellente qualité — se congèle                                                    | 1.25 |
| CHOU-FLEUR (cassettes de 12 plants repiqués) — Brève, précoces et à grosses pommes bien protégées par les feuilles                                                  | 1.25 |
| CHOU-RAVE (Kohlrabi, cassettes de 12 plants repiqués) — Blanc ou Pourpre Hâtif de Vienne, votre choix, pommes se conservent jeunes et tendres                       | 1.25 |
| CONCOMBRES (pots de tourbe 4") PLANTÉ LA PLANTÉ ET LE POT                                                                                                           | 50¢  |
| Hybride Burpless No. 28, mince, vert foncé, très doux                                                                                                               | 1.25 |
| Maximiser, pour la table — résistant aux maladies                                                                                                                   | 1.25 |
| FENOUIL (cassettes de 12 plants repiqués) — de Parmesan, se consomme ordinairement cuit comme le céleri ou le panais                                                | 1.25 |
| LAITUES (cassettes de 12 plants repiqués) — Boston Pommes, grosses pommes tendres — haute qualité                                                                   | 1.25 |
| Grand Rapids à couper, repousse après la coupe                                                                                                                      | 1.25 |
| Grand Lakes Pommes, grosses pommes dures, genre "Iceberg"                                                                                                           | 1.25 |
| MELON BRODÉ (pots de tourbe 4") PLANTÉ LA PLANTÉ ET LE POT                                                                                                          | 50¢  |
| Hybride F-1 Sweetheart, chair sucrée et sans pépins                                                                                                                 | 1.25 |
| DIGNONS (cassettes de 150 plus semis) — Hybrides Flauto, type jeune d'Espagne — se conservent bien                                                                  | 1.25 |
| Rouge globe — se conservent bien                                                                                                                                    | 1.25 |
| PIMENTS (cassettes de 6 plants repiqués) — Hybride Bell Boy, vert, chair épaisse, gros rendement                                                                    | 1.25 |
| Hybride Jaune Doux, (piment banana) fruits coniques 8" x 2"                                                                                                         | 1.25 |
| Long Rouge Cayenne, FORT fruits coniques — pour marinades                                                                                                           | 1.25 |
| POIREAU (100 à 150 semis par cassette) — Hâtif, précoces, gros et long. Délicieux bouilli ou en soupe                                                               | 1.25 |
| TOMATES Hybrides F-1 (12 plants forme par boîte) — Rose No. 8, le plus précoc à gros fruits ronds. Tuteurer                                                         | 1.95 |
| Rouge No. 23, gros fruits, chair épaisse — Tuteurer. Springue, très hâtif, rouge, parfaitement ronds et donne un gros rendement. Pas nécessaire de tuteurer         | 1.95 |
| TOMATES, variétés ordinaires (12 plants forme par boîte) — Bonlooking, fruits rouges, chair épaisse et très peu de graines                                          | 1.95 |
| Cœur de bœuf, fruits roses, maturité tardive                                                                                                                        | 1.95 |
| TOMATES Hybrides F-1 (pots de tourbe 4")                                                                                                                            | 45¢  |
| PLANTÉ LA PLANTÉ ET LE POT                                                                                                                                          | 45¢  |
| Rose No. 8, voir description ci-haut                                                                                                                                | 45¢  |
| Rouge No. 23, "Springue"                                                                                                                                            | 45¢  |
| Fantastique, gros fruits rouge vif, chair épaisse. Tuteurer                                                                                                         | 45¢  |
| TOMATES, variétés ordinaires (pots de tourbe 4") — Bonlooking, voir description ci-haut                                                                             | 45¢  |
| Cœur de bœuf, voir description ci-haut                                                                                                                              | 45¢  |
| Hybride F-1, petit fruit à saveur sans pareille                                                                                                                     | 45¢  |
| TOMATES Hybrides F-1 (pots de tourbe 3")                                                                                                                            | 35¢  |
| Rose No. 8, voir description ci-haut                                                                                                                                | 35¢  |
| Rouge No. 23, "Springue"                                                                                                                                            | 35¢  |
| Golden Boy, gros fruits jaunes, moins acides                                                                                                                        | 35¢  |
| TOMATES à petits fruits (pots de tourbe 3") — Hybride Small Fry                                                                                                     | 35¢  |
| Fruits rouges vif en quantité. Servir "nature" dans les salades. Se cultive en pots ou boîtes à fleurs sur le balcon aussi bien que sur le patio ou dans le potager | 35¢  |
| CERISE DE TERRE: fruit jaune orange la grosseur d'une cerise                                                                                                        | 35¢  |

**CONCOMBRE**  
Patio Pik, nain et compact, idéal pour le balcon ou patio.  
(pot de patio 9"x9") **3.25**

**TOMATE**  
Sugar Lump, idéal pour le balcon ou patio.  
(pot de patio 9"x9") **3.25**

**HERBES POTAGÈRES**  
Toutes herbes potagères \$0.79 ch. sauf où mentionné

**BASILIC** — Feuilles très aromatiques — préparations culinaires.

**CIBOULETTE** — Saveur délicate d'oignon - salades et omelettes. Vivace.

**CRESSON DE FONTAINE** — cultivez aux endroits ombragés et humides.

**ESTRAGON** — feuilles aromatiques — pour assaisonner. **99¢**

**MENTHES** — Menthe verte (Spearmint) ou poivrée (Peppermint) au choix **99¢**

**PERSIL** — frisé ou à feuilles unies au choix.

**ROMARIN** — feuilles aromatiques — pour assaisonner.

**SARIETTE** — surtout employée dans la préparation de farces de volailles.

**SAUGE** — feuilles aromatiques — pour assaisonner.

**THYM** — pour assaisonner ou préparer les essences.

**AUSSE**: oseille, raifort, camomille, marjolaine, lavande.

C'est bon d'investir chez nous

# Obligations d'épargne du Québec

C'est une valeur sûre

## 10%

pour chacune des deux premières années

et 9% par année pour les 3e, 4e et 5e années

Ministère des Finances

**w.h.perron**  
515 boul. Labelle, Chomedey, Laval  
(1/2 mille au nord du pont de Cartierville)

Ouvert: les jeudis et vendredis jusqu'à 9.00 p.m. • Vaste terrain de stationnement

**CHARGEX** **AUCUNE COMMANDE TÉLÉPHONIQUE ACCEPTÉE** **master charge**

# Encore plus de 4,000 prisonniers politiques au Chili

**SANTIAGO (Reuter)** — Le gouvernement chilien vient de décider de libérer quarante-neuf détenus politiques. Parmi eux se trouvent quatre des anciens grands responsables du gouvernement de Salvador Allende.

Cependant, selon le ministre de la Justice, M. Miguel Schweitzer, il reste dans trois centres de détention environ un millier de prisonniers politiques, dont le secrétaire général du parti communiste, M. Luis Corvalán, qui n'a jamais été inculpé d'aucun délit.

El Mercurio, le principal journal conservateur chilien, estime que la remise en liberté de quarante-neuf détenus est le signe que le gouvernement ne veut pas prolonger les mesures d'urgence au-delà de ce qui est nécessaire. Elle montre aussi, toujours selon le même quotidien, que l'objectif final de la junte du président Augusto Pinochet est la liberté totale.

Pourtant, de source ecclésiastique catholique à Santiago, on conteste les chiffres du gouvernement et on déclare que le nombre total des détenus politiques dépasse les quatre mille, beaucoup étant incarcérés dans ces centres secrets.

On dit, de même source, qu'environ 700 personnes ont disparu depuis le coup d'Etat militaire de 1973 et que les prisonniers sont toujours soumis à de mauvais traitements.

M. Gaston Acuna, responsable de la presse gouvernementale, dément les allégations de l'Eglise — c'est elle qui critique le plus ouvertement les autorités — et assure que les décrets de la junte garantissant les droits des détenus sont respectés.

M. Acuna ajoute que beaucoup de ceux qui sont portés disparus sont des extrémistes de gauche qui ont rejoint les mouvements de la guérilla dans d'autres pays, comme l'Argentine. D'autres ont été mis en détention, mais il y a eu erreur sur leur identité car ils avaient de faux papiers.

Quoi qu'il en soit, il est à noter que la décision de libérer les

quarante-neuf détenus a été annoncée à la veille de la visite, le 7 mai à Santiago, du secrétaire américain aux finances, M. William Simon, visite qui, officiellement, avait trait aux questions économiques, mais qui a été largement mise en rapport avec les efforts de la junte pour améliorer son image à l'étranger.

M. Simon a lui-même déclaré au cours d'une conférence de presse que les Etats-Unis étaient prêts à venir en aide au Chili dans ses efforts de redressement économique, ajoutant cependant: "Nous ne pouvons le faire que dans le cadre d'un système qui garantisse la liberté personnelle et politique".

Il a démenti les sous-entendus selon lesquels les Etats-Unis exigeraient des autorités chiliennes le respect total des droits de l'homme comme condition de l'aide américaine, déclarant qu'il n'avait fait que conseiller le gouvernement chilien sur les obstacles qui entravent cette aide. Toujours est-il que les journaux chiliens, en rendant compte de la conférence de presse de M. Simon, n'ont pas parlé de ses remarques sur les droits de l'homme.

Depuis le coup d'Etat de 1973, le gouvernement du président Pinochet a été accusé par de nombreux pays et organisations internationales de violations des libertés humaines. Les exilés politiques chiliens ont, quant à eux, fait état de la torture infligée aux détenus par les services de renseignements chiliens (le DINA).

Toutefois, la junte a toujours démenti avoir maltraité les prisonniers. C'est elle qui accuse le mouvement communiste international de chercher à noircir sa réputation.

Quand un groupe de travail de l'ONU sur les droits de l'homme avait voulu se rendre au Chili l'an dernier, la junte avait refusé de le recevoir, sous le prétexte qu'il était infiltré par les marxistes. Le groupe a donc interrogé les exilés chiliens dans plusieurs pays, après quoi il a adopté cette année une

résolution accusant le gouvernement chilien d'institutionnaliser la torture.

Cependant, autre développement ayant coïncidé avec la visite à Santiago de M. Simon, l'ambassadeur du Chili à Washington, M. Manuel Trucco, a déclaré que des représentants de la junte rencontreraient le groupe d'étude de l'ONU le 17

mai à Vienne. Il a également laissé entendre que ce même groupe serait autorisé à se rendre au Chili avant la fin de l'année.

De son côté, M. Simon a également déclaré pendant sa conférence de presse que le gouvernement chilien l'avait informé qu'il présenterait des amendements constitutionnels en vue

de garantir les droits de l'homme et qu'il libérerait prochainement d'autres détenus politiques.

Ces derniers mois, la junte a pris un certain nombre de mesures visant à garantir le respect des droits, notamment des visites médicales pour les prisonniers. Le gouvernement a également annoncé que les res-

ponsables de la sécurité qui avaient soumis les détenus à de mauvais traitements seraient jugés.

M. Simon a indiqué avoir appris que plusieurs responsables avaient déjà été condamnés. Cependant, on refuse de source gouvernementale de révéler leurs noms, déclarant qu'il s'agit d'une situation trop

délicate.

Pour sa part, El Mercurio accuse les pays communistes d'hypocrisie en refusant de recevoir d'autres exilés chiliens. Le journal fait remarquer que le président Pinochet a récemment offert l'exil aux prisonniers politiques retenus pour violation des règlements de l'Etat de siège, à l'exception de

ceux considérés comme un danger pour la sécurité nationale.

Mais beaucoup de ces prisonniers n'ont pas été libérés parce qu'ils n'ont pas pu trouver de pays pour les accepter, poursuit le journal qui ajoute: les pays communistes ne veulent que les personnalités connues et d'autres qui peuvent leur être utiles.

## Les Neuf cherchent un compromis avec les 77 à Nairobi

**NAIROBI (d'après Reuter et AFP)** — Les délégués des Neuf de la CEE se réunissent aujourd'hui à Nairobi. Ils vont tenter d'apporter une réponse commune aux demandes du tiers monde pour un fonds central de financement de stocks régulateurs des matières premières, déclarait-on de source informée hier.

Ils s'efforceront de définir une formule acceptable par les pays pauvres pour assurer le succès de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED).

Ce compromis pourrait comprendre l'acceptation du principe d'une forme quelconque de financement central à établir après la négociation d'accords spécifiques, denrées par denrées, ajoute-t-on de même source.

Cette formule, souligne-t-on, pourrait recevoir l'agrément de la France, de l'Italie, du Danemark, de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas. En revanche, l'attitude britannique est qualifiée de "vague" et, jus-

qu'à présent, les Allemands de l'Ouest ont observé le silence.

Pour le marché commun, explique-t-on, le problème des matières premières est urgent pour diverses raisons:

- les pressions qui se font grandissantes au sein du "groupe des 77" pays en voie de développement;
- Les informations selon lesquelles une initiative américaine sur les matières premières est en projet, la CEE ne veut pas être prise par surprise;
- le fait qu'un échec à Nairobi pourrait faire sombrer la conférence de Paris sur la coopération économique internationale (le dialogue Nord-Sud);
- l'accumulation des engagements à l'égard du fonds commun. (Selon des sources informées, ces engagements, officiels et officieux, atteindraient aujourd'hui 430 millions de dollars, dont 250 millions par des Etats membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole).

Une autre raison des efforts soutenus de la Communauté européenne pour que des progrès

soient réalisés sur le problème des matières premières réside dans la conviction croissante que la CNUCED n'aura guère à offrir sur un autre grave problème pour les pays en voie de développement, celui de la dette du tiers monde.

M. Joaquim Gorge de Pinho Campinos, ministre portugais du Commerce extérieur et du Tourisme, est intervenu à la conférence pour dire que son pays était particulièrement intéressé par un nouvel ordre économique mondial, car la dette publique de Lisbonne à l'égard de l'étranger a atteint l'an dernier 900 millions de dollars, soit sept pour cent du produit national brut.

Le ministre a ajouté que la production avait considérablement baissé au Portugal, que le chômage dépassait les dix pour cent et que les importations ont augmenté en 1974 de 61 pour cent tandis que les exportations ont baissé de 20 pour cent l'an dernier.

Un compromis avec les "77" devra obligatoirement combiner une approche cas par cas et une décision de principe sur le "fonds commun", comportant un parallélisme entre les accords de produits et la mise en place du fonds.

Si la CEE pouvait mettre au point un tel texte, il n'est pas douteux que l'ensemble du groupe "B" (pays riches) s'y rallierait, peut-être même les Etats-Unis qui restent cependant très hostiles à la motion de "responsabilité conjointe au niveau des financements entre producteurs et consommateurs".

Mais il faut d'abord réduire au sein de la Communauté le bastion allemand qui jusqu'à présent ne veut pas entendre parler de "fonds communs" et se fait l'apôtre du marché libéral déterminé par l'offre et la demande. Pendant les échanges de vues de la matinée, son représentant n'a pas ouvert la bouche, apprend-on.

### Prix du Gouverneur général

Louis-Edmond Hamelin  
Nordicité  
canadienne

Cahiers du Québec  
Collection Géographie

éditions  
hurtubise hmh

380 ouest  
rue Craig  
montréal

### Carrières et Professions

**\$800.00**

par semaine, c'est réaliste dans l'industrie de l'assurance.

La vente de l'assurance est très payante et peut devenir votre propre affaire. Nous sommes prêts à procurer financement, formation, bureau, secrétaire, etc.

Si vous êtes qualifié, appelez

**R. Peyre**  
731-5258 (de 9 a.m. à 5 p.m.)



**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE  
DE LA BAIE JAMES**

### Vérificateur interne senior

**Fonction:**  
Supervise et/ou effectue des vérifications financières et opérationnelles des systèmes et des contrats de la société, ainsi que des études spéciales demandées par le chef vérificateur.

**Exigences:**  
Avoir complété une formation universitaire ou être membre d'une association comptable reconnue, CA, CGA, RIA, et posséder de 2 à 5 années d'expérience en vérification interne ou publique.

**Lieu de travail:**  
En permanence au chantier de la Baie James.

**Salaire:**  
Selon l'expérience et la compétence.

**N.B.:** Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae au service du Personnel 800 est, boul. de Maisonneuve, 14e étage, Montréal, Québec.

### Université du Québec à Rimouski

#### PROFESSEURS DE SOCIOLOGIE

##### FONCTIONS:

Enseignement de la sociologie (cours de premier cycle), recherche, encadrement d'étudiants, participation aux activités du département.

##### QUALIFICATIONS:

Doctorat en sociologie ou, au moins, engagement sérieux dans les recherches conduisant au doctorat.

Expérience d'enseignement et de recherche. Domaines privilégiés: méthodologie, et techniques de recherche; développement régional et intervention sociale.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 28 mai 1976 à:

Jacques Pelletier,  
Directeur,  
Département des Lettres et  
Sciences Humaines,  
Université du Québec à Rimouski,  
300 Ave des Ursulines  
Rimouski (P. Qué)

### The Board of School Trustees of District 26

invite des candidats à postuler  
pour  
le poste suivant:

#### Coordinateur d'un Programme d'Immersion en Français

**Description:** Ce poste comprend la responsabilité de l'organisation, et la direction du Programme d'Immersion en Français, pour les enfants de langue anglaise.

Le coordinateur travaille avec une grande marge d'autonomie sous la direction du Surveillant de Langue Française du District.

Les diverses fonctions reliées à ce poste comprennent: le développement du programme d'études; l'assistance à l'élève, le choix et l'entraînement du professeur, la coopération avec les Surveillants de la Langue Anglaise, les conseillers au département de l'Éducation et les Évaluateurs de l'Université du Nouveau-Brunswick.

##### Qualifications minimum:

- 1) License des Enseignants du Nouveau Brunswick;
- 2) Compétence en bilinguisme;
- 3) Au moins trois années d'expérience dans l'enseignement au niveau élémentaire, dans les Programmes de la Langue Française "Mother Tongue";
- 4) Expérience également en administration, ainsi que dans le Développement des programmes d'études, aussi bien dans les programmes de langue anglaise que française, seraient pris en considération.

Les candidatures à ce poste devront être rédigées clairement et seront adressées le, ou avant le 21 mai, à l'adresse suivante:

Mr. John F.T. Hildebrand  
District Superintendent  
District 26 and 27  
P.O. Box 10  
Fredericton, N.B.  
E3B 4Y4.

### Premier concours:

#### CENTRE HOSPITALIER JACQUES VIGER

Soins prolongés (355 lits)

Poste ouvert:

#### DIRECTEUR GÉNÉRAL

##### Responsabilités:

Telles que décrites dans la loi et les règlements des services de santé et des services sociaux.

##### Qualifications requises:

- Diplôme d'études universitaires de 4 ans en sciences de l'administration ou l'équivalent;
- Expérience: 5 ans dans un poste de responsabilités à l'échelon des cadres supérieurs.

##### Rémunération:

Suivant les politiques du Ministère des Affaires Sociales.

Prière d'adresser un curriculum vitae complet d'ici le 19 juin 1976, à:

Président du Conseil d'Administration,  
Centre Hospitalier Jacques Viger,  
1051, rue St-Hubert,  
Montréal H2L 3Y5

### GÉRANT DES OPÉRATIONS

Une compagnie nationale dans le domaine immobilier recherche les services d'un gérant des opérations pour un centre d'achats régional, situé dans la région de Québec.

Le candidat recherché est sous l'autorité immédiate du Directeur du centre d'achats et assiste ce dernier dans les opérations quotidiennes du complexe. Il doit posséder 5 ans d'expérience dans un poste de gestion des opérations d'immeubles commerciaux d'importance, posséder des aptitudes à gérer du personnel. De préférence, le candidat doit détenir des diplômes ou certificats d'un cours en administration. Il doit également pouvoir s'exprimer couramment en français et en anglais.

La rémunération sera fixée selon la compétence et l'expérience et l'employeur offre un plan complet de bénéfices marginaux.

S.V.P. adresser par écrit seulement un curriculum vitae complet à:

DOSSIER 2619,  
Le Devoir,  
C.P. 6034,  
Montréal H3C 3C9

LA  
SAUVEGARDE  
COMPAGNIE  
D'ASSURANCE SUR LA VIE

### CHEF COMPTABLE

##### Fonctions:

Sous l'autorité du Contrôleur:

- tenir la comptabilité générale de la compagnie;
- préparer les états financiers;
- rédiger, au besoin, des rapports comptables divers;
- diriger des services administratifs: paiement des commissions, perception des primes, préparation de la paie;
- préparer les divers rapports comptables aux autorités gouvernementales.

##### Exigences:

- Être comptable agréé;
- Être apte à diriger des employés.

##### Conditions de travail:

- Salaire selon les conditions du marché du travail pour une telle fonction;
- lieu de travail - Montréal;
- excellents avantages sociaux.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

La Sauvegarde, Compagnie d'Assurance sur la Vie  
La Direction du Personnel  
1 C complexe Desjardins, Tour du Sud  
Montréal, Qué. H5B 1E2

### Université du Québec

Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois

#### AGENT DE LA GESTION DU PERSONNEL

##### Fonction

Sous la direction du directeur du personnel, analyse, planifie, coordonne et contrôle l'application des différentes politiques dans le domaine de l'administration du personnel telles que: recrutement; classification et administration des salaires; application du protocole et avantages sociaux.

##### Exigences

Diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline appropriée et deux (2) années d'expérience pertinente.

##### Traitement

Selon les qualifications et l'expérience, peut varier entre \$11,178 et \$20,864.

##### Lieu de travail

Hull

##### Date limite

Le mardi 25 mai 1976

Veuillez faire parvenir vos candidatures à:

Service du personnel (concours no 189)  
Université du Québec  
Direction des études universitaires  
dans l'Ouest québécois  
335, boul. Cité des jeunes  
Hull (Québec)  
J8Y 6M4

75-76-144

### Une organisation de coopération internationale

est à la recherche d'un

#### économiste

pour un poste de professeur-conseiller dans une institution de formation et de perfectionnement en Afrique francophone. Ce poste implique un travail d'équipe avec cinq autres professeurs-conseillers en administration scolaire, en gestion et organisation, en comptabilité, en droit et fiscalité, et en bibliothéconomie.

##### Le poste comporte plus particulièrement:

- De la recherche appliquée et des publications
- L'élaboration de programmes de formation et de perfectionnement fonctionnels en économie
- Des enseignements à l'intérieur de ces programmes
- Une contribution à l'organisation, au développement et au rayonnement de l'institution de formation et de perfectionnement.

##### PROFIL DU CANDIDAT

- Une maîtrise, de préférence un doctorat en science économique
- Un minimum de deux (2) ans d'expérience en tant qu'économiste dans une organisation publique, privée ou dans l'enseignement
- S'intéresse au développement et à la coopération internationale
- Capable de travailler en équipe
- En excellente santé

##### CONDITIONS

- Contrats de deux (2) ans
- Salaire à discuter
- Indemnités de séjour à l'étranger
- Bénéfices marginaux avantageux
- D'autres avantages inhérents au poste

S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae au complet et détaillé avant le 31 mai à

DOSSIER 2621,  
Le Devoir,  
C.P. 6033,  
Montréal, H3C 3C9

### CENTRE DE L'ENSEIGNEMENT VIVANT

Externat de rééducation pour enfants perturbés affectifs graves de 6 à 12 ans, recherche

#### • UN (E) TRAVAILLEUR(SE) SOCIAL(E) À PLEIN TEMPS

et

#### • UN(E) TRAVAILLEUR(SE) SOCIAL(E) À TEMPS PARTIEL

##### Fonctions:

Sous l'autorité du Directeur général (le ou la) travailleur (se) social(e):

- Assure la prise en charge psycho-sociale du milieu naturel par des approches familiales et/ou individuelles et/ou de groupe;
- Établit les contacts avec les ressources communautaires existantes;
- Collabore aux discussions de cas et aux réunions de traitement;
- Participe au comité d'admission et au comité de réintégration.

##### Qualifications:

Baccalauréat ou maîtrise en service social et 2 années d'expérience.

##### Salaire:

Selon l'échelle de la Corporation des Travailleurs Sociaux du Québec.

Envoyer curriculum vitae à:

Directeur général,  
Centre de l'Enseignement Vivant,  
8833, Boul. St-Michel,  
Montréal, Qué.

## UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



### ADJOINT AU VICE-RECTEUR À LA RECHERCHE VICE-RECTORAT À LA RECHERCHE

##### Fonctions:

Sous la direction du vice-recteur à la recherche:

- assure la direction des dossiers que lui confie le vice-recteur et donne des avis à ce dernier sur toute question dont le vice-recteur est saisi;
- participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de la recherche à l'Université;
- donne suite aux décisions du vice-recteur et en surveille l'exécution;
- agit comme conseiller auprès du vice-recteur;
- assiste le vice-recteur dans l'administration générale des centres de recherche;
- représente le vice-recteur aux commissions et comités où celui-ci le délègue et reçoit toute personne que le vice-recteur lui réfère;
- assure la coordination avec les autres instances de l'Université;
- supervise le travail qui se fait au secrétariat du vice-rectorat;
- accomplit toutes les autres tâches que le vice-recteur lui confie.

##### Qualifications:

- Diplôme universitaire, un certain nombre d'années d'expérience pertinente dans une institution d'enseignement ou dans une grande entreprise publique ou privée;
- Aptitudes marquées pour l'analyse, la synthèse et la communication;
- Aptitudes marquées à bien rédiger en français;
- Connaissance de la langue anglaise.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, à:

Vice-Rectorat à la Recherche,  
Université de Montréal  
Case Postale 6218,  
Montréal, Qué.

C'est le temps  
de faire installer les  
**GOUTTIÈRES  
(HO-DO)**

Résidences - industries -  
institutions

Tous matériaux

Estimés gratuits

Mtl: 322-4160

Québec: 672-8244

**PRIMEAU METAL INC.**



Le président Giscard d'Estaing s'adressant au Congrès. En arrière-plan, le vice-président Nelson Rockefeller et le speaker de la Chambre des représentants Carl Albert. (Téléphoto AP)

### Deuxième rencontre Ford-Giscard

## "Parallélisme des vues" franco-US

WASHINGTON (AFP) — Le président Valéry Giscard d'Estaing a solennellement proclamé hier devant les deux Chambres réunies du Congrès américain que la France "continuera à contribuer à l'efficacité de l'Alliance atlantique, dont elle fait partie".

"Dans cette perspective et par symétrie, a-t-il ajouté, elle attache le plus grand prix à l'engagement américain. Que cette fois au moins, la dissuasion nous protège de l'affrontement."

C'est à l'issue de sa seconde et dernière séance de travail à la Maison-Blanche avec le président Ford que le président de la République française s'est rendu sur la colline du Capitole pour y prononcer l'un des discours essentiels de sa visite aux États-Unis. Utilisant un mot banni depuis peu par son hôte américain, il a rappelé que les Français avaient, "les premiers, entrepris une politique de détente et de coopération". Mais il a aussitôt souligné que cette détente "doit se fonder sur la réciprocité".

M. Giscard d'Estaing a également insisté, dans son allocution, sur le dialogue Nord-Sud, et s'est félicité que les États-Unis partagent, dans ce domaine, les préoccupations de la France, qui en a pris l'initiative. Il a souligné que les responsabilités des grands pays industrialisés dépassaient leurs frontières, et qu'ils pouvaient apporter, là où existent "des situations de crise", "une contribution

positive." Il a cité à ce propos Chypre, le Liban et le Proche-Orient, et l'Afrique Australe.

A propos de l'Europe, il a employé l'expression de "confédération d'États libres et démocratiques", que s'efforcent d'édifier les Européens, et a invité les États-Unis à considérer "sans réticence et sans appréhension" cette entreprise.

Les présidents Valéry Giscard d'Estaing et Gerald Ford ont conclu leur dernier entretien à la Maison-Blanche par un examen général de "l'Etat extrêmement

satisfaisant des relations actuelles entre les États-Unis et la France".

Une déclaration publiée hier après-midi par le service de presse de la Maison-Blanche souligne que le "ton de l'entretien d'hier était très cordial", et que les deux présidents ont constaté un "parallélisme de vues" tout au long de leurs discussions.

La réunion d'hier matin, indique la déclaration, a porté en partie sur les principaux problèmes examinés à la conférence des Nations Unies sur le Commerce

et le développement (CNUCED), notamment les produits de base, les ressources naturelles, le transfert de la technologie et la situation des pays les plus dépourvus. Ce dernier entretien a également été consacré à un examen de la situation internationale, y compris les événements actuels au Liban et au Proche-Orient.

La déclaration de la Maison-Blanche ajoute que M. Giscard d'Estaing et M. Ford ont discuté de la question de la non-prolifération des armes nucléaires et du problème des garanties nucléaires.

## Plus de 500 morts en 72 heures dans Beyrouth sous les bombes

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — Loin de s'apaiser, les combats à Beyrouth, qui ont fait quelque cinq cents morts et des centaines de blessés au cours des dernières 72 heures, se sont poursuivis avec violence pendant une bonne partie de la nuit de lundi à mardi.

Les duels d'artillerie auxquels se livrent milices de gauche et de droite se sont poursuivis sans s'émousser au cours de la nuit sans but apparent, dirigés notamment contre les quartiers résidentiels.

Après le pillage de la nuit, des combats sporadiques se sont poursuivis hier dans la matinée le long de la rue Allenby, qui sépare les forces en présence dans le quartier des affaires. Une épaisse fumée se dégage d'un immeuble frappé de plein fouet par un obus. L'odeur de poudre emplit l'air, la ville est déserte.

Des tireurs isolés ont sévi dans le secteur du port où des obus ont explosé de temps à autre. Quelques obus sont tom-

bés, pour la 4ème journée consécutive, sur Jounieh, principale ville de la région chrétienne. Des accrochages ont d'autre part eu lieu dans la montagne, sur le front du Methn-nord (à quelque vingt-cinq kilomètres au nord-est de Beyrouth).

Cependant les partis progressistes libanais ont invité, hier soir, toutes les parties impliquées dans la guerre civile libanaise à participer à une "table ronde" afin de parvenir à un accord politique global destiné à régler la crise.

Au terme d'une longue réunion des chefs des partis progressistes tenue sous la présidence de M. Kamal Joumblatt, le front islamo-progressiste souligne, dans un communiqué, "la nécessité de préciser sa position avant la réunion quadripartite de Ryad (Syrie-Egypte-Arabie saoudite-Koweït), prévue pour aujourd'hui".

C'est dans ce climat que le premier ministre libyen, le commandant Abdel Ha-

lim Djalloud, a achevé une visite-éclair à Beyrouth pour consulter les dirigeants progressistes et de la résistance palestinienne, après avoir eu des entretiens à Damas avec les autorités syriennes.

A l'issue de sa visite, dont on pensait qu'elle pourrait mener à une médiation entre les forces musulmanes et la Syrie en vue d'aplanir les divergences qui les opposent à propos de la crise libanaise, M. Djalloud a réaffirmé avec force le soutien de la Libye aux forces dites progressistes.

Le gouvernement de Tripoli soutient "de toutes ses forces le mouvement nationaliste, l'Armée arabe du Liban et la résistance palestinienne", a déclaré le premier ministre cité par Radio Beyrouth.

La Libye figure parmi les principaux fournisseurs d'armes des forces progressistes et, compte tenu des restrictions syriennes en matière de livraisons d'armes à ces dernières et à la résistance palestinienne, le soutien libyen est d'importance. Toutefois, le premier ministre libyen a insisté sur la nécessité d'un dialogue entre le front des forces progressistes et les dirigeants syriens, dans le respect des positions réciproques.

Cependant, les partis progressistes ont une nouvelle fois demandé hier soir le retrait du Liban des troupes que la Syrie y a envoyées. Tout en se félicitant des efforts déployés par les pays arabes pour résoudre la crise, ils déclarent ne pouvoir accepter une présence militaire arabe ou étrangère au Liban.

Une telle présence s'est révélée être l'une des causes de la crise et les partis, dans leur déclaration, soulignent donc l'importance pour la Syrie de retirer du territoire libanais les troupes placées sous son commandement afin qu'elles soient remplacées par des commandos et forces progressistes.

Les partis progressistes accusent les chrétiens d'avoir intensifié les combats dans le but de s'opposer à une solution pacifique. Le retour de la paix est lié à une solution politique, ajoutent-ils en rappelant la proposition qu'ils ont faite de tenir une table ronde avec toutes les parties au conflit pour mettre au point des réformes politiques.

Le président élu de la République libanaise, M. Elias Sarkis, serait d'accord avec M. Frangie et les autres leaders maronites (catholiques) qui ont pris cette décision hier, au terme d'un "sommet" tenu à Kfour, où réside l'actuel chef de l'Etat, croit-on savoir de même source. M. Elias Sarkis, pense-t-on, insisterait sur la nécessité de prendre ses fonctions dans une atmosphère plus détendue.

Le "sommet" des dirigeants maronites (le président Frangie, MM. Pierre Gemayel, Camille Chamoun, et le père Charbel Kassis) a examiné d'autre part, la question de la visite au Liban de M. Abdel Salam Jalloud. Les dirigeants maronites ont déploré le fait que M. Jalloud n'ait écouté qu'un seul son de cloche, apprend-on de même source.

## Rabin et Peres règlent en privé leur différend

JERUSALEM (Reuter) — MM. Rabin et Peres, à l'issue d'un entretien d'une heure, ont informé les dirigeants de l'"establishment" travailliste, qu'ils avaient été en mesure de régler une série de différends d'ordre personnel. Ils continueront de se rencontrer pour examiner les problèmes susceptibles de se poser.

C'est M. Rabin, a-t-on appris de source proche de l'establishment travailliste, qui avait pris lundi l'initiative de cette rencontre. Les deux hommes se sont retrouvés dans la soirée au mariage du fils de M. Rabin.

La presse israélienne avait annoncé hier que les parlementaires du Mapai, principale composante de l'alignement travailliste israélien, examinent la possibilité de provoquer la chute du président du conseil, Yitzhak Rabin.

Le journal du soir Maariv rapporte que les députés du Mapai sont inquiets du malaise causé par la querelle entre M. Rabin et le ministre de la Défense, Shimon Peres. Ils estiment que si les deux ministres ne se raccommodaient pas, un remaniement à la tête du pays s'avérerait nécessaire. Même ceux qui comptaient parmi les partisans les plus ardents du président du Conseil ne s'opposent plus à un changement, si la nécessité s'en imposait.

Le quotidien Haaretz, indépendant, mais qui a souvent pris fait et cause pour certaines tendances du Mapai, affirme que le remplacement de M. Rabin par son ministre de la Défense a été envisagé. Dans le nouveau cabinet, M. Ygal Allon passerait des Affaires étrangères à la Défense, et M. Abba Eban, l'ancien ministre des Affaires étrangères, retournerait au gouvernement à son précédent poste. A en croire Haaretz, même les éléments les plus modérés du Mapai seraient désormais disposés à accepter la promotion de M. Peres, malgré ses vues dures sur les relations avec les Arabes et la colonisation juive en Cisjordanie.

Autre son de cloche du Jerusalem Post, indépendant mais assez lié à "l'establishment" travailliste. Le quotidien écrit que les dirigeants du parti, reculant devant l'éventualité d'une épreuve de force Rabin-Peres, espèrent être en mesure de maintenir le cabinet en place jusqu'aux élections parlementaires de l'an prochain. Le Jerusalem Post ajoute que M. Peres a aliéné l'opinion modérée de son parti en soutenant ouvertement les efforts des éléments ultras cherchant à s'établir en permanence à Kaddoum, près de Naplouse, en Cisjordanie occupée. Mais M. Rabin a gaspillé les soutiens qui lui étaient acquis par sa brusquerie dans les rapports personnels.

A la suite de la démission de Mme Golda Meir il y a deux ans, consécutive aux défaillances israéliennes dans la guerre d'Octobre 1973, M. Rabin avait battu de peu M. Peres dans l'élection à la succession, à l'assemblée de leur parti. Depuis lors, l'indécision témoignée par M. Rabin, commandant en chef des forces israéliennes pendant la guerre des Six jours, en 1967, est le principal reproche qui lui est adressé.

## UNE ENTENTE GLOBALE EST POSSIBLE

### dans le secteur des affaires sociales



Déjà près de 30000 salariés de toutes les classifications, membres de dix (10) groupes syndicaux en sont venus à une **ENTENTE NÉGOCIÉE** avec le Comité Patronal de Négociation du Secteur des Affaires sociales.

C'est ainsi par exemple que près de trois quarts des infirmières syndiquées (13,000 sur 18,000) ont ratifié, à un pourcentage moyen de 84%, les propositions convenues entre les parties.

### Principales caractéristiques de cet accord avec les infirmières

• un salaire très compétitif:  
— au 01-07-75 — \$201.55 à \$291.45  
— au 01-07-76 — \$217.50 à \$314.65  
— au 01-07-77 — \$230.55 à \$333.50

• la semaine de travail la plus courte au Canada (36½ heures).

• une formule régissant les assignations de travail qui permet une utilisation adéquate du personnel. Il sera ainsi possible de maintenir et même d'augmenter la qualité des soins en favorisant une charge de travail raisonnable.

• toute infirmière appelée à travailler une deuxième fin de semaine consécutive, tout en ayant droit à deux jours de repos sur semaine, recevra un supplément de \$21.00.

• des primes de toutes sortes pour le travail de soir, de nuit, aux soins intensifs, etc.

• la pleine sécurité d'emploi après deux ans de service.

• la possibilité pour les infirmières d'accroître leur compétence professionnelle, en conservant leur plein salaire, grâce à des bourses de perfectionnement.

• les avantages sociaux, parmi les plus complets du Canada:  
— 4 semaines de vacances annuelles  
— 13 fêtes payées par année  
— un fonds de pension avec rente indexée  
— une assurance-salaire généreuse.

## voilà un exemple de propositions maintenant devenues réalité pour 30.000 salariés des affaires sociales

Le Comité Patronal de Négociation du Secteur des Affaires Sociales

**centraide**  
la nouvelle fédération des oeuvres.

Pas de frais de spectacle, ni de couvert ou minimum

**CE SOIR** dinez avec  
**Georges COULOMBE**  
MARDI À DIMANCHE



Spécialités  
METS PORTUGAIS • FRUITS DE MER • GRILLADES.

au piano Pierre Martineau  
à l'orgue Vito Baron

**La Portugaise**  
CASA PORTUGUESA

856 E. Ste-Catherine — En face de DUPUIS — MÉTRO BERRI  
Réservations 844-3491-92

### Régime Naran: la recette pour maigrir chez soi.

Le régime Naran vous aidera à vous débarrasser de vos livres superflus de graisse, et ce sans que vous ayez à sortir de chez vous. Un tel régime est économique et aussi, facile à suivre. Rendez-vous d'abord à la pharmacie et demandez le régime amaigrissant Naran. Chaque emballage contient tous les détails: quant au mode d'emploi, il est clairement décrit sur l'étiquette. Vous n'avez qu'à verser la formule liquide dans un contenant d'une chopine, puis à ajouter du jus de pamplemousse jusqu'à la pleine contenance. Deux cuillerées à soupe suffisent, deux fois par jour, selon vos besoins. Absorbent toutefois le supplément vitaminique inclus et tenez-vous-en au régime alimentaire quotidien à faible teneur en calories.

Dès le premier essai, vous saurez qu'il s'agit là de la meilleure façon, car la plus simple, de diminuer votre embonpoint et de vous redonner grâce et sveltesse. Cou, menton, bras, hanches, poitrine, mollets et chevilles reprendront bonne forme, par suite de la perte de poids excédentaire et des poudres superflues de graisse. Si vous ne retirez pas entière satisfaction au premier essai, retournez-nous la boîte vide: nous vous la rembourserons. Optez donc pour la méthode facile que plusieurs personnes ont déjà expérimentée avec succès. Voyez vous-même avec quelle rapidité les boursofflures disparaîtront et le regain de bien-être qui en naîtra. Vous retrouverez votre apparence de jeunesse, votre entrain et votre vivacité.

## Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

**AVIS D'UNE REQUÊTE  
POUR CHANGEMENT DE NOM**

Avis est par les présentes donné que Marie Cohen, de 6220 rue Sherbrooke Ouest, Apt. 310, Montréal, demandera du lieutenant-gouverneur en conseil de Québec le changement de son nom à Marie Bernier.

MONTREAL, le 14 mai 1976

**DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE**

Avis est par les présentes donné que la compagnie FOREST VILLAGE CONDOMINIUM DES PROPRIETAIRES ASSOCIATION - CO-PROPRIETAIRES DU CONDOMINIUM FOREST VILLAGE constituée en vertu de la loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

A MONTREAL, le 17 mai 1976

LECHTER & SEGAL  
PROCEUREURS DE LA COMPAGNIE

**AVIS D'ENREGISTREMENT**

AVIS est par les présentes donné que AETNA FACTORS CORPORATION LTEE a libéré, rétro-cédé et transporté à chacune des compagnies suivantes, tous ses droits, titres et intérêts dans les comptes de livres, les comptes recevables, les demandes, et les choses en action, préalablement cédés et transportés par chacune de ces dites compagnies à AETNA FACTORS CORPORATION LTEE, et ces rétrocessions furent enregistrées au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, sous les numéros apparaissant à la suite de chacune de ces compagnies, à savoir: ANTIGO INC. - 2689817; GLOW POSTSWEAR (CANADA) LTEE - 2689815; JUDY PAGE INC. - 2689814; MIX-MODE INC. - 2689816.

MONTREAL, le 14 mai 1976

AETNA FACTORS CORPORATION LTEE

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

**COUR SUPERIEURE  
(Chambre de la famille)  
(Divorce)**

NO: 500-12-05873-767

DAME ALBERTA BEAUDET, requérante

MAURICE BEAUDET, d'adresse inconnue, intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, MAURICE BEAUDET, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 11 mai 1976

A. BEAULIEU  
REGISTRARE

ME PIERRE CLOUTIER  
6546 rue Bordeaux  
Montréal, Qué.  
725-9049

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

**COUR SUPERIEURE  
(DIVISION DES DIVORCES)**

NO: 500-12-06045-765

GRIFFES DES DIVORCES  
DISTRICT DE MONTREAL

DAME CECILE MORIN, requérante

GILLES PELLETIER, intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé GILLES PELLETIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 13 mai 1976

A. BEAULIEU  
REGISTRARE

ME BENOT GENDRON,  
400 est, rue Jarry,  
MONTREAL, P.Q.  
TEL: 381-2504

**BUYRITE INVESTMENT INC.**

Avis est donné que Buyrite Investment Inc., une compagnie constituée en corporation en vertu de la première partie de la loi des compagnies par lettres patentes et ayant son siège social à Montréal, Québec, demandera la permission du ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières d'abandonner sa charte en vertu de la Loi des compagnies.

Donné à Montréal, ce 17ème jour de mai 1976.

Les procureurs de la compagnie  
FEINSTEIN, KING & HABERKORN

**MONTFORT CONSTRUCTION INC.**

Avis est donné que Montfort Construction Inc., une compagnie constituée en corporation en vertu de la première partie de la loi des compagnies par lettres patentes et ayant son siège social à Montréal, Québec, demandera la permission du ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières d'abandonner sa charte en vertu de la Loi des compagnies.

Donné à Montréal, ce 17ème jour de mai 1976.

Les procureurs de la compagnie  
FEINSTEIN, KING & HABERKORN

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

**AVIS D'UNE ACTION DE SEPARATION  
DE BIENS A ETRE INTENTEE**

Clinton Chin, Excutif, de la cité et du district de Montréal, résidant au 6205 avenue Somerled, appartement 702, intentera une action de séparation de biens devant la Cour Supérieure du District de Montréal, après l'expiration d'un délai de quinze jours.

MONTREAL, le 13 mai 1976.

Me William N. Rogg  
1270 rue Sherbrooke ouest,  
Suite 4, Mezzanine,  
Montréal, Québec.  
Procureur pour M. Clinton Chin

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

**COUR SUPERIEURE  
(Division des Divorces)**

NO: 12-060-498-767

DAME MARGUERITE BEAUDRY, requérante

BERNARD PROULX, intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, BERNARD PROULX, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 13 mai 1976

ME MARION THIBAUT  
400 est, rue Jarry,  
Montréal, P.Q.  
381-2504

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

**COUR SUPERIEURE  
(Division des Divorces)**

NO: 500-12-06045-765

GRIFFES DES DIVORCES  
DISTRICT DE MONTREAL

DAME CECILE MORIN, requérante

GILLES PELLETIER, intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé GILLES PELLETIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 13 mai 1976

A. BEAULIEU  
REGISTRARE

ME BENOT GENDRON,  
400 est, rue Jarry,  
MONTREAL, P.Q.  
TEL: 381-2504

Prenez avis que la requérante-ordinaire Transport D'Arcy Ltd demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à la requérante-ordinaire Les Entreprises Delorme Inc., son permis portant le no: M 504 302 D-001, pour effectuer du camionnage en vrac, catégorie entrepreneur, pour la région 10.

Toute personne désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les quatre (4) jours de la première publication de cet avis, à la Commission des Transports du Québec, au 505 Sherbrooke est, Montréal.

Me Marc M. Delage  
Procureur

1ère publication: 17 mai 1976  
2e publication: 18 mai 1976  
3e publication: 19 mai 1976

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

**COUR SUPERIEURE  
(Division des Divorces)**

NO: 500-12-06066-762

Nicolas Sunthof, opératrice, domicilié et résidant au 7670 Terrasse St. Rock, Apt. 102, cité et district de Montréal, requérante versus Ilias Haralambopoulos, occupation inconnue, adresse inconnue, intimé. Par ordre de la Cour l'intimé Ilias Haralambopoulos est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête a été laissée au greffe des Divorces. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. Régistrare adjoint: Mes Leclerc & Segal, Suite 804, 1440 Ste-Catherine Ouest, Montréal.

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

**COUR SUPERIEURE  
(Division des Divorces)**

NO: 500-12-050617-756

DAME LOUISE DAVID, requérante

RENE PARE, Jr., intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé RENE PARE, Jr. est par les présentes avisé qu'un jugement conditionnel de divorce a été rendu le 11 décembre 1975 dont copie a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, un jugement irrévocable de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 13 mai 1976

(S) A. BEAULIEU  
REGISTRARE

ME BENOT GENDRON,  
400 est, rue Jarry,  
Montréal, P.Q.  
TEL: 381-2504

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

**COUR SUPERIEURE  
(Chambre de la Famille)  
(Divorces)**

NO: 500-12-060579-764

DAME DUCILLA RACINE, couturière, résidant et domiciliée dans les cité et district de Montréal; requérante

DAVID COMPERE, adresse inconnue; intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé DAVID COMPERE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 13 mai 1976

REGISTRARE  
CLAUDE DUFOUR

Mes POIRIER, ST-PIERRE, PRESCOTT  
4444 de la Roche  
Montréal, P. Qué.

**Hydro-Québec**

**APPEL D'OFFRES  
GPE-76-19082  
pour 10h30 a.m.  
heure de Montréal  
le mardi 8 juin 1976**

Région Maisonneuve

**REFECTION D'UNE PARTIE  
DE LA TOITURE DE LA  
CENTRALE LES CEDRES  
COMTE DE SOULANGES**

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE DE \$25, pour chaque exemplaire complet, cheque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction des contrats  
Bureau No 809  
HYDRO-QUEBEC  
75 ouest, boul. Dorchester  
Montréal, Qué. Canada  
H2Z 1A4

La soumission doit être accompagnée, au choix du soumissionnaire, d'une des garanties suivantes:

a) un cheque de garantie de soumission au montant de HUIT MILLE DOLLARS (\$8,000) cheque officiel visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition, OU

b) un bon de garantie de soumission d'un montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000) et une convention relative à l'émission d'un bon de garantie d'exécution de contrat et d'un bon de garantie de paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux, tous deux préparés sur les formules fournies avec le document d'appel d'offres et émis par une des compagnies, choisie par le soumissionnaire, parmi celles apparaissant sur la liste des compagnies, incluse au document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Direction des contrats de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire  
M.-A. DEMERS

**VILLE D'OUTREMONT**

**APPEL D'OFFRE:  
DEMOLITION DE STRUCTURES ET BATISSES**

Des soumissions cachetées dans les enveloppes adressées et fournies à cette fin, et portant la mention "Démolition de structures et bâtisses", seront reçues jusqu'à midi, mercredi le 2 juin 1976, au bureau du Géant.

Chaque soumission devra être faite sur des formules officielles fournies par la Ville. Les soumissionnaires pourront se procurer ces formules ainsi que le cahier des charges et les enveloppes de retour au bureau de l'ingénieur, à l'Hôtel de Ville d'Outremont, 543 Chemin de la Côte Ste-Catherine. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Pierre Faivre, o.m.a.  
Greffier de la Ville

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

**COUR SUPERIEURE  
(Division des Divorces)**

NO: 500 12-050617-762

ROBERT FITZSIMMONS, requérant

SUZANNA BRAULT, Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée SUZANNE BRAULT, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, le 17 mai 1976

(S) A. BEAULIEU  
REGISTRARE

COMMISSION SCOLAIRE DE GATINEAU

C.P. 160, GATINEAU, QUEBEC

**APPEL D'OFFRES NO DC-76-01:  
ASSURANCES GENERALES**

LA COMMISSION SCOLAIRE DE GATINEAU recruta jusqu'à 16h00, le 18 juin 1976, à 225, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, des offres pour ses assurances générales et ce, sous pli cacheté dans l'enveloppe portant la mention: "Appel d'offres NO DC-76-01 - Soumission pour assurances générales de la Commission Scolaire de Gatineau".

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document (cahier des charges) qui est disponible pour examen et/ou qui peut être obtenu en deux (2) exemplaires contre le paiement non remboursable de \$5,00, par cheque visé ou mandat postal, payable à l'ordre de la Commission Scolaire de Gatineau, à compter de 9 heures, le mardi 18 mai 1976, à l'endroit suivant:

BUREAU DU DIRECTEUR GENERAL  
COMMISSION SCOLAIRE DE GATINEAU  
225, rue Notre-Dame, C.P. 160  
Gatineau, Québec.

JBP 632

Seuls sont admis à soumissionner les bureaux de courtage dont le ou les courtiers d'assurances sont membres en règle de l'Association des Courtiers d'assurances de la province de Québec.

Pour être acceptable, toute soumission devra être: 1-accompagnée d'un cheque visé au montant de \$500,00, à l'ordre de la Commission Scolaire de Gatineau, remboursable sous les conditions explicites au cahier d'instructions aux soumissionnaires; 2-remise avant 16h00, vendredi, le 18 juin 1976, au bureau du sous-séant, au 225, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec.

L'ouverture publique des soumissions aura lieu le 18 juin 1976 à 18h15, au 225, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, en présence des soumissionnaires qui voudront y assister.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE GATINEAU ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ouvertes.

RAYMOND BARGIEL, Ing.  
Directeur  
Service Finance et Equipement

**Hydro-Québec**

**APPEL D'OFFRES  
PMS-76-19109  
pour 10h30 a.m.  
heure de Montréal  
le mardi 8 juin 1976**

Région Maisonneuve

**REFECTION D'UNE PARTIE  
DE LA TOITURE DE LA  
CENTRALE LES CEDRES  
COMTE DE SOULANGES**

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE DE \$25, pour chaque exemplaire complet, cheque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction des contrats  
Bureau No 809  
HYDRO-QUEBEC  
75 ouest, boul. Dorchester  
Montréal, Qué. Canada  
H2Z 1A4

La soumission doit être accompagnée, au choix du soumissionnaire, d'une des garanties suivantes:

a) un cheque de garantie de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000) cheque officiel d'une banque à charte du Canada ou cheque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition, OU

b) un bon de garantie de soumission d'un montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000) et une convention relative à l'émission d'un bon de garantie d'exécution de contrat et d'un bon de garantie de paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux, tous deux préparés sur les formules fournies avec le document d'appel d'offres et émis par une des compagnies, choisie par le soumissionnaire, parmi celles apparaissant sur la liste des compagnies, incluse au document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Direction des contrats de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire  
M.-A. DEMERS

**Voir autres Avis légaux, en page 11**

**AVIS D'ENREGISTREMENT**

AVIS est par les présentes donné que La Banque Toronto-Dominion a libéré, rétro-cédé et transporté à ANTIGO INC. tous ses droits, titres et intérêts dans les comptes de livres, les comptes recevables, les demandes, et les choses en action, préalablement cédés et transportés par ANTIGO INC. à la dite Banque, et cette rétrocession fut enregistrée au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 2689813.

MONTREAL, le 14 mai, 1976

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

**AVIS POUR PERMIS SPECIAL**

PRENEZ AVIS que Les Autobus Viens Inc. 590 Yawaska ouest, Farnham, Prov. Québec, permis no: 2492-A s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour être autorisée du 10 juin 1976, au 15 octobre 1976, à transporter l'équipe de Baseball de la ligue Mid-West Inter-Cité entre Farnham et St-Hyacinthe, selon la cédule de ladite ligue pour le compte de: Les Loisirs de Farnham Inc.

Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les quatre jours qui suivent la première publication de cet avis.

Durée: 364 jours

Première publication: 17 mai 1976  
Deuxième publication: 18 mai 1976  
Troisième publication: 19 mai 1976

Corbell & Dufresne  
Procureurs de la requérante

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

**COMMISSION DES  
TRANSPORTS DU QUEBEC**

PERMIS: 3444-V

JACQUES ROBERT TRANSPORT ENR. (Jacques Robert faisant affaires sous la raison sociale de) 905 rue Plante, St-Joseph, St-Hyacinthe, P.Q.

Requérant

**COUR PROVINCIALE**

NO: 500-02-000193-762

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUEBEC, corporation légalement constituée et ayant son siège social au 3530 ouest, rue Jean-Talon, cité et district de Montréal, demanderesse

DOUGLAS BORAN, domicilié et résidant au 3100 Bernard, cité de Brossard, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus, défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à DOUGLAS BORAN, à l'intention desquelles des copies du bref et de la déclaration ont été laissées au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 12 mai 1976

A. BEAULIEU  
Greffier en Chef  
De la Cour Provinciale

Me Ferron & Hamilton,  
3530 ouest, rue Jean-Talon,  
Montréal, P. Qué.  
Avocats de la demanderesse.

**AVIS  
ÉLECTION DES USAGERS  
AU CENTRE D'ACCUEIL DOMREMY MONTRÉAL**

15693 ouest boul. Gouin

Ste-Geneviève de Pierrefonds

Élection par acclamation des deux candidatures aux postes à combler sur le Conseil d'Administration du Centre d'Accueil Domremy Montréal.

Avis est donné que l'élection prévue pour le 23 mai 1976 prochain est contremandée.

Président d'élection des Usagers  
Jean-Claude Tisseur  
C.G.A., directeur général intérimaire.

**Université du Québec à Montréal**

**APPEL D'OFFRES  
SERVICE  
DES ACHATS**

L'université du Québec à Montréal ouvrira des soumissions pour:

**SERVICE DE  
SÉCURITÉ  
ET GARDIENNAGE,  
le 4 juin 1976.**

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être valablement reçue, être sous pli cacheté et se trouver entre les mains du Directeur des Achats, à son bureau, bureau 7010, Pavillon Riverin I, 1199, rue Bleury, Montréal, Québec, le 4 juin 1976, avant 16:00 heures, heure indiquée par l'horloge qui se trouve à la vue du public dans le bureau du service des Achats de l'Université. Les soumissions seront ouvertes publiquement, immédiatement après, à la salle 7051 du même édifice.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un dépôt présenté sous forme de chèque certifié fait à l'ordre de l'Université du Québec à Montréal, ou d'un cautionnement de soumission de \$10,000.00.

Les formules de soumissions et tous les renseignements dont on pourra avoir besoin seront fournis à compter du 18 mai 1976, par:

Monsieur J. Grignon,  
Directeur du service des Achats,  
1199, rue Bleury,  
bureau 7010, Montréal Québec.

## ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.

Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.

Toute erreur doit être signalée immédiatement.

S.V.P. téléphoner à  
844-3361

**Voir autres Annonces Classées,  
en page 11**

**AIDES DOMESTIQUES-  
DEMANDES**

VERDUN, ménage, cuisine, de 9h. à 5h., 5 ou 6 jours par semaine, 3 adultes. Tél: avant 10 a.m.: 769-5151 22-5-76

**AMEUBLEMENT A VENDRE**

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

**ANIMAUX A VENDRE**

PERSANS, chats, adultes, enregistrés - \$75, et plus; blanc, noir, bleu, écaille - Santé garantie. Tél: 767-0308. 24-5-76

**ANTIQUITES DEMANDEES**

ACHETONS ANTIQUITES DE TOUTES SORTES et aussi contenus de maison pour règlement de succession. Appelez Claude Morier 667-0774 J.N.O.

**APPELEMENTS A LOUER**

COTE DES NEIGES, face au Parc Kent: sous-sol de duplex, 3 1/2 pièces, bien éclairé et chauffé, libre 1er juin ou 1er juillet, \$130. Personne seule. Tél: 371-2678. 20 mai

**FLORIDE  
"Cap Coral"**

Magnifique condominium, stucco neut, genre bungalow, 5 pièces, 2 chambres à coucher meublées, tapis mur à mur, piscine chauffée, près d'un terrain de golf, loué \$200. par semaine. Endroit idéal pour vacances. Prix demandé \$36,000.

Yvonne Leblanc  
733-8713 ou 739-3265

**TRUST GENERAL**  
courtier  
21-5-76

**AUTOS A LOUER**

VOITURE EUROPEENNE pour location à long terme. Contactez: Armand à 933-3675. 1-6-76

LOCATION: Fort Chambly Automobile. Prix en dessous de toute compétition, pour toutes marques de voitures, 2 ans, 3 ans, location nette. Inf: 658-5623 Serge ou Raymond 1-6-76

**AUTOS A VENDRE**

TOYOTA 1969, \$400. Tél: 737-1372. 24-5-76

VOLVO 1973, 142: 2 portes, manuelle, très propre, radio. Tél: jour: 333-3447, soir 376-0804. 27-5-76

CITROEN DS 1971, manuelle, mécanisme A-1, \$500. Tél: 488-0223. 20-5-76

HONDA CIVIC 1975, "hatchback", manuelle, AM - FM, pneus radiaux, batterie, 90 ampères, Prix \$2,700. Cause départ. Tél: après 5 p.m.: 733-7201.

HORNET septembre 1975, rouge, coupé, 18,000 milles d'autoroute. Pas de rouille. Comme neuve. Encore 6,000 milles ou 16 mois de garantie du concessionnaire. 2 pneus d'hiver, \$4,200, ou meilleure offre. Après 19 h. Tél: 738-5193. 21-5-76

# ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.50 le pour
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il y a une place de traite pour les illustrations

## Voir autres Annonces Classées, en page 10

### FERMES À VENDRE

REGION GRANBY, maison habitable, meublée, 4-5 chambres, confort moderne, terre 90 arpents, 35 milles de Montréal; accès rapide par autoroute est. Quelques articles de culture. Motif départ Europe. Idéal comme maison secondaire. Tél: 677-8667. Agents s'abstenir. 24-5-76

### LOGEMENTS DEMANDÉS

ADULTE cherche logement 4 pièces, propre, près magasins. Tél: 255-7673. 20-5-76

### LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT, haut de duplex, 9 pièces, équipé, garage, \$520, libre 1er juillet. Tél: 273-6146 22-5-76

EMERY, près St-Denis, logement 6 pièces partiellement meublé, au 1er étage, près métro Berri. \$150. Tél: 525-4272. 22-5-76

GRANDE ALLEE, près Henri-Bourassa, rue Marsan, bas de duplex chauffé avec sous-sol, garage double, face parc, \$425. Tél: 272-4933, lundi au vendredi. 21-5-76

NOUVEAU BORDEAUX, rue Marsan, bas de duplex chauffé avec sous-sol, garage double, face parc, \$425. Tél: 272-4933, lundi au vendredi. 21-5-76

N.D.G. HAUT DE DUPLEX chauffé, 6 grandes pièces fermées, plus deux demi-pièces, 3 chambres à coucher, cuisine avec lave-vaisselle inclus. Salle à dîner, salon, plus vivier et salle de lavage, \$450. Possibilité de location de la cuisine, sècheuse, réfrigérateur et cuisinière. Libre entre la mi-juin et le 1er juillet. 487-7420. 29-5-76

### MAISONS À LOUER

SUR CIRCLE ROAD, cottage détaché, 7 pièces, garage, jardin, foyer, à partir du 1er juillet ou du 1er décembre. 2 ans. Tél: 489-1519. 21-5-76

### AHUNTSIC

#### Split-Level

Sur Tanguay, près Gouin. Magnifique split-level, 10 pièces, 4 chambres, 3 salles de bains, cuisine équipée, tapis partout, piscine creusée chauffée: 35 x 15 pi. garage électronique, \$550, mois.

#### Libre immédiatement:

Tél. bureau:

845-0243 poste 712

20-5-76

### OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE juridique, 2 ans d'expérience. Contactez: 281-1811. 22-5-76

Religieuses, femmes ou étudiantes responsables pour garder enfants. Appelez entre 2 p.m. et 5 p.m. Tél: 733-0128. 24-5-76

### CORRECTRICE

d'expérience, accepterait correction d'épreuve à la maison. Références. Francine Bertrand.

353-9207

24-5-76

### SECRÉTAIRE

#### bilingue

Membre d'une grande étude d'avocats, spécialiste en droit de famille

#### recherche

#### Secrétaire

#### personnelle

- avec au moins 2 ans d'expérience juridique, en matière contentieuse, de préférence.
- Bureau Place Victoria
- Ambiance agréable
- Salaire et bénéfices marginaux intéressants

Composez 395-3506

20-5-76

### PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b.p.i. 5 lettres. Tél: 524-3852 J.N.O.

RENCONTREZ VOTRE COMPAGNON idéal par ordinateur. Pour brochure gratuite appelez Compudate 933-3673 (2 heures) J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine, suite 108, Montréal. Tél: 282-0058 lundi au vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 11-11-75.

### TRANSPORT

A BAS PRIX, accepterais petits déménagements. Service rapide. Tél: 525-6872 26-5-76

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

BOUCHETTE (près Plaza Côte-des-Neiges) Bas duplex grand 6½, garage, jardin (juin-juillet). Tél: Pauline: 262-4932, 738-2908. 22-5-76

# ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avs: Les annonceurs sont priés de vérifier la validité de la publication de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.

Toute erreur doit être soumise immédiatement. S.V.P. téléphone: 844-3361.

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

#### MAISON DE VILLE

Jardin, 100% d'intimité, en bordure d'un parc et d'un lac. Centre d'achats, transport à proximité. Comptant minimum requis. Pour rendez-vous: C. Leblond 866-0268 20-5-76

#### BREBEUF

Près de St-Jovite. Domaine des Cèdres, camping et place sablonneuse: 100 sites, 28 électrifiées, bord de la Rivière Rouge, plus domaine 17 terrains près du Lac. Le tout: \$125,000.

Mlle A. Thériault

254-4566 ou 354-7176

TRUST GENERAL

courtier

20-5-76

#### "Près de l'Université de Montréal"

Magnifique duplex pierre et brique 6½ - 6½ pièces, boiserie en chêne, sous-sol fini, garage double avec porte automatique - grand jardin - maison de 25 ans en très bonne condition. Très beau site.

Yvonne Leblanc

733-8713 ou 739-3265

TRUST GENERAL

courtier

21-5-76

## Montreal Trust

BELOEL: Bungalow, pierre & brique, 5 chambres à coucher — face au club de golf. Garage double, très grande salle à dîner — plusieurs extras. Taxes très basses. Demande \$79,500. Faites une offre. Denis Lussier 653-2496. 653-2650.

ST-BRUNO: Superbe split-level dans l'un de nos plus beaux secteurs. 3 ou 4 chambres, salon luxueux, salle de séjour, salle familiale, bar. Magnifique terrain privé. Dans les 50's. Gilles Leblanc 653-2496, 653-2650.

ST-BRUNO: Très beau bungalow arrière donnant sur la montagne. 3 chambres à coucher, possibilité de 4 — salle à dîner, salle familiale avec foyer en pierre. Garage. Vous devez le voir. Denis Lussier 653-2496.

courtier en immobilier

20-5-76

## ANNONCES CLASSÉES

### SERVICE... IMPECCABLE

### ATTENTION... SOUTENUE

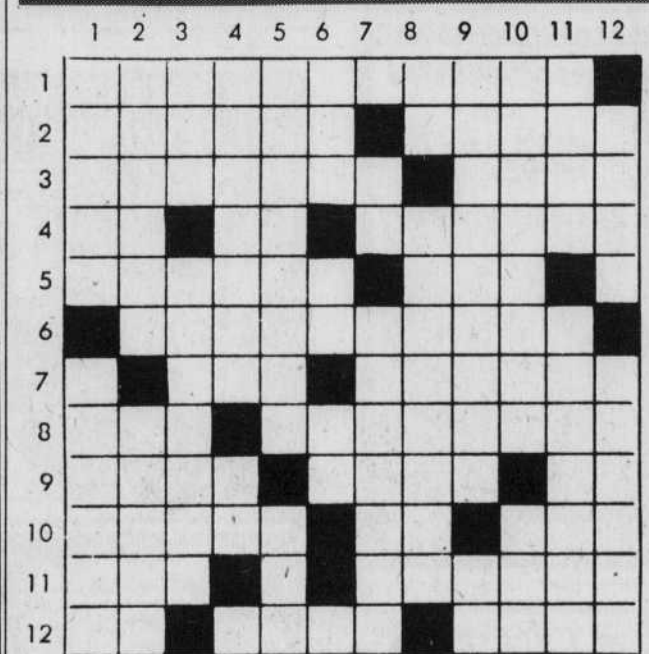
### RÉSULTAT... ASSURÉ

### 844-3361

Compétence: Mme Turgeon



## les MOTS CROISÉS du Devoir



### Horizontalement

- Enfure.
- Qui dure un an. — Relative à l'anus.
- Abandonnées. — Prénom masculin.
- Argent. — Le meilleur en son genre. — Qui a beaucoup de savoir.
- Moquerie. — Au Sahara, désert de pierrailles.
- Assombrir.
- Trois fois. — Ensemble des bénéfices variables qui s'ajoutent à un traitement fixe.
- Se rendra. — Oterai l'écale.
- Tendon des muscles. — Substance sécrétée par les abeilles. — Rubidium.
- Faire tort à. — Lieutenant. Conscience.
- Filles de Cadmus. — Pour soulever les fardeaux.
- Du verbe avoir. — Pour le fumeur. — Change l'air.

### Verticalement

- Brosse munie d'un long manche. — Plante originaire du Mexique.
- Intermédiaire entre le cheval et l'âne. — Rassemblé.
- Sans inégalités. — Sa capitale est Toronto.

- Qui fuse. — Francium.
- Qui appartient aux fesses. — Mèche de cheveux rebelle.
- Terre entourée d'eau. — Dans. — Curium.
- Sainteté. — Carapace de la tortue.
- A lui. — Arc d'acier, monté sur un fût et se bandant avec un ressort.
- Général. — Commandement.
- Celui qui ravage. — Cri de douleur.
- Mouvement pour s'élancer. — Armer de nouveau.
- Grefte. — Décharge de quelque obligation.

### Solution d'hier

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12  
T A I S A B S O R B I A  
O B N U B I L A T I O N  
R O N C E R A T E B A  
O N E R E U S E P I N  
N D A R E C A N A  
N A V I R E V O T E S  
E N A B E R E T  
U T I L I S E R E T A  
S E C U L I E R E E M  
S H I L A R I T E B  
S O R E L E R R E R  
J U R E R B R E G M A



## AVIS AU PUBLIC

### MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU CANADA Aéroport international de Montréal (Dorval), Québec

**L'honorable Otto Lang, ministre des Transports, tient à annoncer qu'un modificatif au Règlement de zonage de l'aéroport international de Montréal (Dorval) (C.P. 1955-268) du 23 février 1955, dans sa forme modifiée, a été apporté par le C.P. 1976-280 du 10 février 1976 en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'aéronautique, chapitre A-3, S.R.C. 1970 et conformément à l'annexe ci-dessous.**

**Le présent modificatif a pour objet premièrement, de rayer la surface d'approche et les surfaces de transition de la piste 12-30 du Règlement de zonage et de les convertir en portions de la surface horizontale, et, deuxièmement, de modifier le périmètre de la surface horizontale aux abords du seuil de la piste 12 en situant la ligne extérieure entre les lots 120 et 268 plutôt qu'entre les lots 263 et 265, ce qui élimine de la surface extérieure les lots 264, 264-1, 265, 265-1, 266, 267, 267-1 à 267-53, 267-58 à 267-145, 268 et 268-1 à 268-181, dans la paroisse de Sainte-Geneviève.**

**Les paragraphes (10) et (11) de l'article 6 de la Loi sur l'aéronautique régissent les droits de toute personne concernée par le règlement de zonage. On pourra définir avec exactitude la nature et le portée du présent modificatif en examinant les documents officiels enregistrés au Bureau du cadastre de Montréal (Québec), le 8 avril 1976 sous le numéro 2681195.**

### ANNEXE

1. Les alinéas 4a) à c) du Règlement de zonage de l'aéroport international de Montréal sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

"a) Une surface horizontale, dont les limites peuvent être définies de la manière suivante:

COMMENÇANT à l'intersection de la ligne qui sépare les lots 492 et 493 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, avec la limite nord-ouest du chemin de la Côte-de-Liesse; de là, le long de ladite ligne qui sépare les lots 492 et 493, en direction nord-ouest jusqu'à une ligne parallèle à l'axe de la piste 06R-24L orientée N. 42° 40' E. et à mille cinq cent cinquante-neuf (1,559) pieds au sud-est de cet axe; de là, N. 42° 40' E. le long de cette dernière ligne jusqu'à son intersection avec une ligne orientée N. 47° 20' 0. à six mille huit cent cinquante (6,850) pieds au nord-est de l'extrémité de la bande de la piste mentionnée ci-dessus; de là, le long de cette dernière ligne, N. 47° 20' 0 jusqu'à un point distant de trois mille cent dix-huit (3,118) pieds; de là, N. 34° 41' 50" E. jusqu'à intersection avec la ligne qui sépare les lots 490 et 491; de là, en direction nord-ouest le long de la limite nord-est du lot 491 puis de son prolongement nord-ouest jusqu'à intersection avec la limite nord-ouest du chemin Côte-Vertu; de là, le long de ladite limite nord-ouest du chemin Côte-Vertu, en direction sud-ouest jusqu'à intersection avec la ligne qui sépare les lots 210-642 et 210-479; de là, en direction nord-ouest le long de cette dernière ligne de lot et de son prolongement nord-ouest jusqu'au coin nord-ouest du lot 210-479; de là, en direction nord-est jusqu'au coin sud-est du lot 209; de là, le long de la ligne qui sépare les lots 209 et 210, en direction nord-ouest jusqu'à un point situé sur la limite sud de la surface horizontale de l'aéroport de Cartierville, telle que définie par le Règlement de zonage de l'aéroport de Cartierville, enregistré à Montréal (Qué.), le 31 mai 1963, sous le n° 1674804; de là, S. 87° 54' 26" 0. le long de ladite limite sud de la surface horizontale de l'aéroport de Cartierville, jusqu'à intersection avec la limite sud-est du chemin Bois-Franc; de là, le long de ladite limite sud-est du chemin Bois-Franc, en direction générale sud-ouest jusqu'à intersection avec le prolongement sud-est de la ligne qui sépare les lots 123 et 124; de là, le long dudit prolongement et de ladite ligne qui sépare les lots 123 et 124, en direction nord-ouest jusqu'à intersection avec la ligne qui sépare la paroisse de Sainte-Geneviève de la paroisse de Saint-Laurent; de là, en direction générale ouest le long de ladite ligne séparant la paroisse de Sainte-Geneviève de la paroisse de Saint-Laurent, jusqu'au coin sud du lot 32, paroisse de Sainte-Geneviève; de là, le long de la limite sud-ouest du lot 32, en direction générale nord-ouest jusqu'à intersection avec la ligne qui sépare les lots 302 et 303; de là, en direction générale sud-ouest le long de cette dernière ligne de lot et de son prolongement sud-ouest jusqu'à intersection avec la limite sud-ouest du chemin de la Montée Saint-Rémi; de là, le long de cette dernière limite, en direction générale sud-est jusqu'au coin sud-est du lot 273; de là, le long de la limite sud-est du lot 273, en direction générale sud-ouest jusqu'à intersection avec la limite nord-est du lot 267; de là, le long de la limite nord-est des lots 267 et 268, en direction générale sud-est jusqu'à intersection avec la ligne qui sépare la paroisse de Sainte-Geneviève de la paroisse de Sainte-Geneviève; de là, en direction générale sud-ouest le long de ladite ligne séparant la paroisse de Sainte-Geneviève de la paroisse de Sainte-Geneviève jusqu'à intersection avec la limite nord-est du chemin Saint-Jean; de là, le long de cette dernière limite, en direction générale sud-est jusqu'à intersection avec la ligne qui sépare les lots 109-144 et 109-145 (rue), paroisse de Sainte-Geneviève; de là, le long de la limite nord-ouest du lot 109-145 (rue), en direction nord-est jusqu'à intersection avec le prolongement de la limite nord-est du lot 109-39; de là, en direction sud-est le long dudit prolongement et de la limite nord-est des lots 100-39 et 108-852 (rue) jusqu'à intersection avec la limite nord-ouest du lot 108-813 (rue); de là, en direction nord-est le long de ladite limite nord-ouest du lot 108-813 jusqu'à intersection avec le prolongement nord-ouest de la limite est du lot 108-798; de là, en direction sud le long dudit prolongement et de ladite limite est du lot 108-798 jusqu'au coin sud-est du lot 108-798; de là, le long de la limite sud-est du lot 108-799 jusqu'à intersection avec la ligne qui sépare les lots 54-3-43 et 55-146; de là, le long de cette dernière ligne de lot, en direction sud jusqu'au coin sud-ouest du lot 55-146; de là, en direction nord-est le long de la limite sud-est des

lots 55-146, 55-145, 55-144, 55-143 et 55-142, et de la limite sud-ouest des lots 55-141, 55-140 et 55-139 jusqu'au coin nord-est du lot 55-103; de là, en direction sud-est le long de la limite nord-est du lot 55-103 jusqu'à intersection avec la ligne qui sépare les lots 55-125 et 55-126; de là, en direction sud-est le long de cette dernière ligne de lot jusqu'au coin sud-ouest du lot 55-82; de là, en direction sud-est jusqu'au coin ouest du lot 55-64; de là, en direction nord-est le long de la limite nord-ouest des lots 55-64 et 55-34 jusqu'au coin nord-est du lot 55-34; de là, en direction sud-est le long de la limite est du lot 55-34 jusqu'à intersection avec la limite nord du lot 55-1; de là, en direction sud-est jusqu'au coin nord-est du lot 56-9; de là, en direction est jusqu'au coin nord-est du lot 56-1; de là, en direction sud-est jusqu'au coin sud-ouest du lot 56-83 situé sur la rive nord du lac Saint-Louis; de là, le long de ladite rive nord du lac Saint-Louis, en direction générale sud-est jusqu'au coin sud-est du lot 880 de la paroisse de Lachine; de là, le long de la limite est du lot 880 et de son prolongement vers le nord, en direction générale nord, jusqu'à un point situé sur le prolongement nord-ouest de la limite nord du lot 882-130; de là, suivant ledit prolongement, la limite nord du lot 882-130 et son prolongement sud-est, en direction générale sud-est jusqu'à intersection avec la ligne qui sépare les lots 887-294 et 894-239; de là, en direction générale nord-est jusqu'à un point situé à l'intersection de la limite nord du lot 1029 et de la ligne qui sépare les lots 898 et 899; de là, le long de la limite nord du lot 1029, en direction générale est jusqu'à intersection avec la ligne qui sépare les lots 904 et 905; de là, en direction nord le long de la ligne qui sépare les lots 904 et 905, jusqu'à intersection avec la ligne qui sépare la paroisse de Saint-Laurent de la paroisse de Lachine; de là, le long de cette dernière ligne, en direction générale est jusqu'à un point où ladite ligne forme un angle; de là, continuant le long de ladite ligne, en direction générale nord jusqu'à intersection avec la ligne qui sépare les lots 550 et 551 de la paroisse de Saint-Laurent; de là, le long de cette dernière ligne de lot, en direction générale nord-ouest jusqu'à intersection avec une ligne parallèle à l'extrémité de la bande de la piste 28, et passant à dix mille (10,000) pieds de cette bande; de là, le long de cette dernière ligne et de son prolongement vers le nord, N. 02° 24' 0. jusqu'à intersection avec la limite sud-ouest du lot 560; de là, en direction générale nord-ouest le long de cette dernière limite et de son prolongement nord-ouest jusqu'à intersection avec la limite nord-ouest du chemin de la Côte-de-Liesse; de là, le long de cette dernière limite, en direction générale nord-est jusqu'au point de départ;

b) Les surfaces d'approche attenantes à chacune des extrémités des bandes désignées par les chiffres 06L-24R, 10-28 et 06R-24L, et s'étendant à l'extérieur de ces bandes, les dimensions desdites surfaces d'approche étant de 600 pieds de chaque côté de l'axe de la bande aux extrémités de la bande, et de 2,000 pieds de chaque côté du prolongement de l'axe de la bande aux extrémités extérieures de ces surfaces d'approche, lesdites extrémités extérieures se trouvant à 200 pieds au-dessus de l'altitude des extrémités de bande, et horizontalement à 10,000 pieds des extrémités de bande; et

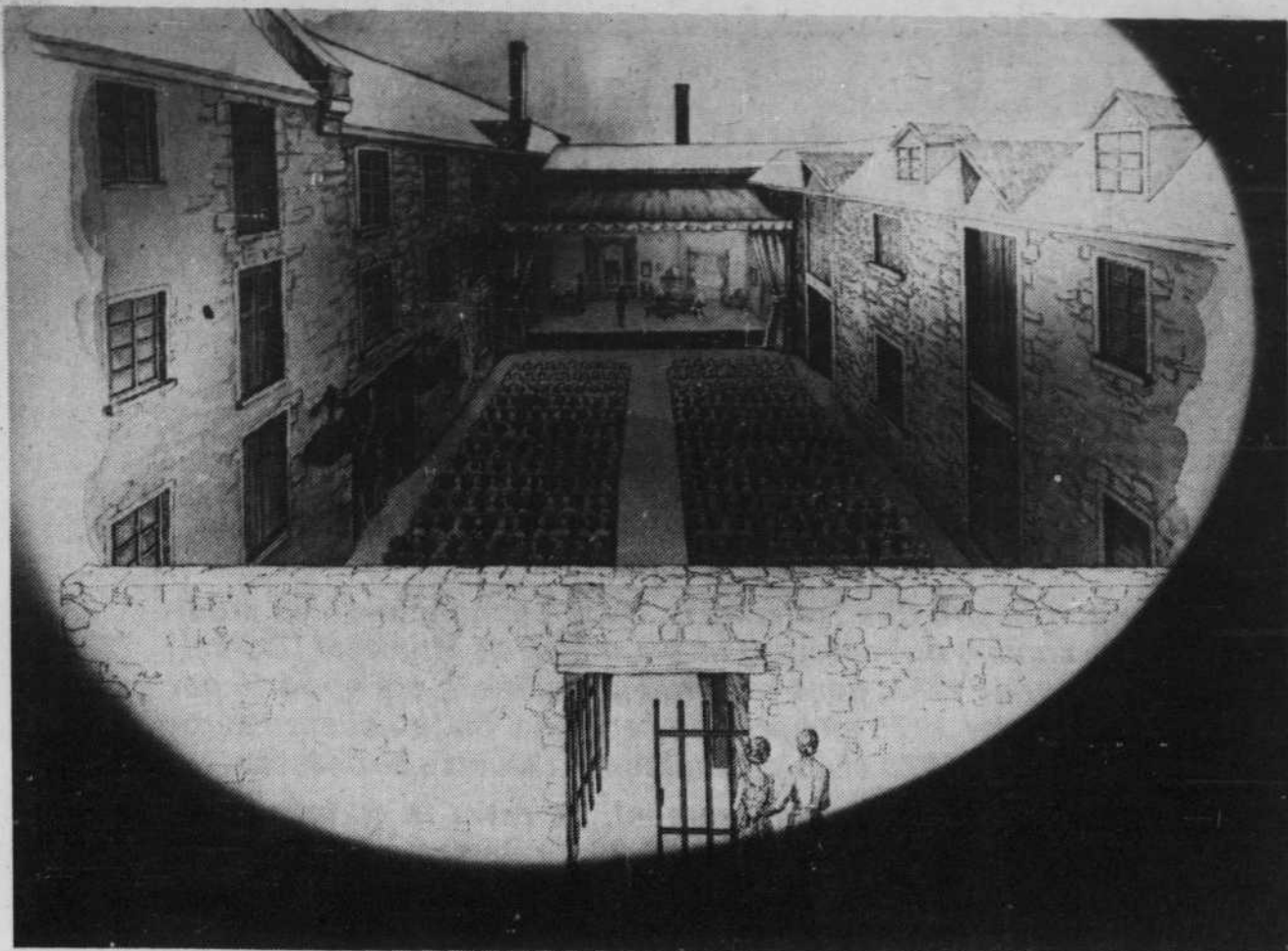
c) Les différentes surfaces de transition s'élevant à raison d'un pied dans le sens vertical pour sept pieds dans le sens horizontal, à partir des limites latérales extérieures des bandes et de leurs surfaces d'approche, sauf pour ce qui est des surfaces de transition de la bande 12-30; les surfaces définies ci-dessus sont indiquées sur le plan M-3015 A-B-C, en date du 2 juin 1965, conservé dans les archives du ministère des Transports."

2. Le poste 4 de la partie II de l'annexe dudit règlement est abrogé et remplacé par ce qui suit:

### "4. PAROISSE DE SAINTE-GENEVIÈVE

#### LOTS:

|       |     |
|-------|-----|
| 269   | 304 |
| 269-1 | 305 |
| 270   | 306 |
| 271   | 307 |
| 272   | 308 |
| 272-1 | 309 |
| 303   | 310 |



Le Youville Court Theatre, nouveau théâtre en plein air de 320 places dans l'une des cours intérieures du complexe des écuries d'Youville.

## Un théâtre en plein air dans l'enceinte des écuries d'Youville

par Angèle Dagenais

Le premier théâtre en plein air de Montréal logé dans l'enceinte des écuries d'Youville du Vieux Montréal ouvrira ses portes le 15 juin prochain avec la comédie enlevante de Neil Simon, *Last of the Red Hot Lovers* (Le dernier des Don Juan).

Pouvant accommoder 320

spectateurs le Youville Court Theatre occupera l'une des cours intérieures du complexe historique appartenant autrefois à la Congrégation des Soeurs Grises et maintenant détenu par des intérêts privés. Le petit théâtre, encore en construction présentera la pièce de Simon du 15 juin au 15 août à 21 h, tous les soirs où les conditions atmosphériques le per-

mettront. Mais, nous assurent les promoteurs de ce projet, MM. G. Rosenberg et D. Herscovitch, un évent escamotable protégera les spectateurs en cas d'averses au cours des représentations. Tous les billets seront vendus sur réservation seulement, au prix unique de \$5 remboursables en tout temps si le spectacle est annulé à cause de la pluie.

Pour une première saison, le Youville Court Theatre ne présentera qu'un seul programme en anglais mais entend dès l'été prochain faire alterner productions françaises et anglaises de façon à offrir aux habitués du Vieux Montréal "le seul divertissement qui manquait dans ce coin de la ville", soit le théâtre.

Le succès de Broadway de Neil Simon, *Last of the Red Hot Lovers* sera mis en scène par Paul Brennan et deux équipes de comédiens en assureront la distribution puisque la compagnie ne prévoit pas de soirs de relâches durant les 56 jours que durera la saison, sauf en cas de mauvais temps, bien sûr.

Présentée dans sa version française par la Compagnie Jean Duceppe au cours de l'année (Le dernier des Don Juan), la pièce de Simon relate l'histoire d'un bon père de famille Barney Cashman, marié depuis 23 ans à son "amour de jeunesse", propriétaire d'un restaurant de fruits de mer hérité de son père, qui s'interroge sur ses faiblesses et ses frustrations. Déjà dans la quarantaine avancée, un peu rondouillard, Barney sent que c'est sa vie amoureuse surtout qui n'a pas été très excitante au cours de toutes ces années. Mal lui en prend et il décide d'avoir une "aventure inoubliable". Mais sa quête du "temps perdu" l'amène à vivre une série de mésaventures aussi cocasses qu'hilarantes.

Les décors sont signés Sheila Siegelman et le personnage principal Barney Cashman sera interprété par Allan Rosenberg et un autre comédien dont le nom sera connu ultérieurement.

J.B.

## Une nouvelle boîte de jazz à Montréal: le Pancho

Il y a, à Toronto au moins 80 "boîtes à musique", y en a-t-il 10 à Montréal? Du moins, il va y en avoir une de plus puisque un ancien restaurant latino-américain se transforme en petit temple de jazz. Il s'agit du Pancho, 1442 rue Bleury, qui abandonne les congas pour la batterie.

Nouveauté intéressante si l'on songe que le In Concert a fermé ses portes dernièrement. La salle n'est pas petite, grande même par rapport à ce que l'on trouve habituellement:



300 places ou presque. Il y aura spectacle tous les jours de la semaine dès que le bateau sera lancé officiellement. "La demande en musique de jazz, nous assure le jeune gérant, Normand Latourelle, augmente. Sans doute, les gens sont un peu déçus par l'éternelle musique de discothèque et s'engagent de plus en plus dans le domaine de la recherche musicale. C'est là notre chance."

— Et quel groupe allez-vous programmer? — Nous allons nous adresser surtout aux groupes locaux, même s'ils ne sont pas encore nombreux, une dizaine peut-être. Cependant les groupes internationaux ne seront pas exclus et il faudra que nous en fassions venir. A ce sujet, il est bon de signaler qu'il faut entendre le terme de jazz dans son sens large. Notre programmation intégrera des groupes de rock progressistes, tous ceux, enfin, qui font de la musique

une véritable recherche. — Pas de hard rock? — Non, en tout cas pas pour l'instant. Déjà, le groupe montréalais Quintonal est à l'affiche dès jeudi, en avant première pourrait-on dire puisque l'ouverture officielle n'aura lieu que la semaine prochaine. Cet événement comprendra quatre soirées de jam sessions dans des genres différents, le jeune jazz et le moins jeune. — Nous espérons bien, dit Normand Latourelle, nous installer avec le temps comme un endroit où l'on crée de la musique. Montréal, pour une raison ou pour une autre n'en a pas. Pensez-vous qu'il y a actuellement un public assez nombreux à Montréal? — Sans doute, Mingus a attiré plus de 800 personnes et Quintonal joue la plupart du temps à guichet fermé. En tout cas, l'expérience nous le montrera.

J.B.

## télévision

■ Emissions en noir et blanc

| CBFT 12 |                                                                       |
|---------|-----------------------------------------------------------------------|
| 10.10   | Ouverture et horaire                                                  |
| 10.15   | En mouvement                                                          |
| 10.20   | Téléjournal                                                           |
| 10.30   | La souris verte                                                       |
| 11.00   | Conseil Express                                                       |
| 11.30   | La grande aventure                                                    |
| 12.00   | Docteur Doolittle                                                     |
| 12.30   | Des goûts, des formes et des couleurs                                 |
| 1.00    | Sur des roulettes                                                     |
| 1.30    | Téléjournal                                                           |
| 1.35    | Réseau-Soleil                                                         |
| 2.30    | Cinéma: "Le Canada vu par un français" (Documentaire — François 1968) |
| 4.00    | Bobino                                                                |
| 4.30    | Grojo et Delicat                                                      |
| 5.00    | Jo Guillard                                                           |
| 6.00    | Ce soir                                                               |
| 7.00    | La cuisine d'ailleurs                                                 |
| 7.30    | Consommateurs avertis                                                 |
| 8.00    | Baseball: "Chicago à Montréal"                                        |
| 10.30   | Téléjournal                                                           |
| 10.50   | Nouvelles du sport                                                    |
| 11.00   | Consommateurs avertis                                                 |
| 11.30   | C'était hier                                                          |
| 12.30   | "Partie de campagne" (Comédie de Jean Renoir — Française)             |

| CFTM 10 |                                                     |
|---------|-----------------------------------------------------|
| 7.40    | Horaires-Bienvenue                                  |
| 7.45    | Les p'tits bonhommes                                |
| 8.00    | Fanfan Déde                                         |
| 8.30    | À la bonne heure                                    |
| 10.00   | Pour vous mesdames                                  |
| 11.00   | Les p'tits bonhommes                                |
| 12.20   | Le 10 vous informe                                  |
| 12.30   | Les Tannants                                        |
| 1.30    | A Votre Service                                     |
| 2.15    | Cinéma: "La rivale" (Drame — Italien-Français 1956) |
| 4.00    | Capitaine Scarlet                                   |
| 4.30    | Patofolette                                         |
| 5.00    | Voyage au fond des mers                             |
| 6.00    | Parle, parle, jase, jase                            |

Solidarité  
au tiers monde  
**OXFAM**

| CBMT 6 |                                |
|--------|--------------------------------|
| 9.00   | Friendly Giant                 |
| 9.15   | Mon Ami                        |
| 9.30   | Quebec School Telecast         |
| 10.30  | Mr. Dressup                    |
| 11.00  | Sesame Street                  |
| 12.00  | The Bob McLean Show            |
| 12.55  | CBC News                       |
| 1.00   | Mary Hartman                   |
| 1.30   | Coronation Street              |
| 2.00   | All in the Family              |
| 2.30   | The Edge of Night              |
| 3.00   | Take Thirty                    |
| 3.30   | Celebrity Cooks                |
| 4.00   | Forest Rangers                 |
| 4.30   | Mr. Dressup                    |
| 5.00   | It's your choice               |
| 5.30   | The Partridge Family           |
| 6.00   | The Bob McLean Show            |
| 6.30   | The city at six                |
| 7.30   | Sports of the XXI olympiad     |
| 8.00   | Baseball: "Chicago à Montréal" |
| 10.30  | Canadian sports report         |
| 11.00  | The National News              |
| 11.22  | Special Assignment             |

| CBMT 6 |                                |
|--------|--------------------------------|
| 9.00   | Friendly Giant                 |
| 9.15   | Mon Ami                        |
| 9.30   | Quebec School Telecast         |
| 10.30  | Mr. Dressup                    |
| 11.00  | Sesame Street                  |
| 12.00  | The Bob McLean Show            |
| 12.55  | CBC News                       |
| 1.00   | Mary Hartman                   |
| 1.30   | Coronation Street              |
| 2.00   | All in the Family              |
| 2.30   | The Edge of Night              |
| 3.00   | Take Thirty                    |
| 3.30   | Celebrity Cooks                |
| 4.00   | Forest Rangers                 |
| 4.30   | Mr. Dressup                    |
| 5.00   | It's your choice               |
| 5.30   | The Partridge Family           |
| 6.00   | The Bob McLean Show            |
| 6.30   | The city at six                |
| 7.30   | Sports of the XXI olympiad     |
| 8.00   | Baseball: "Chicago à Montréal" |
| 10.30  | Canadian sports report         |
| 11.00  | The National News              |
| 11.22  | Special Assignment             |

## cinéma

| 11.30   | Montréal Tonight                                                      |
|---------|-----------------------------------------------------------------------|
| 11.35   | Cinéma: "The King steps out" (comédie—1956)                           |
| 1.25    | Station closing                                                       |
| CFCF 12 |                                                                       |
| 6.00    | University of the Air                                                 |
| 6.30    | Travelling with Tracy                                                 |
| 7.00    | Canada A.M.                                                           |
| 9.00    | Romper Room                                                           |
| 10.00   | The community                                                         |
| 9.30    | Karen's Yoga                                                          |
| 10.30   | The community                                                         |
| 10.25   | Take Kerr                                                             |
| 10.30   | McGowan and Co.                                                       |
| 11.00   | The Joyce Davidson Show                                               |
| 11.30   | The Art of Cooking                                                    |
| 12.00   | Flintstones                                                           |
| 12.30   | Matinee with George Balcan                                            |
| 12.45   | "Badora" (drame—1968)                                                 |
| 2.30    | What's the good word                                                  |
| 3.00    | Another World                                                         |
| 4.00    | Celebrity dominos                                                     |
| 4.30    | Definition                                                            |
| 5.00    | It's your move                                                        |
| 5.30    | The Price is Right                                                    |
| 6.00    | Pulse                                                                 |
| 7.30    | The Jeffersons                                                        |
| 8.00    | Maude                                                                 |
| 8.30    | Cinéma: "On a dear day you can see forever" (comédie musicale — 1970) |
| 10.30   | John Diefenbaker                                                      |
| 11.00   | The CTV National News                                                 |
| 11.21   | Pulse                                                                 |
| 12.00   | The 12 Midnight Movie                                                 |
| 12.30   | "The streets of San Francisco" (drame—1972)                           |

## sur scène

|                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CENTAURE: 453 St-François Xavier 286-1229 (Centaur II) Melaine Théâtre: "Mariage et Madness" de Serge Sirois 20 h 30 et Centaur II: La compagnie de la Nouvelle — 20 h      |
| NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1209 Village 866-1964 Relâche jusqu'en septembre                                                                                              |
| PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine 523-1131 Spectacle "Gaston Brisson" semaine et dimanche 21 h 00. Samedi 20 h 00, 23 h 00. Relâche lundi                                        |
| PATRIOTE. EN HAUT: 523-1131 "Vive Elisabeth-Trois" de J.P. Ménard. Semaine et dimanche 20 h 00 — Samedi 19 h 30 et 22 h 30. Relâche lundi et mardi                          |
| LA POUDRIÈRE: 816 St-Hélène 526-0821 "The night of Pygmalion" avec Moya Fenwick et Gillie — Mardi au vendredi 20 h 30, samedi 19 h 30 — 21 h 30. Relâche: dimanche et lundi |
| SALLE WILFRID PELLETIER: Gilbert Bécand — 20 h 30                                                                                                                           |
| THEATRE D'ALOUARD/HUI: 1297 Papineau 523-1211. Relâche                                                                                                                      |

|                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 925-4266 "Sky rider" 1.30, 3.30, 5.30, 7.15, 9.15                                                                                                                                                   |
| ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 925-4266 "Taxi driver" 7.20, 9.20                                                                                                                                                                  |
| AVENUE: 1224 Ave Greene Westmont 937-2707 "All the president men" 1.00, 3.30, 5.30, 7.15, 9.15                                                                                                                                           |
| BEAVER: 5117 Avenue du Parc 944-1932 "Elena" 12.00, 3.10, 4.00, 9.30 et "Oh you beautiful doll" 1.40, 4.30, 7.20, 10.10                                                                                                                  |
| BERRI: 1280 St-Denis 288-2153 "La course contre l'ennemi" 3.05, 6.30, 9.50 et "Capone" 1.15, 4.25, 8.00                                                                                                                                  |
| CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E. 525-8600 "La course de la mort" 12.30, 3.45, 7.00, 10.25 et "Poursuite implacable" 1.55, 5.10, 8.30                                                                                                      |
| CHEVALIER: 1508 St-Denis 945-3222 "Il pleut sur Santiago" 12.30, 2.30, 4.45, 6.55, 9.10                                                                                                                                                  |
| CINEMA MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "Le bagarreur" 7.30 et "La route de la violence" 9.25                                                                                                                                      |
| CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7833 "Alloha Bobby et Rose" 6.30, 9.45, et "L'évadé" 8.00                                                                                                                                        |
| CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Les trois jours de Condor" 9.00 et "Phase IV" 1.00                                                                                                                                             |
| CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 496-7295 "Bad news bears" 12.40, 2.50, 4.55, 7.00, 9.05                                                                                                                                                    |
| COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Les onze mille verges" 1.10, 3.15, 5.20, 7.25, 9.25 (Salle II) "Sept morts sur ordonnance" 1.15, 3.20, 5.30, 7.35, 9.45 (Salle III) "Fox et ses amis" (Salle IV) "La piste" 1.10, 3.15, 5.20, 7.25, 9.25 |
| CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Un après-midi de chien" 7.35 et "Le verdict" 6.00, 10.00                                                                                                                                               |
| DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6080 (Salle Renoir) "Parfum de femme" 7.25, 9.30                                                                                                                                                           |

|                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| THEATRE DE LA MAIN: 1585 St-Laurent 944-3235 "Prenez nous et aimez nous" de Réjean Ducharme — du mercredi au dimanche 20 h                                                                          |
| THEATRE MAISONNEUVE: Madeleine Renaud, Jean Pierre Aumont "Des journées entières dans les arbres" de M. Duras — 20 h                                                                                |
| THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 94 Ste-Catherine O. 861-0563 "Le démon du midi" de Roger Garand — 12.00 a.m. et "Le marathon" de Claude Corbeil — Semaine 20 h 00, Samedi 17 h 00 — 21 h 00. Relâche 19 h |
| THEATRE PORT-ROUAL: "La tour Eiffel qui tue" de G. Hanoubeau — 20 h 30                                                                                                                              |
| THEATRE DE QUATROUS: 300 E. Avenue des Pins 945-7277 "Soudain l'été dernier" de Tennessee Williams. Semaine et dimanche 20 h 30 et samedi 19 h 00 et 22 h 30. Relâche: lundi                        |
| THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 St-Denis 944-1793 "Les Nonnes" d'Eduardo Marset — Semaine 20 h 00. Dimanche 19 h 00. Relâche: lundi                                                                    |

## arts et spectacles

### télévision

## Les Emmy de la TV américaine

par Jean Basile

Il faut une certaine dose de courage pour supporter, plus de deux heures durant la cérémonie de remise des grands prix qu'accorde régulièrement le monde du spectacle américain. Oscars ou Emmys, cela se vaut quant à l'appareil qui les entoure, décors et vedettes dans la salle. Lundi soir, de 21 h à 23 h 30, les deux plus larges soirées de la télévision américaine, ceux de Mary Tyler Moore et de John Denver, ne suffisaient pas à retenir les baillements.

Mais, du moins, l'on peut puiser dans ce genre d'émission un enseignement puisqu'aussi bien les émissions récompensées représentent le véritable puits du goût américain. D'abord, et avant tout, il faudra donc remarquer l'extraordinaire diversité de la programmation de la télévision. Du grand drame à la comédie légère, des célébrations sportives à l'information politique, de la musique populaire au concert, la télévision couvre maintenant tous les domaines et, très souvent, avec succès.

Ce qui, personnellement, m'a frappé le plus, c'est le double succès de *Saturday Night in New York* qui a remporté deux récompenses majeures, celle destinée aux meilleurs textes et celle qui signale la meilleure émission dans le domaine de la variété. NBC, en programmant cette émission, et en la programmant live, prenait une grande chance... et a gagné. On sait, ou on ne sait pas que cette émission est l'une des plus corrosives qui soient en ce moment sur les réseaux, battant de loin le célèbre *Laugh In* et même le non moins célèbre *Monty Python Show*. La critique de la société américaine y est féroce et le pauvre président

Ford y a particulièrement goûté durant ces dernières semaines. Il était impensable que la télévision américaine tolère une émission aussi percutante il n'y a pas si longtemps. Signe de maturité et premier pas de la télévision américaine vers une programmation d'adultes conscients, ouverts à la critique sociale et politique. Les deux Emmy qu'on lui a accordé le confirme. De même, pour la petite histoire, on récompensa aussi Mary Hartman... qui avait été "bustée", il y a un mois, pour possession de cocaïne! Il y a quelques années une infraction moindre lui aurait coûté sa carrière. Enfin, il est significatif que le prix de *Saturday Night* a été remporté par dessus l'émission de Carole Burnett, jusque là indéclinable.

Parmi les séries de comédies légères — celles du samedi et du lundi soir — *Mash* et le *Mary Tyler Moore Show* ont été les grands favoris. Particulièrement le dernier qui a remporté l'Emmy pour la meilleure comédienne d'une série de comédie; de plus, deux de ses comédies (Ted Knight, l'annonceur égoïste et prétentieux, et Betty White, la spécialiste des émissions féminines) ont reçu chacun un Emmy pour leur contribution. C'est, d'ailleurs, moins cette émission en particulier que l'ensemble des émissions produites par Mary Tyler Moore. J'en ai déjà parlé. Elles sont, je le répète, un sérieux avancement dans ce genre et marquent, au moment même où le cinéma semble préférer les couples masculins au duo traditionnel, une solide implantation de la femme et des idées féminines à la télévision.

A l'opposé, les séries "males", c'est-à-dire les drames de violence, en nomination (soit

Baretta, Police Story, Colombo et The Streets of San Francisco), ont vu Police Story raffler l'Emmy. C'est pourtant l'interprète de Colombo — tout le monde connaît le petit détective qui louche — qui a reçu la plus haute distinction individuelle.

Les mélodrame familiaux ont été représentés par The Walton, un super soap-opera.

Bien sûr, on couronna aussi de nombreuses émissions spéciales dont une consacrée à l'orchestre philharmonique de New York sous la direction de Bernstein; elle avait pour concurrent Artur Schnabel, Balanchine et le New York City Ballet, le Joffrey Ballet et un concert dirigé par André Previn avec Van Cliburn en soliste... La délicieuse Shirley McLaine reçut indirectement un Emmy quand le spécial auquel elle participa, *Gipsy of My Soul*, fut couronné comme la meilleure émission spéciale de variété. Mais la liste est longue et on ne peut pas tout nommer.

Du moins, peut-on voir dans tous ces spéciaux l'effort considérable que fait en ce moment la télévision américaine pour sortir de l'ornière des séries. Radio-Canada devrait en prendre exemple.

Le spectacle était, d'ailleurs, tout à fait amusant si on le considère sous cet angle. Il semble y avoir, en effet, deux télévisions. La première est légère, facile, de pure distraction

et ceux qui la représentaient, ce lundi, souriaient, avaient des robes colorées et beaucoup de paillettes. La seconde, la sérieuse, étaient représentée par des robes noires, sobres et des voix graves.

Quelle leçon peut-on en tirer? De toute évidence la télévision américaine, malgré bien des problèmes, est en pleine vitalité. Elle a su se créer un monde d'écrivains, de réalisateurs, d'interprètes et tout cela en marge de Hollywood.

Une grande absente, la télévision publique.

OFFENBACH, lundi soir à 21 h. 30, au canal 2: avec un peu d'acrobatie, j'ai pu voir en fragments la première émission du Jardin des Étoiles consacrée à Offenbach. On avait un peu l'impression d'assister à un Rock Concert. Le son de la télévision ne rend évidemment pas justice à un tel groupe qui a besoin de décibels pour avoir sa pleine efficacité.

La réalisation de Laurent Larouche (pour Kébec-Spec) est convenable malgré bien des effets inutiles à mon avis. Quand on a quatre têtes comme celles des musiciens d'Offenbach, il n'y a guère besoin de surimpressions électroniques.

A signaler aussi que cette série est l'aboutissement d'une politique d'expansion de Kébec-Spec, impresario d'un grand nombre d'artistes québécois, dont Charlebois évidemment.

### la boîte à échos

On pourra assister, dimanche le 23 mai prochain, à une audition de la Passion selon Saint Jean de Haendel à l'église du Messie, coin Sherbrooke et Simpson. Les chœurs, l'orchestre et les solistes sont sous la direction de Brian Brice. Concert à 16 h.

Gaston Brisson sera sur la scène du Patriote jusqu'au 30 mai, où il chantera, entre autres, des extraits de son disque *Corridor*. Dans la première partie du spectacle, une surprise est réservée aux spectateurs. En effet, Pauline Julien, Clémence Desrochers, Nicole Leblanc, Louise Forestier et Yvon Deschamps viendront, tour à tour, rendre hommage à Gaston Brisson.

Sayyd Abdul Al Kabry donnera un récital de jazz au théâtre Saint-Denis, le 29 mai à minuit. Il sera entouré de Nord Nelson Symonds à la guitare et du percussionniste Pierre Duchesneau.

En remplacement de La Divine Sarah jouée par Denise Pelletier, le TNM présentera au cours de sa prochaine saison

"Je ne veux pas mourir idiot" de Confortés et Wolinski avec Jean-Louis Roux. Denise Pelletier n'a pu concilier ses engagements de tournées pour la pièce de Jacques Béderywallen, en anglais, avec les dates du TNM.

Plume donnera un double récital au Cégep Maisonneuve les vendredi et samedi 21 et 22 mai, à 20 h. Charlot Barbeau sera au piano.

Le Centre d'essai des auteurs dramatiques tiendra cette année son assemblée générale annuelle les 22 et 23 mai au module d'Art dramatique de l'UQAM. A cette occasion les membres de l'organisme redéfinissent les orientations et la politique qu'ils auront à suivre pour l'année à venir.

Le ministre des Affaires culturelles annonce qu'il vient d'octroyer un montant de \$207,900, dernière tranche de subvention accordée à la Société historique de la Gaspésie pour la construction du musée d'histoire et de traditions populaires à Gaspé. Le musée sera terminé en novembre prochain.

PIERRE DAVID PRÉSENTE UNE SÉLECTION DE FILMS MUTUELS

14 ANS

Il ne voit pas les femmes, il les sent...

Un film de DINO RISI

**Parfum de Femme**

VITTORIO GASSMAN

16 DAUPHIN

SAISON PRÉSENTATION 721-6080

Serge Regazzi Michèle Morgan "Le chat et la souris"

**MADELEINE RENAUD**

**JEAN-PIERRE AUMONT**

**FRANÇOISE DORNER**

**JEAN MARTIN**

dans

**"Des journées entières dans les arbres"**

de Marguerite Duras

Mise en scène: Jean-Louis Barrault

Musique: Carlos D'Alessio

**Ce soir 20h 30 jusqu'au 26 mai**

\$12 \$10 \$8 \$6 \$4

Relâche dim. 23 mai

**THÉÂTRE MAISONNEUVE**

**BILLETTS EN VENTE DÈS MAINTENANT!**

En vente: CCA 1822 Sherbrooke Ouest

Place des Arts

Montréal Trust, P.V.M.

CHARGE 932-2234 MASTER CHARGE

Le droit de l'amour ne peut rien contre le droit du plus fort.

18 ANS

Adultes

**FOX**

et ses amis

V.O. S.T.F. un film de FASSBINDER

avec Karl Heinz Böhm

EN SPECTACLE: OUTREMONT

14 ANS

35 MILTON / 842-6053

SALLE RENAISSA

LUN V EN 7.00 3.00

JACQUES ROUFFO

18 ANS

Adultes

MICHEL PICCOLI

GERARD DEPARDEU-JANE BIRKIN

MARINA VLADY-CHARLES VANEL

DESJARDINS

Les onze mille verges

un film d'ERIC LIPMANN

DESJARDINS

LES TRAGIQUES ÉVÉNEMENTS DU PUTSCH CHILIEN

POUR TOUS

IL PLEUT SUR SANTIAGO

un film de HELVIO SOTO

JEAN LOUIS TRINTIGNANT

ANNIE GIRARDOT

CHEVALIER

Jos Carlone

l'histoire de cinq survivants au lendemain d'un cataclysme mondial

Un film d'Hughes Trambly

POUR TOUS

PIERROT

# Deux mois avant les Jeux, le Cojo prend possession du Centre Claude-Robillard

par François Lemenu

Deux mois avant l'ouverture des Jeux olympiques le 17 juillet prochain, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a remis officiellement hier le centre Claude-Robillard à M. Roger Rousseau, président du Cojo et Commissaire général des Jeux de la XXIe Olympiade. Initialement prévue au coût de \$17 millions, la construction du centre aura finalement nécessité des déboursés de \$55 millions, auxquels s'ajoutent un budget d'opération conjoint de \$1.5 million avec le centre Etienne-Desmaré.

Le centre Claude-Robillard, où se dérouleront les compétitions olympiques de waterpolo et de handball, et qui servira ultérieurement à l'entraînement des athlètes de pointe en de nombreuses disciplines dont celles de la natation et du plongeon, honore par son nom la mémoire du premier directeur du Service des parcs de la Ville de Montréal.

Claude Robillard (1911-1968) compte plusieurs réalisations dont le Jardin des mervilles, un réseau de piscines en plein air, le Théâtre de verdure du parc Lafontaine, l'aménagement selon un plan d'ensemble des parcs Angrignon, Jarry, Mont-Royal, Lafontaine et de l'île Sainte-Hélène. Nommé directeur du Service des parcs en 1953, il fut ensuite chargé du Service d'urbanisme en 1961.

Auteur de plus de 300 sketches radiophoniques et de plusieurs livres pour enfants, Claude Robillard s'est intéressé à toutes les facettes de la vie artistique de Montréal. L'aménagement des parcs et terrains de jeux, l'urbanisme, la Place des arts, le métro, l'Exposition universelle de 1967, autant de noms qui évoquent sa présence.

Au cours de la cérémonie qui a marqué la remise du centre au COJO, le maire de Montréal a dit que la pensée et l'action de Claude Robillard continueront ainsi de rayonner dans la grande ville qu'il aimait.

"Et ce centre multidisciplinaire, élevé sous le signe de l'olympisme, nous a paru le monument souhaité sur lequel graver le nom de Claude Robillard: un monument dynamique, animé, correspondant bien à la conception qu'il se faisait d'une action humaniste, durable et vivante, a ajouté M. Drapeau.

"Avec lui, les "bains publics" sont devenus des piscines de dimensions internationales — il risquait même parfois le descriptif "olympique", bien avant le temps — car il voyait loin."

Le centre est formé de deux parties: soit les aires de jeux intérieurs (bâtiment), et les aires de jeux extérieurs. Le bâtiment abrite les services et les aires de jeux intérieurs. Du côté ouest du bâtiment se situe la piscine olympique et le bassin de plongeon avec plage extérieure, sauna, bain froid et bloc de services. Un pont roulant mobile peut subdiviser la piscine en deux longueurs de 25 mètres. Un plancher hydraulique de 25 mètres

sur 20, au fond de la piscine, permet la pratique du waterpolo et l'enseignement de la natation.

La tour du bassin de plongeon, accessible par un escalier et un ascenseur, comprend une plate-forme réglementaire de 10 mètres, une de 7 mètres et demi, une de 5 mètres, une de 3 mètres ainsi qu'un tremplin de 3 mètres. De plus se situent, autour du bassin, d'autres tremplins, soit un hydraulique de 1 à 3 mètres, un fixe de un mètre et quatre amovibles de un mètre chacun. Les gradins, bien aménagés, peuvent recevoir plus de 2,600 personnes.

La salle omnisport, du côté est, possède une aire de 300 pieds sur 170 pieds, avec piste d'athlétisme de 200 mètres, formée de quatre couloirs à surface synthétique. Des gradins permanents et des estrades amovibles peuvent accueillir près de 3,700 spectateurs.

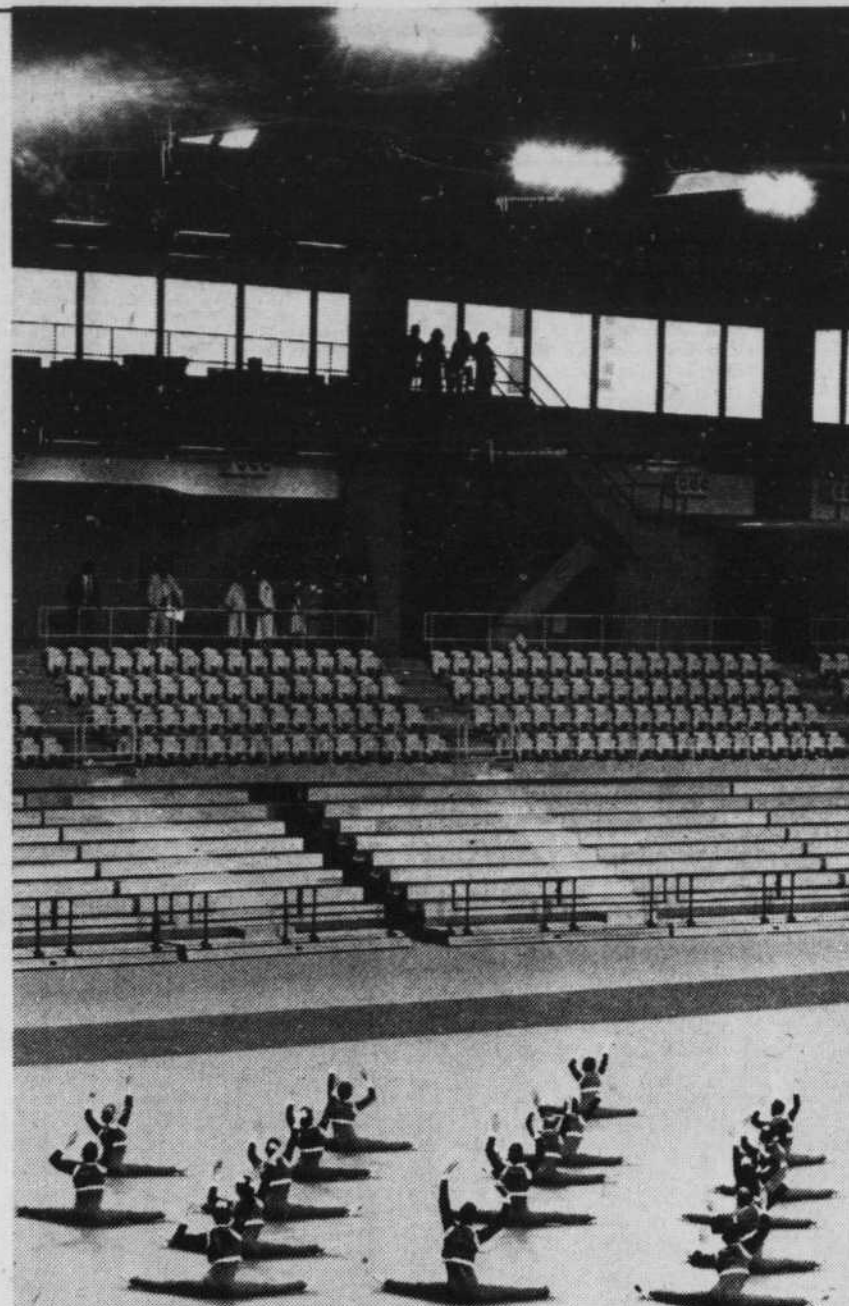
A l'est de la surface omnisport, la toiture se prolonge en porte-à-faux pour abriter des gradins extérieurs d'une capacité de 2,175 sièges, orientés vers la piste d'athlétisme extérieure. Enfin au nord de la salle omnisport, un gymnase double (560 sièges) pour l'entraînement et le réchauffement des équipes avant les compétitions, et au sud, les salles de combat et les bureaux administratifs.

Sous la salle omnisport, un stationnement de quelque 60 voitures, une salle de tir-à-l'arc, quatre salles de handball et autant de salles de squash.

Les aires de jeux extérieurs comprennent d'autre part la piste d'athlétisme de 400 mètres qui servira à l'entraînement des athlètes olympiques. Cette installation, complétée par les aires de lancer et de saut pour l'ensemble des disciplines, a été spécialement conçue en fonction de l'entraînement.

Les aires de jeux extérieures comprennent également un stade pour l'entraînement au football et au hockey sur gazon, avec surface synthétique répondant aux normes des fédérations internationales. A l'ouest de ce stade, un autre terrain de football à surface naturelle est aménagé pour l'entraînement olympique. Enfin, une surface sèche de 36,740 pieds carrés complètent les installations.

Après les Jeux olympiques, le centre Claude-Robillard sera mis à la disposition des citoyens du secteur nord de Montréal et de la population en général. Des compétitions importantes et un entraînement



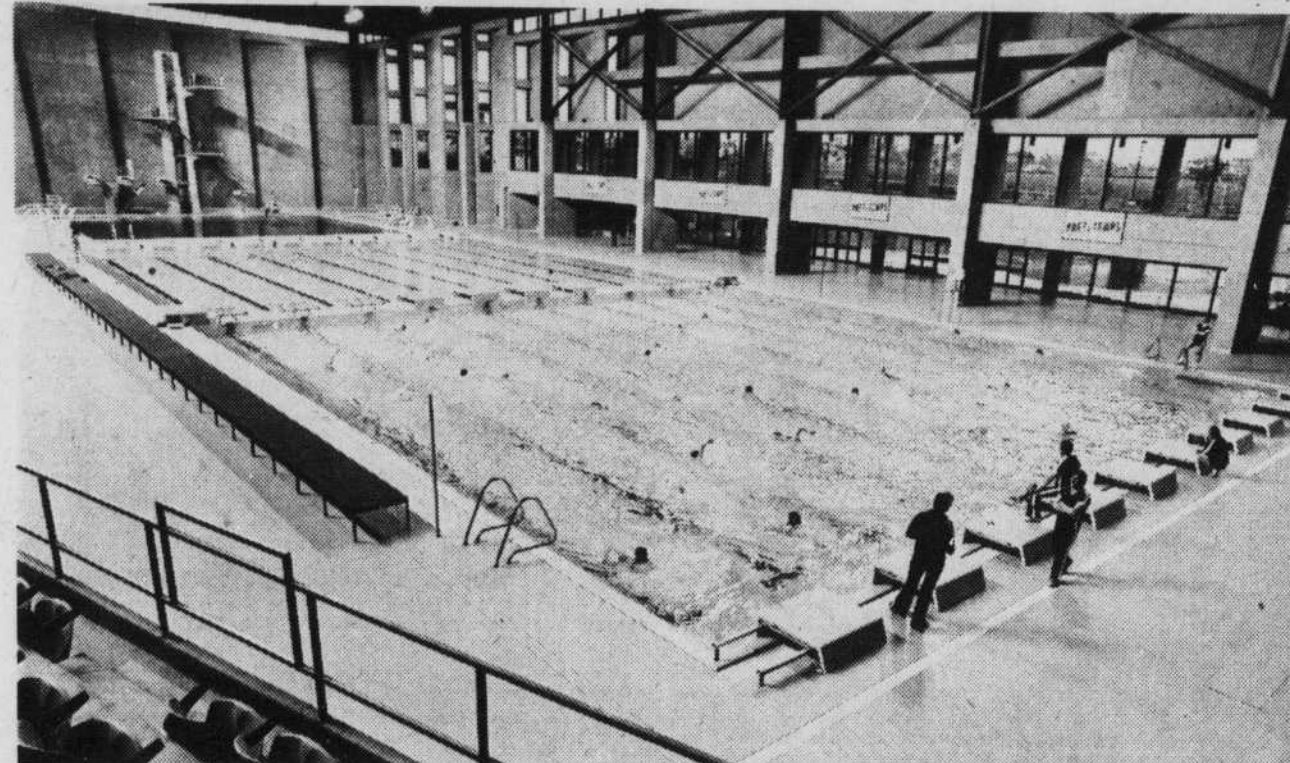
Les Gymnix, sous la direction de Nicole McDuff, ont donné une démonstration hier dans la salle omnisport du centre Claude-Robillard. (Photo Alain Renaud)

intensif de l'élite québécoise sont également prévus dans la piscine, la salle omnisport, le stade d'athlétisme et le stade de football. La population aura toutefois accès sans aucune restriction à la piste finlandaise, aux tennis, aux terrains de baseball et de balle-molle, dans le cadre d'activités libres et structurées.

Le public pourra visiter le centre di-

manche, entre midi et 17 heures. Le centre est situé dans le quadrilatère formé par les rues Emile-Journault et Saint-Hubert, le collège André-Grasset et la rue Christophe Colomb. A l'occasion de cette visite, le Service des sports et loisirs de Montréal a prévu que la piscine et la salle omnisport seront animées alors que les groupes Camo et les Gymnix s'y entraîneront.

Des jeunes s'ébattent déjà dans la piscine du centre Claude-Robillard qui sera le théâtre des épreuves olympiques de waterpolo, en juillet. (Photo Alain Renaud)



## Le patro Le Prévost conserve un esprit de grande famille

par André Tardif

Le patro Le Prévost, de Montréal, accueillera, au cours des deux prochains week-ends, quelque 530 athlètes et 400 auxiliaires du Québec et de l'Ontario, à l'occasion de son 8e tournoi annuel de volley-ball inter-patros.

Les filles, âgées de 11 à 20 ans et réparties dans cinq catégories d'âges, feront les frais de la compétition samedi et dimanche, suivies des garçons, selon les mêmes critères, les 29 et 30 mai.

Les patros représentés, outre Le Prévost, seront ceux d'Ot-

tawa, de Vanier, de Jonquière, de Lévis, de Charlesbourg et de Laval. Les inscriptions vont d'une équipe de 10 joueurs, pour Vanier, jusqu'à 12 formations et 113 athlètes de Lévis, dans les catégories minime, benjamin, cadet, juvénile et junior.

"Certains peuvent être surpris du calibre de jeu qu'on y présentera, même si selon l'esprit qui anime les patros, c'est la participation qui doit primer sur la compétition", expliquait hier le père Yvon Laroche, r.s.v., directeur général du Prévost, à l'occasion d'une conférence de presse dans le

cadre du tournoi.

"Car notre but n'est pas de produire des spécialistes dans une seule discipline, ce qui serait faire fausse route dans notre cas. Ainsi, cette compétition vient couronner une période de trois mois consacrée au volley-ball. Avant ça, c'était le hockey, qui avait remplacé le basket-ball à l'honneur en début de saison automnale. L'été, c'est la balle-molle. Ce sont là nos quatre sports majeurs.

"Mais ça ne veut pas dire pour autant que ce sera du volley-ball broché-à-foin. Nous tentons de donner une bonne connaissance générale à nos jeunes dans diverses disciplines, collectives surtout parce

qu'on peut alors accueillir plus de monde. Et dans chaque sport, nous avons des moniteurs spécialisés qui enseignent les vraies techniques."

M. Laroche ajoute qu'à l'occasion de rencontres avec d'autres organisations, ses équipes se débrouillent généralement fort bien.

Situé au 5707 Saint-Dominique dans le quartier Mile-End, le patro Le Prévost, qui célébrera bientôt son 66e anniversaire, est habitué aux cohues comme on en verra au cours des deux prochains fins de semaines, quoi qu'il ait oeuvré surtout de façon peu flamboyante jusqu'ici, au service de familles majoritaire-

ment ouvrières et francophones, du milieu.

C'est ainsi qu'on y aura enregistré une fréquentation annuelle de quelque 108,000 personnes, âgées de 6 ans et plus, au cours de l'exercice 1975-76, grâce à quelque 1,900 inscriptions officielles et officieuses, y compris un groupe de 63 jeunes Néo-québécois.

Entre-temps, le budget d'opérations est passé de \$214,000 l'an dernier à \$330,000 pour l'année qui vient, dont près de la moitié sera soustrait par Centraide. Le gouvernement provincial injectera quelque \$100,000, dont \$46,800 par le Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports,

et \$20,000 par le ministère des Affaires culturelles.

Un conseil d'administration bénévole, formé à même des "anciens" du patro, aura la tâche de recueillir quelque \$60,000 sous diverses formes, y compris les cotisations qui vont de \$6 à \$22 pour une participation complète aux quatre grands secteurs d'activités. Enfin, la ville de Montréal apporte sa contribution en services, y compris l'entretien d'une piscine extérieure et d'un terrain de jeux adjacents, seules aires de récréation dans un quartier très industrialisé où la démolition et les incendies contribuent à un déplacement important de la population.

"Environ 50 pour cent de notre clientèle nous vient des quatre paroisses environnantes, précise M. Laroche. Mais ce qui est réjouissant, c'est de voir la participation active d'anciens résidents du secteur qui nous viennent de 52 autres paroisses. "Je ne sais pas si nous leur offrons quelque chose qu'ils ne retrouvent pas ailleurs, mais nous nous efforçons de maintenir cet esprit de grande famille qui caractérise le centre."

En effet, il semble qu'on ne se détache pas facilement du patro Le Prévost quand on y a mis les pieds une fois. La section des "anciens" compte quelque 375 membres actifs, et les douzaines de bénévoles qui y oeuvrent en sont également pour la majorité.

A cause de l'exiguïté de son gymnase, le Prévost doit disperser ses activités dans trois autres gymnases voisins durant la saison hivernale. En l'absence d'un arène dans le quartier, les jeunes du patro doivent se contenter de deux patinoires extérieures. Mais le hockey n'y est pas moins florissant.

Quelque 28 permanents, des moniteurs spécialisés surtout, oeuvrent au patro, mais selon M. Laroche, le travail d'éducation et d'animation qu'on cherche à accomplir ne pourrait se faire sans l'apport des bénévoles, y compris plusieurs femmes qui s'occupent entre autres de la cafétéria mise à la disposition de 25 pensionnaires qui y habitent, des étudiants ou de jeunes travailleurs.

## baseball

| Ligue Nationale                   |  |  |  |  |
|-----------------------------------|--|--|--|--|
| Lundi                             |  |  |  |  |
| Atlanta 3-2, Houston 2-3          |  |  |  |  |
| Pittsburgh 2, St-Louis 1          |  |  |  |  |
| Cincinnati 5, Los Angeles 3       |  |  |  |  |
| San Diego 12, San Francisco 2     |  |  |  |  |
| Hier soir                         |  |  |  |  |
| Chicago à Montréal, remis         |  |  |  |  |
| San Diego 7, San Francisco 6      |  |  |  |  |
| Pittsburgh 4, St-Louis 1          |  |  |  |  |
| Atlanta 3, Houston 2              |  |  |  |  |
| Aujourd'hui                       |  |  |  |  |
| Philadelphie à New York, remis    |  |  |  |  |
| Cincinnati à Los Angeles          |  |  |  |  |
| Aujourd'hui                       |  |  |  |  |
| Philadelphie, Christenson (3-1)   |  |  |  |  |
| à New York, Lollch (2-4), 20h05   |  |  |  |  |
| Chicago, Bonham (2-2) à           |  |  |  |  |
| Montréal, Rogers (2-4), 20h05     |  |  |  |  |
| Pittsburgh, Candelaria (3-2) à    |  |  |  |  |
| St-Louis, McGlothlen (4-3), 20h30 |  |  |  |  |
| Houston, Cosgrove (1-2) à San     |  |  |  |  |
| Diego, Spillner (1-5), 22h        |  |  |  |  |
| Atlanta, Ruthven (4-4) à Los An-  |  |  |  |  |
| geles, John (1-2), 22h30          |  |  |  |  |
| Cincinnati, Alcala (2-0) à San    |  |  |  |  |
| Francisco, Montefusco (4-2),      |  |  |  |  |
| 23 h 05                           |  |  |  |  |

| Ligue Américaine                 |  |  |  |  |
|----------------------------------|--|--|--|--|
| Lundi                            |  |  |  |  |
| Baltimore 4, Milwaukee 3         |  |  |  |  |
| Boston 7, Detroit 0              |  |  |  |  |
| Kansas City 8, Texas 7           |  |  |  |  |
| Californie 10, Chicago 5         |  |  |  |  |
| Minnesota 5, Oakland 4           |  |  |  |  |
| New York à Cleveland, remis      |  |  |  |  |
| Hier soir                        |  |  |  |  |
| Chicago 5, Californie 0          |  |  |  |  |
| Kansas City 3, Texas 1           |  |  |  |  |
| Boston 5, Detroit 3              |  |  |  |  |
| Oakland à Minnesota              |  |  |  |  |
| New York à Cleveland             |  |  |  |  |
| Milwaukee à Baltimore, remis     |  |  |  |  |
| Aujourd'hui                      |  |  |  |  |
| Milwaukee, Colborn (2-3) à Bal-  |  |  |  |  |
| timore, Cuellar (1-3), 19 h 30   |  |  |  |  |
| New York, R. May (2-1) à Cleve-  |  |  |  |  |
| land, Dobson (3-4), 19 h 30      |  |  |  |  |
| Boston, Jenkins (2-5) à Detroit, |  |  |  |  |
| Roberts (3-1), 20 h              |  |  |  |  |
| Oakland, Torrez (4-3) à Kansas   |  |  |  |  |
| City, Spilltorff (2-3), 20 h 30  |  |  |  |  |
| Minnesota, Blyleven (3-2) à Chi- |  |  |  |  |
| cago, Gossage (1-3), 21 h        |  |  |  |  |

### LIGUE NATIONALE

| Section Est  |    |    |      |       |
|--------------|----|----|------|-------|
|              | g  | p  | moy. | diff. |
| PHILADELPHIE | 9  | 8  | .704 | —     |
| PITTSBURGH   | 19 | 12 | .613 | 2     |
| NEW YORK     | 20 | 14 | .588 | 2½    |
| CHICAGO      | 14 | 18 | .438 | 7½    |
| MONTRÉAL     | 12 | 17 | .414 | 8     |
| ST-LOUIS     | 14 | 20 | .412 | 8½    |

### Section Ouest

|               | g  | p  | moy. | diff. |
|---------------|----|----|------|-------|
| CINCINNATI    | 20 | 12 | .625 | —     |
| LOS ANGELES   | 20 | 13 | .606 | ½     |
| SAN DIEGO     | 17 | 15 | .631 | 3     |
| HOUSTON       | 16 | 20 | .444 | 6     |
| ATLANTA       | 12 | 22 | .353 | 9     |
| SAN FRANCISCO | 11 | 23 | .344 | 10    |

### LIGUE AMERICAINE

| Section Est |    |    |      |       |
|-------------|----|----|------|-------|
|             | g  | p  | moy. | diff. |
| NEW YORK    | 17 | 10 | .630 | —     |
| BALTIMORE   | 15 | 14 | .517 | 3     |
| DETROIT     | 13 | 14 | .481 | 4     |
| CLEVELAND   | 13 | 15 | .464 | 4½    |
| MILWAUKEE   | 11 | 13 | .458 | 4½    |
| BOSTON      | 12 | 16 | .429 | 5½    |

### Section Ouest

|             | g  | p  | moy. | diff. |
|-------------|----|----|------|-------|
| KANSAS CITY | 18 | 10 | .643 | —     |
| TEXAS       | 19 | 11 | .633 | —     |
| MINNESOTA   | 15 | 13 | .536 | 3     |
| OAKLAND     | 15 | 16 | .484 | 4½    |
| CHICAGO     | 10 | 16 | .385 | 7     |
| CALIFORNIE  | 13 | 23 | .361 | 9     |

## Les Expos envoient Valentine à Denver et rappellent Chip Lang et Jim Lyttle

Les Expos de Montréal ont procédé à des changements de personnel pour la deuxième journée consécutive. Les Expos ont en effet cédé hier le contrat du voltigeur Ellis Valentine aux Bears de Denver, de l'Association américaine, et ont rappelé le lanceur Chip Lang et le voltigeur Jim Lyttle des Bears.

A la suite de ces changements, la formation montréalaise a de nouveau 25 joueurs, soit la limite permise. Les Expos comptent un joueur de moins que le nombre requis à la suite de la transaction de lundi avec les Cubs de Chicago. Il y a deux jours, les Expos ont fait l'acquisition du voltigeur-premier-but Andy Thornton en retour du lanceur Steve Renko et du voltigeur Larry Blittner.

Valentine, âgé de 21 ans, a participé à 19 parties des Expos

cette saison, conservant une moyenne offensive de .238. Le jeu de Valentine a quelque peu déçu la direction des Expos qui souhaitait au début de la saison que Valentine puisse évoluer régulièrement au champ extérieur.

Lang fut pour sa part l'un des derniers joueurs à être retransférés lors du camp d'entraînement, durant lequel il a remporté deux victoires et préservé un autre gain en quatre parties pré-saison. A Denver, cette année, il a lancé un match complet en six départs. Il a une fiche de 0-2 et une m.p.m. de 5.66.

Lyttle présente actuellement une moyenne de .280. Il a réussi 13 coups sûrs et produit 11 points avec les Bears. C'est la troisième fois du reste que les Expos achètent son contrat.

Les Expos devaient, hier soir, affronter les Cubs au Parc Jarry. Le froid et la pluie qui ont sévi hier dans la métropole ont cependant obligé le report du match au 6 août, lors du prochain passage des Cubs à Montréal. Les deux équipes s'affronteront dans un programme double.

A New York, le match entre les Mets et les Phillies de Philadelphie a dû être remis, lui aussi, après une halte d'une heure et demie provoquée par la pluie. Au moment de l'arrêt, les Phillies, dont c'était, en deuxième manche, le tour de frapper, menaient 2-1.

A St-Louis, Bill Robinson a frappé son second circuit en deux jours, un trois-points, à la neuvième manche, pour conduire les Pirates de Pittsburgh à une victoire de 4-1 sur les Cardinals. Robinson, remplaçant le

joueur de champ extérieur Dave Parker, blessé, a canonné un lancer du lanceur de relève Hal Hrabosky, alors que le compte contre lui était de deux balles et deux prises. Il a fait marquer Richie Hebner, bénéficiaire d'un but sur balles, et Al Oliver, auteur d'un simple.

A San Francisco, Dave Winfield, à la onzième manche, a frappé un double et marqué grâce à un roulant de Fred Kendall, procurant ainsi une victoire de 7-6 aux Padres de San Diego, contre les Giants. Alors qu'un Padre avait été retiré, Winfield a profité d'un lancer du perdant Randy Moffitt (2-2), et après un but sur balles intermédiaire à Doug Rader, Kendall a dirigé son obus vers Chris Speier. Ce dernier a forcé le retrait de Rader, au deuxième but, mais le relais vers le premier but a été trop lent. Pendant ce temps, Winfield, rapide, a battu de vitesse le lanceur de Willie Montanez vers le marbre et procuré la victoire aux Padres.

## La Coupe Grey à Montréal en 1977

TORONTO (d'après CP) — La ligue canadienne de football est prête à présenter son match de championnat, celui pour la coupe Grey, au stade olympique de Montréal en 1977, a annoncé lundi soir le commissaire Jake Gaudaur.

Ce dernier a en effet révélé qu'il en était venu à une entente à cet effet avec Claude Phaneuf, de la Régie des installations olympiques.

"J'ai soumis à la Régie que j'étais prêt à faire une recommandation à la Ligue pour présenter le match dans le nouveau stade parce que ce serait une bonne affaire financière, a dit Gaudaur. C'est maintenant à M. Phaneuf d'en faire part aux membres de la Régie afin de discuter des arrangements.

"Nous devons savoir ce qu'il en est au plus tard le 27

ou le 28 mai. Mais si nous ne pouvons en venir à une entente, le match 1977 de la coupe Grey sera présenté à Ottawa."

Il a précisé qu'une décision finale ne serait pas connue avant la semaine prochaine, quand les dirigeants de la LCF se retrouveront à Calgary à l'occasion de leur réunion bi-annuelle.

Si la métropole hérite du match de la coupe Grey l'an prochain, celui de 1978 aura lieu à Ottawa. La rencontre 1976 est déjà prévue pour Toronto, qui avait été choisie de préférence à Montréal l'an dernier. Les dirigeants du circuit avaient alors motivé leur décision par le fait qu'ils ne croyaient pas que le stade olympique serait prêt pour la fin de novembre prochain.



Avant de partir n'oubliez pas de donner de votre sang à la

**'73 Impérial**  
**Le Baron**  
4 portes  
pneus michelin

**Biarritz**  
10,825 Racette  
323-1900

### CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**MEUBLES DE BUREAUX**

ENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

**STATIONNEMENT**

Canada Dactylographe Inc.,  
7035 AVE. DU PARC  
270-1141

**LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR**

**Brevets d'invention**  
**MARQUES DE COMMERCE**  
**Marion, Robic & Robic**  
ci-devant  
Marion & Marion

**2100, rue DRUMMOND**  
**Montréal 107 288-2152**

**ALAN SWABEY & CIE**  
Alan Swabey  
Guy Houle  
Kevin Murphy  
Robert Mitchell  
Paul Marcoux  
Arthur Mallette  
John S. Miller  
Gerry W. Partridge

**AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE**  
625, Ave du Président Kennedy  
Montréal — 845-7126



# Croissance soutenue de 21% des actifs de la Banque Provinciale; la Banque de Montréal n'atteint pas 1%

Les deux banques à charte francophones ont pris la tête du peloton dans la course pour la croissance des actifs de l'industrie bancaire.

Au cours de la période de douze mois se terminant le 31 mars dernier, l'actif de la Banque Provinciale a augmenté de près de 21% pour approcher \$3.3 milliards alors que le bilan de la Banque Canadienne Nationale montre une progression supérieure à 19% et s'établit à \$5.2 milliards.

Le taux de croissance le plus faible revient à la Banque de Montréal dont l'actif n'est passé que de \$18.886 millions à \$19.012 millions au cours de ces douze mois (+ 0.8%).

Ces résultats ne tiennent pas compte des données pour les banques de création récente. La Banque Mercantile du Canada affiche toujours le taux d'accroissement le plus élevé au pays soit 81%; son actif a fait un bond de \$794 millions à \$1.4 milliard. La Banque de Colombie-Britannique maintient une performance remarquable avec une hausse de 26% à \$374 millions.

L'enfance de l'Unité, banque du Canada se poursuit toujours dans des conditions fort difficiles; l'actif n'a augmenté que de 7% et dépasse à peine \$165 millions.

Pour les autres institutions bancaires, l'actif se lisait ainsi au 31 mars

dernier (entre parenthèses, le taux de croissance pour les douze derniers mois): Banque Royale \$25.9 milliards (12.5%), Banque de Commerce Canadienne Impériale \$24.4 milliards (18.7%), Banque de Montréal \$19.0 milliards (0.8%), Banque de Nouvelle-Ecosse \$16.6 milliards (10.7%) et Banque Toronto-Dominion \$15.1 milliards (17.6%).

Avec un taux de croissance supérieur, la Banque de Commerce canadienne de plus en plus sérieusement le numéro 1 de l'industrie: la Banque Royale. En 1975, la banque torontoise

a réduit d'un milliard de dollars l'écart qui la sépare de l'institution de la Place Ville-Marie. La différence entre l'actif des deux banques est d'environ \$1.5 milliard.

Le taux de croissance de l'actif des dix banques à charte canadiennes a été de 13.1%, un taux inférieur à celui du gonflement de la masse monétaire à cette période. Le chiffre global de l'industrie bancaire canadienne est maintenant de \$111.8 milliards dont environ 30% sont constitués de valeurs en devises étrangères.

En ce qui concerne les différents

postes du bilan, les prêts hypothécaires (LNH) montrent la hausse la plus forte (27.5%) suivis des prêts généraux (18.7%). On remarque une baisse légère au niveau des titres détenus à l'exception des Bons du Trésor.

Cette ascension du volume d'affaires ne signifie pas pour autant une montée parallèle du solde des revenus (profits) des banques. Ainsi, pour le premier trimestre de 1976, la Banque de Montréal a accru ses bénéfices d'opération après impôts de 50.7% alors que ceux de la BCN ne progressaient que de 17% par rapport aux trois premiers mois de 1975.

Les résultats du deuxième trimestre

seront connus au cours des prochains jours.

A la Bourse, les actions des banques se transigent à leur cours intermédiaire pour l'année à l'exception de la BCN qui n'est pas très loin de son sommet (15 7/8) et de la Banque de Montréal qui s'efforce de quitter son plancher (15 3/4).

Boudée par les investisseurs, les titres de la Banque d'Épargne (qui n'est pas soumise directement à la Loi sur les banques) stagnent à 13 3/4. Cependant, le chiffre d'affaires de cette banque a passé le cap du milliard au cours du mois de mars dernier, selon le bulletin de la Banque du Canada.

Par une émission de droits

## La Banque de Montréal veut augmenter de \$53 millions son capital-actions

La direction a de la Banque de Montréal, a annoncé hier son intention d'augmenter de \$53 millions le capital de la banque en offrant à ses actionnaires inscrits le 27 mai 1976 le droit de souscrire de nouvelles actions de la Banque au prix de \$14, à raison d'une action nouvelle pour 9 actions qu'ils détiennent. Le titre se transige ces jours-ci à environ \$15.75 soit quelques cents

de plus que son plancher pour l'année en cours (\$15.12). D'autre part on a annoncé qu'avec l'approbation de la Commission anti-inflation, le Conseil d'administration de la Banque a porté de 24 à 25 cents par action le dividende trimestriel qui sera versé aux actionnaires inscrits le 19 juillet 1976.

D'autre part, M. McNeil a déclaré que le solde des revenus du trimestre arrêté le 30 avril

1976 atteint \$4000 millions, contre \$45 millions pour le trimestre correspondant de l'année dernière et \$51 millions pour le premier trimestre de l'exercice en cours. Quant au solde des revenus après impôts, il se dégage à \$25.6 millions pour le deuxième trimestre de 1976 (\$23.3 millions pour le même trimestre de 1975) et \$28 millions pour le premier trimestre de l'exercice en cours.

Le fléchissement de 8.8 p. cent du solde des revenus au deuxième trimestre de l'exercice par rapport aux trois premiers s'explique par le resserrement de l'écart des taux d'intérêt, ainsi que par une augmentation des dépenses autres que les intérêts, notamment la masse salariale.

La demande de crédits bancaires a été exceptionnellement forte durant le premier semestre de l'exercice, et la Banque a dû accroître sa dépendance envers le marché monétaire, où les fonds coûtent relativement plus cher, pour faire face aux besoins de ses clients, a déclaré M. Fred McNeil, président du conseil et chef de la direction.

Aux termes de l'offre d'actions, des droits de souscription cessibles autorisant les actionnaires à souscrire des actions entières seront envoyés par la poste aux actionnaires inscrits au 27 mai 1976, en même temps que l'offre officielle. Il est prévu que ces droits seront négociés aux bourses de Montréal, de Toronto, de Winnipeg, d'Alberta, de Vancouver et de Londres jusqu'à leur expiration, soit 16 heures le 30 juin 1976.

Depuis la dernière offre de droits, en 1969, l'actif de la Banque de Montréal a presque triplé, passant de \$6.818 millions à plus de \$19.777 millions. M. McNeil a souligné que l'augmentation continue de l'activité de la Banque rend souhaitable un accroissement de sa capitalisation

## Les fumeurs paieront aussi la mauvaise récolte du tabac

Après les Jeux olympiques, les fumeurs pourraient être contraints de défrayer la note de la mauvaise qualité du tabac récolté en Ontario et des déficiences au niveau de ce marché au Canada.

La piètre qualité du tabac récolté en Ontario (94% de la production canadienne) a entraîné une forte chute des prix qui sont tombés la semaine dernière à 81 cents la livre en moyenne. Or, les quatre grands manufacturiers de cigarettes (I-masco, Rothmans, Benson & Hedges et McDonald) se sont

engagés auprès des producteurs à verser un prix minimum de 94 cents la livre pour tout le tabac acheté en 1976.

L'écart entre le prix du marché et le prix fixé entre producteurs et manufacturiers s'est élevé à \$27 millions lors de la vente vendredi dernier aux enchères de 210 millions de livres de tabac jaune.

Pour les manufacturiers, il s'agit d'un montant égal à un cent de plus du paquet. Cette hausse ne sera pas répétée immédiatement aux acheteurs car le prix de vente du paquet

de cigarettes a été établi en fonction d'un prix moyen d'achat du tabac qui devait être d'au moins 94 cents la livre. Mais la mauvaise qualité de la récolte ontarienne et cet écart entre les prix payés et les prix véritables pourraient inciter les manufacturiers à relever leurs prix de vente, selon le président de Rothmans of Pall Mall du Canada, M. Robert Hawkes.

Les quatre grands achètent environ 130 millions des 175 millions de livres récoltées au Canada.

Le prix de base du tabac est passé de 71 cents la livre en 1973-1974 à 80 cents en 1974-1975 et à 94 cents en 1975-1976. Ces prix sont établis à la suite d'ententes entre les manufacturiers et l'Association ontarienne des producteurs de tabac.

Mais, le marché est également ouvert aux acheteurs étrangers qui n'ont pas d'engagement envers les agriculteurs. Aussi, ils versent le prix du marché au grand dam des manufacturiers canadiens qui affirment financer ainsi ces importateurs de tabac canadien (en bonne partie, des Britanniques).

Les "éleveurs de tabac" ont réagi en s'efforçant d'améliorer la qualité de leur produit pour qu'il se maintienne au moins au-dessus du prix minimum convenu.

## Genstar est une firme canadienne

Le ministre responsable de l'Agence d'examen de l'investissement étranger a informé la firme Genstar de Montréal qu'elle était considérée comme société sous contrôle canadien et qu'elle n'avait pas à soumettre ses projets d'acquisitions au tamisage fédéral.

La société de gestion impute présentement au groupe Cadillac Fairview le contrôle de la société Abbey Glen dont la majorité des actions est entre les

maines d'un groupe britannique. Longtemps considérée comme une société appartenant à des intérêts belges, Genstar est maintenant la propriété de Canadiens. L'Association des manufacturiers de ciment Portland (G.B.), détient 10.2% du capital-actions alors que 5.4% des actions sont entre les mains d'actionnaires de la Belgique.

Environ 11 millions d'actions ont été émises.

Compagnie Générale  
Electrique du Canada Ltée



L'Hon Maurice Lamontagne

M. Antoine Turmel

Lors de la récente assemblée annuelle de la compagnie, l'Honorable Maurice Lamontagne et M. Antoine Turmel furent élus au poste d'administrateur de la Compagnie Générale Electrique du Canada Ltée. Le Sénateur Lamontagne est membre du Sénat du Canada depuis 1967. Monsieur Turmel est Président du Conseil d'Administration et Exécutif en chef de Provigo, Inc.

Hawker Siddeley  
Canada LTD.

**Avis de dividende sur actions privilégiées**  
AVIS est par la présente donné qu'un dividende d'un dollar et quarante-trois cents et trois quarts (\$1.43 3/4) par action sur les actions privilégiées cumulatives et rachetables de 5% en circulation de la Compagnie a été déclaré payable le 2 juillet 1976 aux actionnaires inscrits sur les livres à la clôture des affaires le 18 juin 1976, soit un dividende sur telles actions au taux annuel de 5% pour le trimestre se terminant le 2 juillet 1976.

Par ordre du conseil d'administration  
J.H. Ready  
Le vice-président et secrétaire  
Le 7 mai 1976  
TORONTO, ONTARIO

**PEUGEOT**  
La voiture qui gagne à être connue.

**Biarritz**

**10,825 Racette**  
**323-1900**

Hawker Siddeley  
Canada LTD.

**Avis de dividende sur actions ordinaires**  
AVIS est par la présente donné qu'un dividende de neuf cents (9¢) par action sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie pour le trimestre se terminant le 30 juin 1976 a été déclaré payable le 16 juillet 1976 aux actionnaires inscrits sur les livres à la clôture des affaires le 25 juin 1976.

Par ordre du conseil d'administration  
J.H. Ready  
Le vice-président et secrétaire  
Le 7 mai 1976  
TORONTO, ONTARIO

**UNIGESCO INC.**



**NOMINATION**  
**M. JEAN ALLAIRE, C.R.**

Le conseil d'administration d'Unigesco Inc. est heureux d'annoncer la nomination de Monsieur Jean Allaire comme administrateur de la Compagnie.

M. Allaire fut nommé conseiller de la Reine en 1970 et est associé senior de l'étude d'avocats Allaire, L'Heureux, Gratton & Blain à Montréal. De plus, il est Président de Les Distributions Clément Inc. et administrateur de la Société Vs-Limitée.

**btm**

**COURTIERS D'ASSURANCE AGRÉÉS**  
**BRUNELLE, TRUDEL & MONETTE INC.**  
1395 EST, RUE FLEURY, MONTRÉAL 359, QUÉ. / TÉL. 384-7950

## COMPTABLES AGRÉÉS

**BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS**  
Comptables agréés

ALAIN BELZILE, C.A.  
ROBERT ST-JEAN, C.A.  
GILLES SPERANO, C.A.

2345 est, Bélanger

Montréal 729-5226

**PROVOST & PROVOST**

Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.

ROLAND PROVOST, C.A.

1255, Université, Suite 618

866-3326

**LUCIEN DAHMÉ, C.A.**  
Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques

Suite 110 845-4194

**VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS**

Comptables agréés

Lucien D. Viau, C.A.

Armand H. Viau, C.A.

J. Serge Gervais, C.A.

Richard De Bellefleur, C.A.

Louis Baril, C.A.

4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3

7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9

55A, Blainville Est,

St-Thérèse J7E 1L4

769-3871 - 435-4691

**samson. belair & associés**

comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —  
Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8  
861-5741

## TARIFS D'ABONNEMENT

|           | 12 mois | 6 mois  |
|-----------|---------|---------|
| CANADA:   | \$52.00 | \$28.00 |
| ÉTRANGER* | \$57.00 | \$31.00 |

(\*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....

Adresse .....

## le leadership de l'Union nationale

**GERARD NEPVEU** — Le ministre des Affaires municipales, M. Victor Golbloom estime que le candidat au leadership de l'Union nationale, Gérard Nepveu, est "mal informé".

Dans un communiqué émis hier M. Golbloom répliquait ainsi aux allégations de M. Nepveu qui disait avoir pris connaissance d'un rapport "révélateur" sur les Jeux olympiques et accusait le gouvernement de le camoufler.

La mise au point de M. Golbloom n'explique pas en quoi M. Nepveu serait mal informé mais ne fait que préciser les différentes étapes de l'enquête déclenchée par le gouvernement.

Le groupe auquel siègeait le sous-ministre Sauvageau, précise le communiqué, avait pour mandat d'analyser des contrats déjà passés par la ville de Montréal pour la réalisation des installations olympiques et de conseiller la Régie sur l'opportunité pour elle de se substituer ou non à la ville dans la réalisation de ces contrats.

La où M. Nepveu parlait d'un rapport révélateur, M. Golbloom indique que le comité a formulé des "recommandations" qui furent effectivement transmises à la Régie. Suivant les décisions de la Régie, les fonctionnaires du ministère ont préparé des arrêtés en conseil qui furent soumis au Conseil du Trésor puis référés au conseil des ministres.

Le ministre des Affaires municipales précise que le groupe d'étude, mis sur pied le janvier dernier, était composé de 20 personnes travaillant dans différents ministères ainsi que d'experts recrutés auprès de l'entreprise privée.

**JACQUES TETREAULT** — Candidat au leadership de l'UN, Me Jacques Tétreault estime urgent d'entreprendre une réforme pédagogique de sorte que l'école dispense non seulement l'instruction mais aussi l'éducation.

L'école québécoise, selon M. Tétreault, s'est enfoncée dans une profonde lassitude. Il n'accepte pas que la discipline, l'ordre, la rigueur scientifique aient été relégués au grenier de nos institutions scolaires. Il ne peut concevoir qu'un garçonnet ou une fillette n'aient pour seul point d'identification le numéro de leur autobus scolaire.

Dans l'optique d'une réforme, M. Tétreault voit le temps de réintégrer le professeur titulaire dans sa classe, de revenir à l'enseignement systématique de l'histoire, de la géographie et de la grammaire française, d'insister sur la discipline, tant de l'esprit que du comportement de l'étudiant.

En conclusion, Me Tétreault est d'avis qu'il faut donner au système public d'enseignement une honnête chance de se réformer et de se reprendre en main. Dans un même temps, il souligne que les institutions d'enseignement privées ont fait leurs preuves et que leur accès doit être facilité "pour l'étudiant ayant le talent, la volonté, et l'ambition d'acquiescer une formation de qualité supérieure".

L'ex-maire de Laval a convoqué les journalistes aujourd'hui à Montréal pour faire le bilan de sa campagne au leadership. Il rencontrait hier soir les délégués des Cantons de l'Est.

**JEAN-GUY LEBOEUF** — Aspirant à la succession de M. Maurice Bellemare, M. Jean-Guy Leboeuf reproche à la direction de l'Union nationale d'avoir refusé de démocratiser le financement de la campagne.

Les critiques formulées par M. Leboeuf s'adressaient également aux trois autres concurrents en lice. Il avait réclamé et estime qu'il aurait été relativement facile pour la direction du parti d'établir des règles strictes pour limiter les dépenses des candidats.

Le plan que l'équipe Leboeuf avait soumis, mais que les autres candidats ont refusé prévoyait notamment que les quatre candidats effectueraient ensemble la tournée du Québec. Cette proposition visait à diviser par quatre les coûts de location des salles, de transport et d'hébergement au cours de la campagne. M. Leboeuf avait par ailleurs suggéré que l'organisation de chaque candidat remette un montant fixe à la direction du parti qui se serait chargé de partager également les dépenses de la campagne et du congrès.

Dans cette course, M. Leboeuf n'est pas perçu comme redoutable par les autres concurrents. Il entend néanmoins lutter fermement jusqu'à la dernière minute. Il doit rencontrer aujourd'hui les délégués des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Beauce. Il reviendra à Montréal jeudi pour lancer son dernier ouvrage "Le Québécois et l'indépendance personnelle".

**CARTE D'IDENTITE** — La carte d'identité sera obligatoire au congrès qui choisira le nouveau chef de l'Union nationale en fin de semaine prochaine à Québec.

Dès leur arrivée au Centre municipal des congrès, délégués, observateurs, invités, officiers et journalistes seront invités à passer devant la caméra.

Cette opération, qui ne dure en moyenne que 90 secondes pour chaque accréditation, est devenue pratique courante dans le congrès des partis politiques.

Le même procédé d'identification a été utilisé à l'occasion de quatre autres congrès au leadership ainsi que lors des assemblées annuelles de la Ligue nationale de hockey, et des assemblées de la Ligue canadienne de football. Les ouvriers du chantier olympique et quelque 100.000 étudiants résidant sur le territoire desservi par la CTCUM portent la carte d'identité.

Dans un congrès politique, la carte porte la photo couleur du délégué ainsi que sa signature, le nom de son comté et son numéro de lettre de créance. La carte d'identité a pour principale fonction de contrôler les présences dans le voisinage des boîtes de scrutin et de sorte à éviter les "télégraphes".

PIERRE O'NEILL

## le bridge

Ne jamais perdre le contrôle de l'atout

par Charles-A. Durand

Donneur: Nord  
Vulnérables: Tous

NORD  
♦ 10 6 4 2  
♥ 7 5  
♦ RD 10  
♦ AR 9 6

OUEST  
♦ 7 5  
♥ D 10 9 3  
♦ 9 7 5 2  
♦ 10 8 2

EST  
♦ RD V  
♥ RV 4  
♦ 8 6 3  
♦ DV 7 3

SUD  
♦ A 9 8 3  
♦ A 8 6 2  
♦ AV 4  
♦ 5 4

Les enchères:  
Nord Est Sud Ouest  
1 ♦ passe 1 ♦ passe  
2 ♦ passe 3 SA passe  
4 ♦ passe passe passe

Entame: le 3 de cœur par Ouest  
On rencontre plusieurs mains où il faut enlever certains atouts adverses avant de commencer des coupes. Faire le contraire serait s'exposer à des surcoups.

La main ci-dessus est une belle illustration de cette règle. Le joueur de cette main est en courtage de cette nécessité d'enlever les atouts dangereux des adversaires mais il ne comprend pas qu'il ne devait pas s'exposer à perdre le contrôle de la main. Après s'être emparé du premier cœur, il joue l'As de pique qu'il fit suivre d'un autre atout. Le joueur en Est fit sa Dame et son Roi vivement laissant ainsi seulement un atout au mort. Alors Sud ne put couper

qu'un de ses deux coeurs perdants et par la suite il dut accorder l'autre aux adversaires pour la chute d'une levée.

Le partenaire fit remarquer au déclarant qu'il n'avait pas bien planifié son jeu car ce contrat de 4 piques était tout à fait réalisable.

Pour accomplir son contrat, Sud ne devait faire que 2 tours d'atout. La manière de ne pas perdre la main et le contrôle de l'atout, était de jouer un petit atout d'abord et de gagner le deuxième tour avec son As.

Ainsi le mort aurait encore 2 atouts pour faire les 2 coupes de coeurs et si le quatrième cœur est surcoupé avec l'atout maître restant au défenseur, la main du déclarant serait encore garnie de 2 atouts. Il jouera l'As et le Roi de trèfle coupera le troisième. Reviendra au mort par le Roi de carreau, coupera le quatrième trèfle et l'As et la Dame de carreau prendront les deux dernières levées. Les adversaires n'auront fait qu'un cœur, et deux atouts. Et le contrat aura été accompli.

Le jeu de cette main contient deux éléments très importants afin de ne pas perdre le contrôle de la main. C'est de laisser filer le premier cœur ou de rapporter la levée avec l'As et en jouer un deuxième immédiatement.

Le deuxième élément c'est de ne pas jouer l'As de pique au premier tour d'atout; celui-ci sera joué au deuxième et Est restera avec un atout maître qui ne sera pas employé pour enlever deux atouts au déclarant, il le sera pour faire une coupe.

Ces coups doivent se découvrir dès les premières cartes ils sont des indices de victoire.

## La médecine préventive, une mission impossible?

par Renée Rowan

**TORONTO** — La médecine préventive, dans notre système actuel, est impossible à réaliser même si, à Ottawa, on se dit prêt à contribuer dans une plus large mesure au partage du coût des soins médicaux, a déclaré, hier, le Dr Zach Sabry, conseiller en nutrition coordonnateur national de l'enquête sur la nutrition au Canada durant les années 1970-72.

Pour pouvoir créer un programme de médecine préventive efficace et complète, le système d'enseignement et de rémunération des médecins doit changer, a affirmé le Dr Zach Sabry devant les quelque 240 participants au colloque national sur la nutrition de 1976 organisé par General Foods. Nos facultés de médecine, a-t-il précisé, enseignent aux futurs médecins comment soigner les maladies et non comment les prévenir; d'autre part, le système actuel d'honoraires médicaux rétribue les médecins pour le nombre de patients qu'ils examinent quotidiennement, selon une somme déterminée par visite. S'ils tentaient de conseiller leurs patients sur leur régime alimentaire, leur hygiène physique et mentale, tout ce qui contribue à favoriser une vie saine et une bonne santé, ça ne serait plus payant pour eux.

On dépense annuellement au Canada \$16 millions de frais d'hospitalisation pour les cas relatifs à la nutrition. Ajoutons à ces coûts les soins médicaux

dentaires, la perte de productivité due à la mortalité prématurée et à l'absentéisme causés par les maladies et les troubles d'ordre nutritifs et l'on obtient le chiffre astronomique de \$7.796.128.000.

Notre système de soins médicaux doit reconnaître l'importance de l'éducation physique aussi bien que du traitement correcteur, a-t-il poursuivi, suggérant que pour orienter notre régime de soins médicaux dans cette voie, il n'est pas interdit de songer à une nouvelle génération de médecins qui ne soigneraient par les malades, mais les dirigeraient vers les spécialistes appropriés. Professionnellement, a-t-il expliqué, un tel médecin serait un composé de généraliste, nutritionniste et spécialiste en éducation physique.

Le Dr Zach Sabry verrait très bien que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social finance un programme tripartite selon lequel un certain nombre de cabinets consultatifs (chacun comprenant un généraliste, un nutritionniste et un spécialiste en éducation physique) seraient établis dans des collectivités soigneusement choisies, après avoir évalué leur efficacité et leur rendement, des écoles de médecine sélectionnées seraient chargées de la mise au point de programmes destinés à former la nouvelle génération de médecins généralistes-nutritionnistes-spécialistes en

éducation physique, et des recherches poussées seraient financées pour élaborer des techniques perfectionnées pour l'orientation et la motivation de groupe dans le secteur de la santé.

Même si cela peut apparaître comme un rêve en couleurs aux yeux de certains, le Dr Zach Sabry signale que ce système de cabinets consultatifs ne diffère pas des pratiques consultatives actuelles dans le secteur juridique, technique ou agricole. Il entre également dans le cadre de la médecine communautaire adoptée par plusieurs provinces dont le Québec.

## au fil des mots Le trait d'union (2)

par Louis-Paul Béguin

Vous pourriez me demander, puisque je vous disais que les mots composés demandent un trait d'union, comment il se fait que Radio-Canada en prend un mais pas Air Canada. Le français moderne a modifié le rôle du trait d'union. On distingue les mots essentiellement composés et les mots accidentellement composés. Dans "facteur temps", "assurance vie", "secteur logement" et "Air Canada", on trouve justement la tendance moderne de deux mots opposés, le deuxième jouant le rôle d'un adjectif. Dans "rouge-gorge" on perd la notion d'adjectif et il s'agit d'un nom composé "traditionnel". Mais dans assurance Vie, le nom-adjectif Vie peut s'enlever facilement et être remplacé par accidents, (dans assurance Accidents) ou par maladie. La langue française s'assouplit ainsi en créant des mots composés pour les

besoins de la cause, et non pas "fixes". Dans Radio-Canada, "radio" joue le rôle d'un préfixe traditionnel. La nuance est parfois faible, je l'admets. Elle est plus marquée entre "patte d'oie", la patte de l'oie, et "patte-d'oie": 1) les rides au coin de l'oeil, qui en ont la forme, et 2) la "patte-d'oie", point de réunion de plusieurs routes, adoptant la forme de la patte d'oie. Certains mots composés, jadis écrits avec un trait d'union sont devenus simples: portefeuille et portemanteau. On ne perçoit plus en eux la nuance du verbe porter et des noms feuille et manteau. Ces quelques réflexions sur le trait d'union permettront de comprendre un peu mieux ce rebelle de la grammaire.

Une preuve de la résistance des gens, quant au trait d'union est le mot audiovisuel. On l'écrit d'abord avec un trait d'union. On le trouve encore écrit ainsi. Mais, de plus en plus, on laisse tomber ce trouble-fête.

## Déclin de l'allaitement naturel

**TORONTO** (par Renée Rowan) — Allaiter son enfant est devenu presque un acte honteux ou d'infériorité sociale, a déclaré hier le célèbre pédiatre le Dr Richard B. Goldbloom, devant les participants au colloque national sur la nutrition, affirmant que les infirmières et les médecins sont les plus coupables ou déclin de l'allaitement naturel.

Les pressions sociales, physiologiques et commerciales ont indéniablement été des facteurs déterminants dans l'abandon progressif de l'allaitement au sein dans de nombreux pays à travers le monde. La civilisation occidentale, a-t-il pour-

suivi. A progressivement altéré le concept du sein en tant qu'organe destiné à l'allaitement pour en faire un symbole sexuel. Ce qui jadis constituait la seule façon indiscutable de nourrir un bébé est maintenant devenu une pratique peu usitée, sinon gênante en public.

Il est extraordinaire, a noté le Dr Goldbloom, de constater que dans une société qui admet une telle liberté dans l'expression de la sexualité au théâtre, à la télévision, au cinéma et dans la littérature, la plupart des enfants élevés actuellement en Amérique du Nord n'ont jamais observé le phénomène naturel d'une mère allaitant son bébé,

pas même à la télévision... le seul endroit où l'on peut encore voir de telles images, c'est dans le National Geographic.

Malgré les améliorations apportées à l'allaitement artificiel, affirmé le pédiatre, l'enfant nourri au sein reste mieux protégé contre diverses infections (en particulier de type intestinal) et la production d'un type de flore bactérienne intestinale, un phénomène ayant une importance particulière pour les populations indigènes en Amérique du Nord et dans les régions sous-développées.

Malgré les tentatives largement encouragées pour amener les laits industriels à simuler le

lait maternel, la différence reste encore considérable, même au point de vue strictement nutritionnel.

Si les bébés normaux ont tout avantage à être nourris au sein plutôt qu'artificiellement, cela est encore plus vrai pour les nouveau-nés dont le poids est inférieur à la normale et pour les prématurés qui peuvent maintenant survivre grâce aux améliorations des soins postnatals. Ces bébés, bien que souvent trop chétifs et trop faibles pour être mis au sein, peuvent bénéficier de la même protection s'ils sont nourris au lait de femme plutôt qu'au lait industriel.

Prenez le chemin d'affaires par excellence!

## Prenez le Turbo!

Il relie Montréal à Toronto deux fois par jour.\*

Toujours rapide, toujours confortable, toujours fiable, mais plus pimpant que jamais dans ses nouvelles couleurs VIA, le TURBO vous mène de centre-ville à centre-ville en 4 heures 15 minutes.



Et puisque le nouvel horaire prévoit un arrêt à Kingston, il est maintenant possible d'aller à Kingston en Turbo.

De plus, vous pouvez prendre le TURBO à la gare de Dorval où le stationnement est gratuit.

\*Du lundi au vendredi. Un départ le samedi et le dimanche.

La prochaine fois que vous irez à Toronto, prenez le TURBO à 8h ou à 18h. En Turbocoach ou en Turbocoach, vous apprécierez la rapidité du voyage, la prévenance du personnel et l'atmosphère agréable... sans oublier la bonne nourriture.



Et le TURBO est aussi économique que les autres trains du CN. Par exemple, le billet simple Montréal-Toronto en Turbocoach (tarif rouge) ne coûte que

**\$17.25**

Appelez votre agent de voyages ou le bureau des Ventes Voyageurs du CN.

Pour aller à Toronto... vive le Turbo!



VIA, c'est le nom qui désignera désormais le service voyageurs du CN et le symbole de notre volonté bien arrêtée de revaloriser les trains voyageurs et de leur donner la place qui leur revient dans la vie d'aujourd'hui.



Autres temps, autres moeurs... autres trains.